

**Secrétariat Général
Direction Générale des
Ressources Humaines
Sous-Direction du Recrutement**

**Concours du second degré
Remarques du jury relatives à l'admissibilité
Session 2013-2 (session exceptionnelle 2014)**

CAPES EXTERNE

ANGLAIS

**Rapport de jury présenté par M. Bertrand RICHET
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la
responsabilité des présidents de jury**

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

Pour accéder directement à une partie du rapport, cliquer sur le titre correspondant à celle-ci.

1. LISTE DES MEMBRES DU JURY	4
2. LE MOT DU PRESIDENT	15
3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	18
3.1. Commentaire dirigé en anglais (Coef. 3 - durée 5 heures) ..	18
3.2. Traduction (Coef. 3 - durée 5 heures ; chacun des trois exercices compte pour un tiers de la note finale)	29
3.2.1. <i>Thème</i>	29
3.2.2. <i>Version</i>	39
3.2.3. <i>Explication de choix de traduction</i>	64

1. Liste des membres du jury

Président

M. Bertrand RICHET
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Académie de Paris

Vice-présidente

Mme Ladan NIAYESH
Professeur des universités
Académie de Paris

Secrétaire général

M. Frédéric CHOTARD
Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional
Académie de Nantes

Adjoints

M. Jean-Louis PICOT
Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional
Académie de Caen

M. Daniel RUFF
Professeur agrégé
Académie de Limoges

Mme Pascale VIEU
Professeur agrégé
Académie de Paris

Membres du jury

M. Toufik ABDO
Professeur agrégé
Académie de Versailles

M. Stéphane ACHARD
Professeur certifié
Académie de Grenoble

M. Julien ALLIOT
Professeur agrégé
Académie de Versailles

Mme Béatrice ALZAS
Professeur agrégé
Académie d'Orléans-Tours

M. John ANDREWS
Professeur certifié
Académie de Nancy-Metz

M. Frédéric ARMAO
Maître de conférences des universités
Académie de Nice

Mme Elisabeth AUBOIS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Académie de Dijon

M. Bruno AUER Professeur agrégé	Académie de Créteil
M. Flavien BARDET Maître de conférences des universités	Académie de Bordeaux
Mme Paula BARROS Maître de conférences des universités	Académie de Montpellier
Mme Stéphanie BELIGON Professeur agrégé	Académie de Créteil
Mme Stéphanie BENSON Professeur agrégé	Académie de Bordeaux
Mme Agnès BERBINAU-DEZALAY Professeur agrégé	Académie de Créteil
M. Romain BERLIER Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Cécile BERTRAND Professeur agrégé	Académie de Créteil
Mme Katharina BLAMONT Professeur agrégé	Académie de Versailles
Mme Karine BLANQUET Professeur certifié	Académie de Caen
M. Jean-Philippe BLONDEL Professeur agrégé	Académie de Reims
M. Patrick BOCHET Professeur certifié	Académie de Caen
Mme Valérie BORDIN Professeur certifié	Académie de Dijon
Mme Souraia BOUANANI Professeur agrégé	Académie d'Amiens
M. Rémy BOULARD Professeur agrégé	Académie de Reims
M. Guillaume BOULIC	Académie de Grenoble

Professeur agrégé	
Mme Shirley BRICOUT Professeur agrégé	Académie de Rennes
M. Pascal CAILLET Professeur agrégé	Académie d'Aix-Marseille
Mme Elise CALVIN Professeur agrégé	Académie de Nice
M. Olivier CANTINELLI Professeur agrégé	Académie de Nice
Mme Françoise CARRESSE Professeur certifié	Académie de Bordeaux
Mme Stéphanie CARREZ Professeur agrégé	Académie de Versailles
Mme Michèle CASIES Professeur agrégé	Académie de Nancy-Metz
M. Jean-Claude CAUVIN Professeur agrégé	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Béatrice CHALOT Professeur agrégé	Académie de Besançon
Mme Mireille CHAMBON-PERNET Professeur agrégé	Académie de Lyon
Mme Karine CHARITE Professeur certifié	Académie de Caen
Mme Blandine CHATEAUNEUF Professeur certifié	Académie de Bordeaux
Mme Anne-Laure CLERET Professeur certifié	Académie de Strasbourg
Mme Françoise CLERMONT Professeur certifié	Académie de Grenoble
Mme Stéphanie CONSTANS Professeur agrégé	Académie de Lille

Mme Christine CORLAY Professeur agrégé	Académie d'Orléans-Tours
M. Alan COUGHLIN Professeur agrégé	Académie de Rennes
Mme Laurence COUSTY Professeur certifié	Académie de Bordeaux
Mme Laurence CROS Maître de conférences des universités	Académie de Paris
Mme Angélique CROZIER Professeur agrégé	Académie de Nancy-Metz
M. Afchine DAVOUDI Professeur agrégé	Académie de Paris
Mme Stéphanie DE NAS DE TOURRIS Professeur certifié	Académie d'Aix-Marseille
Mme Cécile DECOUAIS Professeur agrégé	Académie de Limoges
Mme Catherine DEGOUT Professeur certifié	Académie de Strasbourg
Mme Clotilde DELCROIX-PHONGMANY Professeur agrégé	Académie de Lyon
M. Frédéric DELORD Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Marie-Christine DEYRICH Professeur des universités	Académie de Bordeaux
M. Jean-Jacques DHUMES Professeur agrégé	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Yona DUREAU Maître de conférences des universités	Académie de Lyon
Mme Selma EL FILALI Professeur agrégé	Académie de Versailles
M. Philippe ESTIER Professeur certifié	Académie de Reims

M. Eric FALCHER-POYROUX Maître de conférences des universités	Académie de Nantes
Mme Lidwine FELDMANN Professeur agrégé	Académie de Versailles
M. Jean-Marie FOURNIER Professeur des universités	Académie de Paris
M. Derek GALLAGHER Professeur agrégé	Académie de Lille
Mme Anne GARIN Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional	Académie de Rennes
Mme Françoise GARRIGUE Professeur agrégé	Académie de Nice
Mme Stéphanie GOURDON Professeur agrégé	Académie de Lyon
Mme Joëlle GRAVIL Professeur certifié	Académie de Nancy-Metz
M. Franck GREGOIRE Professeur agrégé	Académie de Paris
M. Ian André GRIVEL Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Emilie GUEREL Professeur certifié	Académie de Nice
Mme Sylvie GUGLIELMETTI Professeur certifié	Académie de Besançon
M. Patrick HAEM Professeur agrégé	Académie de Lille
Mme Aude HAFFEN Professeur agrégé	Académie de Créteil
M. Kevin HALLORAN Professeur agrégé	Académie de Créteil
Mme Lise HAMELIN	Académie de Versailles

Maître de conférences des universités	
M. François HAMONOU Professeur agrégé	Académie de Versailles
M. Christophe HAUSERMANN Professeur agrégé	Académie de Nancy-Metz
Mme Isabelle HEMBERT Professeur agrégé	Académie de Lille
Mme Catherine HEMET-ROYER Professeur certifié	Académie de Rouen
Mme Isabelle HERVOUET-FARRAR Maître de conférences des universités	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Hélène HORY Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Sophie HOURDIN Professeur certifié	Académie d'Amiens
M. David JAMES Professeur agrégé	Académie de Lyon
Mme Jocelyne JAMES Professeur agrégé	Académie de Lyon
Mme Vanina JOBERT-MARTINI Maître de conférences des universités	Académie de Lyon
Mme Cathy JONCOUR Professeur certifié	Académie de Nantes
M. Jean-Louis KARA Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional	Académie de Lyon
Mme Sylvie LAFRAGETTE Professeur agrégé	Académie de Clermont-Ferrand
M. Aurélien LANGLOIS Professeur agrégé	Académie d'Amiens
Mme Florence LANNES Professeur agrégé	Académie de Bordeaux

Mme Suzanne LANNURIEN Professeur certifié	Académie de Rennes
Mme Marie-Anne LASSERRE Professeur agrégé	Académie de Nice
Mme Véronique LE GUERN Professeur agrégé	Académie de Caen
Mme Anne-Claire LE RESTE Maître de conférences des universités	Académie de Versailles
Mme Cécile LECLERCQ Professeur agrégé	Académie de Bordeaux
M. Alain LEGUILLIER Professeur certifié	Académie d'Amiens
M. David LEROUX Professeur agrégé	Académie de Nice
M. Sébastien LETELLIER Professeur agrégé	Académie de Caen
M. Robert LIM Professeur agrégé	Académie d'Amiens
Mme Carine LOUNISSI Maître de conférences des universités	Académie de Rouen
Mme Chantal MACIBORKO Professeur certifié	Académie d'Amiens
M. Thierry MAGNAN Professeur certifié	Académie de Rouen
Mme Ruth MALONE Professeur agrégé	Académie de Lille
M. Anne-Marie MANSARD Professeur agrégé	Académie de Grenoble
M. Bruno MARCHEBOUT Professeur agrégé	Académie de Paris
Mme Fanny MARCHIANO Professeur agrégé	Académie de Versailles

Mme Fiona McCANN Maître de conférences des universités	Académie de Lille
Mme Pamela McClure Professeur agrégé	Académie de Nice
Mme Frédérique Menant Professeur agrégé	Académie de Rouen
M. Raphaël Mendola Professeur agrégé	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Sandrine Merle Professeur agrégé	Académie de Bordeaux
Mme Elisabeth Morel Maître de conférences des universités	Académie de Lille
Mme Julie Morere Maître de conférences des universités	Académie de Nantes
M. Robin Morgan Professeur certifié	Académie d'Amiens
Mme Julie Neveux Maître de conférences des universités	Académie de Paris
Mme Raluca Nita Maître de conférences des universités	Académie de Poitiers
Mme Sylvie Olivier Professeur agrégé	Académie de Besançon
M. Saïd Ouaked Maître de conférences des universités	Académie de Limoges
M. Guy Parent Professeur certifié	Académie de Besançon
M. Jean-Luc Paul Professeur agrégé	Académie de Besançon
M. Sylvain Penven Professeur agrégé	Académie de Rennes
M. Cédric Peter	Académie de Strasbourg

Professeur certifié

Mme Françoise PEYRISSAT
Professeur certifié

Académie de Clermont-Ferrand

Mme Isabelle PI-JOCQUEL
Professeur certifié

Académie de Strasbourg

Mme Catherine PLANKEELE
Professeur agrégé

Académie de Limoges

M. Mickaël POPELARD
Maître de conférences des universités

Académie de Caen

Mme Catherine PRADEAU
Professeur agrégé

Académie de Limoges

M. Pascal PRIN
Professeur agrégé

Académie de Créteil

Mme Catherine PUZZO
Maître de conférences des universités

Académie de Toulouse

Mme Zohra RAHMOUNI
Professeur agrégé

Académie de Versailles

M. Damien REINHARDT
Professeur agrégé

Académie de Strasbourg

Mme Coralie RENAUD
Professeur agrégé

Académie de Nice

Mme Floriane REVIRON
Maître de conférences des universités

Académie de Lyon

Mme Anne-Laure REVOY
Professeur agrégé

Académie de Bordeaux

Mme Adeline RIVIERE
Professeur agrégé

Académie de Bordeaux

M. Frédéric ROBERT
Maître de conférences des universités

Académie de Lyon

Mme Hélène ROCHARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de Toulouse

Mme Béatrice ROUDIL-McLUCKIE Professeur certifié	Académie de Montpellier
M. Laurent RUGGERI Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Zeenat SALEH Maître de conférences des universités	Académie de Besançon
Mme Bernadette SHUTE Professeur agrégé	Académie d'Amiens
Mme Ann SIMONET Professeur agrégé	Académie de Poitiers
M. Sébastien SLISSE Professeur agrégé	Académie de Créteil
Mme Isabelle TAILLANTER Professeur agrégé	Académie de Lyon
M. François-Xavier TAINURIER Professeur agrégé	Académie de Besançon
Mme Linda TERRIER Maître de conférences des universités	Académie de Toulouse
M. Georges THAÏ Professeur certifié	Académie de Reims
Mme Aurélie THIRIA-MEULEMANS Maître de conférences des universités	Académie d'Amiens
Mme Sabine THIRION Professeur agrégé	Académie de Nancy-Metz
Mme Clémentine THOLAS-DISSET Professeur certifié	Académie de Créteil
Mme Anaïs TRINTIGNAC Professeur agrégé	Académie de Montpellier
Mme Noëlle TROVATO Professeur certifié	Académie d'Aix-Marseille
Mme Marena TURIN-BARTIER Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional	Académie d'Aix-Marseille

Mme Flora VALADIE
Professeur agrégé

Académie de Créteil

M. Joseph VALLOT
Professeur agrégé

Académie de Dijon

Mme Anaïs VANDERPERRE
Professeur agrégé

Académie de Nantes

Mme Karine VITRY-ROCHE
Professeur agrégé

Académie de Grenoble

M. Franck ZEITOUN
Professeur agrégé

Académie de Créteil

2. Le mot du Président

La session exceptionnelle du concours du Capes externe d'anglais, également appelée 2013-2, en référence à la session ordinaire, 2014 anticipée, dans la mesure où elle se déroule sur deux années civiles successives, a été voulue par le Ministre de l'Éducation Nationale à son arrivée rue de Grenelle afin de recruter des enseignants supplémentaires, notamment pour les disciplines dans lesquelles on a pu observer une pénurie d'enseignants devant les classes.

Cette session est à la fois très proche de la session ordinaire et elle s'en éloigne un peu sur quelques points.

Le premier rapprochement, immédiat, concerne la définition des épreuves et le programme sur lequel elles s'appuient, tant à l'écrit qu'à l'oral. Ce choix permet aux préparateurs de ne pas avoir à inventer des enseignements spécifiques et aux candidats de se préparer sereinement en bénéficiant des conseils présents dans les rapports des sessions précédentes du Capes.

Le deuxième rapprochement concerne l'exigence du jury, qui n'est pas moindre qu'au Capes dit de droit commun. Il ne s'agit aucunement d'une session de secours, qui cherche à rattraper par tous les moyens les candidats ayant échoué lors de la session ordinaire, à l'écrit ou à l'oral.

Il est en revanche quelques différences qu'il convient de souligner.

Premièrement, cette session se déroule sur deux années successives, avec l'écrit en 2013 et l'oral en 2014. Cette configuration singulière se justifie par la possibilité offerte aux candidats admissibles de devenir contractuel pendant une durée d'un an, afin de prendre la mesure du métier et, en parallèle, de préparer l'oral. Là où les candidats de la session ordinaire (et de la session 2014 rénovée) disposent de quelques semaines seulement entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission, ceux de la session exceptionnelle peuvent être en responsabilité dans des établissements.

Cela implique une mobilisation sans précédent des acteurs de terrain pour accueillir en cette année 2013-2014 à la fois des fonctionnaires stagiaires, admis au Capes 2013 ordinaire, des contractuels admissibles, ainsi que des étudiants se présentant au Capes rénové. Les services académiques ont tout mis en œuvre, en dépit d'un calendrier tendu, pour que cette intégration se passe bien. Qu'ils trouvent ici l'expression de la profonde gratitude de l'Institution.

Deuxièmement, l'inscription au concours était ouverte aux étudiants inscrits non seulement en Master 2 mais aussi en Master 1, avec doublement potentiel du vivier. Dans les faits, s'il est vrai qu'un nombre non négligeable d'étudiants de M1 se sont inscrits, la majorité des candidats sont en M2, ce qui tend à montrer l'effet d'opportunité que constitue cette session exceptionnelle, adossée à une année de « pré-

stage » dont on a toutes les raisons de penser qu'elle sera d'une grande utilité aux candidats.

Troisièmement, et il s'agit là d'une conséquence à la fois de la caractéristique précédente et de l'articulation de cette session avec la session ordinaire, le jury a été amené à travailler dans un calendrier assez contraint, avec jusqu'au dernier jour un nombre difficilement estimable de présents. A l'instar des services académiques, chaque membre du jury, conscient de ces contraintes mais aussi porteur d'un remarquable sens du service public et des responsabilités afférentes, a travaillé d'arrache-pied pour s'emparer des sujets et des barèmes et réaliser la lourde tâche de double correction dans des délais extrêmement réduits. Le Président que je suis a pu apprécier à sa grande valeur ce mélange de sens du devoir et d'ambiance à la fois sérieuse et chaleureuse de travail, qui a permis à l'admissibilité du concours de se dérouler dans de très bonnes conditions.

Que les membres du jury et du Directoire soient assurés de mon extrême reconnaissance pour leur travail exceptionnel, qui augure bien de la qualité des travaux lors des épreuves d'admission. Je remercie également très sincèrement le personnel de la Direction Générale des Ressources Humaines et tout particulièrement Hadia Daoussi, gestionnaire de ce concours en même temps que de beaucoup d'autres concours à la DGRH, pour sa patience, sa disponibilité et son efficacité, ainsi que mes collègues IGEN et IA-IPR pour leur contribution appréciée à la constitution d'un jury de 160 personnes, là aussi dans des délais très courts.

Quelques chiffres

Le nombre d'inscrits au Capes était de 4739, auquel s'ajoutent les 985 inscrits au concours privé, le Cafep, soit un total de 5724 inscrits. Tous ces candidats potentiels ne se sont pas présentés aux épreuves d'admissibilité, ce qui a permis une organisation plus sereine de la correction. Environ deux tiers des candidats ont composé aux deux épreuves, soit 3125 pour le Capes (66%) et 628 pour le Cafep (64%), avec un total de 3753 présents.

Le nombre de postes offerts au concours étant de 1260 pour le Capes et de 125 pour le Cafep, la proportion de présents par poste offert est d'environ 2,5 pour le Capes et de 5 pour le Cafep, ce qui permet une sélection naturelle des candidats. De plus, les contraintes liées, pour le concours public, au nombre de contractuels admissibles pouvant être accueillis en académie, ont eu une conséquence directe sur le nombre maximal de candidats pouvant être déclarés admissibles. Pour le Capes, ce nombre s'élevait à 1919, soit 61% des présents, et pour le Cafep à 133, soit 21% des présents.

Le jury, dans sa grande sagesse, a choisi de donner aux candidats toutes leurs chances pour l'oral en s'approchant le plus possible de cette barre, avec 1916 admissibles pour le Capes et 133 pour le Cafep, l'écart de 3 étant le résultat de la présence de candidats *ex aequo*, ce qui est courant en fin de classement. La raison de cette ouverture est double. D'une part, on peut observer à chaque session, tant pour le Capes que pour

l'Agrégation, que certains candidats, mal placés à l'écrit, effectuent une très bonne prestation à l'oral et sont déclarés admis sans difficulté, les épreuves étant très différentes. D'autre part, en raison de la double inscription d'un nombre non négligeable de candidats à la session exceptionnelle et à la session ordinaire du Capes, il est apparu des doublons, c'est-à-dire des candidats admissibles lors de cette session exceptionnelle, quelques jours après avoir été déclarés admis à la session ordinaire. Or ces candidats, tout en apparaissant sur les listes d'admissibles, n'ont logiquement pas vocation, étant déjà lauréats du concours, à se présenter aux épreuves d'admission de la session exceptionnelle. Il importait donc de prévoir cette évaporation en abondant le nombre des admissibles, de sorte de permettre au plus grand nombre possible, et raisonnable, de candidats inscrits uniquement à la session exceptionnelle de pouvoir concourir à l'oral.

Pour l'ensemble des présents aux deux épreuves de l'admissibilité, le commentaire dirigé en anglais et la traduction/ECT (thème, version, explication de choix de traduction), la moyenne était respectivement de 6,55 pour le commentaire et de 6,81 pour la traduction/ECT, ce qui est tout à fait raisonnable pour un concours aussi ouvert que l'est le Capes. Il est possible que la présence de futurs admis de la session ordinaire parmi les candidats présents ait pu avoir un effet magnifiant sur les notes. Il n'y a évidemment aucun moyen d'évaluer cette possible influence, l'écrit étant strictement anonyme pour l'ensemble du jury et du directoire du concours.

On observe logiquement une remontée des moyennes obtenues lorsque l'on procède à la sélection des candidats admissibles. Avec 1916 admissibles au Capes, la moyenne pour l'épreuve de commentaire dirigé s'élève à 8,48 et celle de l'épreuve de traduction/ECT s'élève à 8,39. Les chiffres pour les 133 admissibles du Cafep sont respectivement de 10,96 et de 9,46. La barre d'admissibilité, c'est-à-dire la moyenne du dernier candidat admissible, a en conséquence été de 5,73 pour le Capes (à comparer à la barre fixée à 5,00 pour la session ordinaire du concours) et de 8,53 pour le Cafep. L'écart est la conséquence directe du ratio entre nombre de présents et nombre de postes, qui est le double de celui du concours public, avec effet sélectif évident.

Nous pouvons donc considérer que le jury a rempli sa mission, en déclarant admissibles des candidats en nombre suffisant, sans sacrifier le niveau d'exigence de ce concours de recrutement de professeurs. Il appartiendra à ce même jury d'évaluer avec rigueur et bienveillance les candidats qui se présenteront aux épreuves d'admission à l'issue d'une année scolaire et universitaire bien remplie et très certainement fructueuse, avec cette mise en situation d'enseignement comme contractuel.

3. Épreuves écrites d'admissibilité

3.1. Commentaire dirigé en anglais

Midnight's Children, Salman Rushdie

Le CAPES est un concours de recrutement prestigieux, destiné à sélectionner les candidats qui deviendront professeurs (essentiellement mais pas exclusivement dans le second degré, en collèges et lycées, plus rarement à l'Université). Les qualités requises relèvent en premier lieu du champ du savoir (car l'on enseigne avant tout des contenus), champ que l'on attend le plus vaste et le plus généreux possible, l'ignorance manifestée par certains candidats produisant toujours des effets de déception qui peuvent, dans les cas les plus graves, s'avérer désastreux ; il faut ensuite de l'intelligence, non seulement théorique (avec une bonne maîtrise de la pensée et des outils qui la structurent) mais aussi pratique (qualité requise tout au long de la carrière pour non seulement bâtir, mais mener des cours adaptés et convaincants, et pour comprendre les élèves et savoir les guider).

Malgré leur caractère apparemment éloigné des « réalités du terrain », les épreuves proposées visent à mesurer les qualités décrites ci-dessus. Il est important que les candidats en aient une claire conscience. Bâtir un raisonnement, mobiliser à bon escient à propos d'un texte les savoirs qui l'éclairent et les outils qui aident à son déchiffrement, construire une démonstration susceptible de convaincre ces lecteurs exigeants que sont les membres du jury, utiliser les registres appropriés de vocabulaire et de pensée, savoir en dire assez, ni trop ni trop peu, choisir ses arguments de manière efficace, constituent la meilleure façon de démontrer que l'on possède les qualités requises pour exercer ce beau et difficile métier d'éduquer les esprits et de les élever, soit de les conduire hors d'eux-mêmes et toujours plus haut. A l'inverse, énoncer des banalités et des platitudes, ne pas savoir conduire une démonstration, ne pas savoir convaincre, lire à contre-sens ou dans un premier degré littéral et naïf, paraphraser sans prendre la distance nécessaire à une véritable pensée, apparaîtront toujours comme d'inquiétants signes d'une inadaptation aux exigences les plus profondes du métier. Ce qui suit, au fil des commentaires sur le sujet, est destiné à montrer que l'on peut sans mal, et que l'on doit absolument, faire la part de cette rhétorique qui ne vaut pas pour elle-même, mais qui est destinée à montrer que l'on possède les qualités indispensables à son exercice harmonieux et heureux.

Comme chaque année, cette session de concours a apporté son lot de bonheurs de correction (le jury a pu mettre nombre d'excellentes notes, allant plusieurs fois jusqu'à 19/20) et son lot de copies insatisfaisantes comprenant des fautes ou des erreurs, pour certaines compréhensibles,

pour d'autres moins acceptables, même en faisant la part de l'inquiétude liée aux épreuves de concours et de la brièveté des épreuves. Les remarques qui suivent reposent sur le postulat selon lequel la plupart de ces manquements peuvent être évités, à condition que les candidats se dotent, en amont des épreuves, des moyens nécessaires et qu'ils respectent quelques règles.

Il est un point sur lequel le jury souhaiterait insister avant de passer à l'examen minutieux du sujet proposé et de ses attentes : c'est la question de la langue. Un professeur d'anglais se doit, en plus de toutes les qualités énoncées ci-dessus, de proposer à ses élèves un modèle linguistique aussi parfait que possible, d'autant plus parfait que le monde contemporain, fait d'échanges permanents et de contacts linguistiques, rend encore plus facilement décelables, y compris par les élèves, les moindres erreurs commises. A un problème déontologique (prétendre enseigner, y compris peut-être dans les hauts niveaux, une matière que l'on ne maîtriserait qu'imparfaitement) s'ajoute donc un problème pratique (c'est par la solidité de son savoir qu'un professeur impose son autorité auprès de ses pairs, de ses élèves et de leurs parents). On ne s'étonnera donc pas que la maîtrise de l'anglais soit, pour le CAPES dans cette discipline, un prérequis absolu. A ces remarques générales s'ajoute le fait qu'une langue pauvre, et mécanique, sans la souplesse que donne un véritable contact prolongé avec le pays et ses locuteurs, conduit nécessairement à une pensée indigente, peu convaincante, schématique voire stérile, là où au contraire une langue riche, subtile et nourrie permet de construire des raisonnements qui emportent bien plus facilement l'adhésion des lecteurs. Tout ceci se travaille, par la fréquentation quotidienne de la langue sous toutes les formes possibles (livres, journaux, médias de toutes sortes, discussions, films en version originale, manuels de grammaire et de vocabulaire, dictionnaires, etc.). L'amour de cette langue que les professeurs s'approprient à transmettre à leurs élèves pendant près de quarante années doit déjà exister lorsque les étudiants choisissent de s'inscrire au concours, et, animant leur préparation et la rédaction de leurs épreuves, doit se manifester aux yeux des correcteurs, et contribuer à emporter leur conviction. S'il ne s'agit bien entendu pas d'une condition suffisante (il faut aussi entre autres l'intelligence, le savoir et la compétence rédactionnelle et rhétorique évoqués plus haut), il s'agit en tout cas d'une condition nécessaire, voire *sine qua non*.

La gravité des carences se mesure pour le jury à la pauvreté, induite, de la pensée, et à l'ignorance de règles que les futurs professeurs seront conduits à enseigner, quel que soit le niveau où ils exerceront. Ainsi, des confusions lexicales sur des termes de base, ou l'ignorance manifestée dans la copie de structures syntaxiques fondamentales, comme par exemple celle de la question directe, de la différence entre interrogatives directes et indirectes, une mauvaise maîtrise des modaux, et plus largement de la conjugaison de l'anglais (avec le très évitable mais hélas encore récurrent oubli du -s final de troisième personne pour l'indicatif

présent), l'oubli de majuscules initiales aux adjectifs renvoyant à des noms de pays, et plus largement toutes fautes correspondant aux rudiments de la langue qui devront être enseignés sont à ce niveau totalement inacceptables, et laissent penser que les candidats qui les commettent encore ont mal défini leur vocation.

Ces prérequis fondamentaux étant en place, comme ils devraient normalement l'être pour tout candidat qui se présente aux épreuves du concours, il ne reste plus à chacun qu'à lire le texte proposé avec le maximum de sagacité, mais aussi de plaisir et d'entrain, et d'en mener à bien, avec ordre et méthode, l'étude et l'explication. Les remarques qui suivent sont destinées à aider à conduire au mieux ce travail.

Présentation du texte

Il s'agissait de la première page du roman *Midnight's Children* de Salman Rushdie : la source indique en effet « p. 9-10 » et on assiste à la naissance du héros narrateur.

C'est le roman qui a assuré la célébrité de Salman Rushdie, lui a valu le *Booker Prize* et a été élu *Booker of Bookers* et *The Best of the Booker*. Certains candidats ont fait un contresens global sur le texte, pensant que celui-ci avait été écrit en réponse à la fatwa prononcée contre Salman Rushdie après la publication des *Versets Sataniques – The Satanic Verses* en anglais – alors que ce dernier livre n'a été publié qu'en 1988, soit 7 ans après l'extrait à étudier.

L'extrait ne raconte pour ainsi dire pas d'histoire, en tout cas pas une histoire avec des personnages dotés d'une psychologie. En cela, il devait permettre aux candidats d'**éviter la paraphrase psychologisante**.

Il est néanmoins difficile d'accès si on n'en fait pas une **lecture attentive**, incluant ponctuation, marqueurs de temps, images (en particulier les métaphores filées), ton – la liste n'est pas exhaustive – et surtout, si on n'observe pas de plus près les différents textes qu'il contient (intertexte) et la façon qu'il a de s'interroger et de nous interroger sur l'acte de création littéraire (métatexte).

La densité même de ce texte a fait que le jury n'attendait pas des candidats, *a fortiori* dans une épreuve qui ne dure que 5 heures, qu'ils en fassent une lecture exhaustive. Le jury attendait en revanche une **lecture littéraire et structurée** (c'est-à-dire non linéaire) du texte.

Présentation de l'auteur

Rappelons que, malgré les conditions de stress inhérentes au concours et bien compréhensibles, il est parfaitement inutile de commencer l'introduction par une phrase convenue du type « This text is an excerpt from *Midnight's Children*, written by Salman Rushdie in 1981 » ou, pire encore, de recopier intégralement la source et de donner le nom de l'éditeur et la date de publication. Il est également parfaitement inutile de perdre du temps dans l'introduction en résumant la vie de l'auteur (qui est, insistons encore, britannique d'origine indienne et qui est arrivé en Grande-Bretagne alors qu'il était adolescent. En faire un auteur indien forcé de fuir son pays pour des raisons politiques ou religieuses rendait le discours peu acceptable). Dans une épreuve de commentaire, si les candidats choisissent de présenter l'auteur dans l'introduction, ce doit être **impérativement** pour tirer quelque chose de cette présentation dans leur problématique :

- **par exemple**, dire que c'est un auteur d'origine indienne écrivant directement en anglais peut permettre d'amener le rapport complexe entre la langue de l'Empire Britannique et celle de ses sujets pendant et aussi bien sûr après la période de la décolonisation, ce qui peut alors **permettre d'introduire l'idée de littérature postcoloniale** (*post-colonial literature*) dont Salman Rushdie est l'un des représentants. Et il convenait alors de montrer ce qui, dans le texte, relevait de la littérature postcoloniale (voir ci-dessous la proposition de corrigé);

- **ou** dire que l'auteur vient de publier ses mémoires en 2012 sous le titre de *Joseph Anton*, le pseudonyme qu'il s'était choisi dans la clandestinité lorsqu'il était sous le coup de la *fatwa*. Joseph comme Joseph Conrad et Anton comme Anton Chekov, ce qui dit assez son amour de la littérature, l'intérêt qu'il porte aux autres textes et la façon qu'il a d'inscrire son œuvre dans une continuité littéraire, ce qui peut alors **permettre d'introduire la notion de réécriture** (*rewriting*), à condition de bien montrer quel était l'effet produit, dans le texte, par cette réécriture (voir ci-dessous la proposition de corrigé).

Mais il ne s'agissait en aucun cas de réciter de longs extraits de cours appris par cœur sur Salman Rushdie, sur *Midnight's Children* ou sur la littérature postcoloniale. Il fallait, **comme pour tout exercice de commentaire, partir du texte** et se servir des connaissances qu'on pouvait avoir par ailleurs (et qui incluent bien sûr des souvenirs de cours ou de lectures personnelles) pour étayer cette lecture du texte et non le contraire (partir des connaissances qu'on a par ailleurs et vouloir à toute force faire plier le texte pour qu'il illustre ces connaissances).

Présentation des annexes

Rappelons pour commencer que les annexes ne sont pas objets de commentaire en elles-mêmes (à ce titre, il est inutile de leur consacrer de longs paragraphes ou de les commenter en détail), mais qu'elles sont destinées à aider les candidats à appréhender le texte, à comprendre la consigne, voire à leur fournir des pistes de problématiques possibles.

L'annexe 1 est le script d'un extrait d'un entretien avec Salman Rushdie.

La question qui lui est posée porte sur le lien entre magie et fantaisie (*magic, fantasy*) d'une part et réalisme (*realism*) d'autre part. Dans sa réponse, Salman Rushdie remplace les termes par vérité et fiction (*truth, fiction*) pour arriver à la **fonction de la magie** : « arriving at the truth by the road of untruth ».

Cette annexe devait donc permettre aux candidats de **décrypter la consigne** (de *realism* à *real place* ; de *magic* ou *fantasy* à *imaginary homeland*) et d'y adjoindre l'idée d'une fonction, d'un rôle assignés à la fiction.

L'annexe 2 est une définition, issue d'un dictionnaire de termes littéraires, du réalisme magique comportant **des exemples d'auteurs** que les candidats pouvaient connaître, ce qui pouvait leur permettre de comparer ce texte littéraire avec d'autres lectures qu'ils auraient pu faire.

Elle devait surtout orienter vers des **repérages thématiques** dans le texte à partir des termes *weave / ordinary events / dreamlike elements / myths / fairy-tales* et également vers des **repérages stylistiques** à partir de *temporal sequence* en particulier et de l'idée de l'importance des tons (*renderings that blur traditional distinctions between what is serious or trivial, horrible or ludicrous, tragic or comic*).

Elle devait enfin attirer l'attention des candidats sur la **tension** qui existe entre les deux termes, *magic* et *realism*, et leur éviter de consacrer une partie à *magic* et une autre à *realism* sans les lier.

L'annexe 3 est un autre texte de Salman Rushdie, un **texte critique** cette fois-ci.

Celui-ci montre que Salman Rushdie s'inscrit dans une **continuité littéraire**, donc suggère qu'on s'interroge sur **la littérature en général** (voir le nombre de textes cités ou suggérés dans l'extrait). Il est aussi la contribution d'un auteur de fiction à la **critique postcoloniale** et en cela suggère qu'on s'interroge sur le **processus d'écriture dans la littérature postcoloniale**.

Cette annexe fournissait en outre **d'autres exemples d'auteurs** que les candidats pouvaient connaître, soit parce que ceux-ci sont souvent inclus

dans les programmes de L ou de M (Tutuola), soit parce que ce sont de grands classiques de la littérature mondiale (Cervantes en particulier). La mention de Cervantes est capitale puisqu'elle permet d'éviter des raccourcis réducteurs de type « les procédés stylistiques employés dans la littérature postmoderne s'expliquent par le traumatisme des guerres mondiales du XX^e siècle », raccourcis pourtant présents dans certaines copies. La mention de Cervantes est aussi capitale parce qu'elle pouvait mettre les candidats sur la voie d'autres grands classiques européens présents en filigrane dans le texte de Salman Rushdie (on pense à Sterne et à Dickens en particulier, voir ci-dessous la proposition de corrigé).

Surtout, cette annexe fournit **la source d'un des termes de la consigne** puisque *Imaginary Homelands*, ici au pluriel, est le titre choisi par Salman Rushdie pour réunir ses essais critiques écrits entre 1981, la date de publication de *Midnight's Children*, et 1991.

Enfin, cette annexe mettait sur la voie d'une **lecture postcoloniale** pointant que l'association réel et imaginaire ou objectivité et subjectivité réunit des auteurs de nationalités et de cultures diverses (*'poor countries, or deprived minorities in powerful countries'*). En revanche, il ne fallait en aucun cas faire de cette dernière citation un prétexte pour lire dans l'extrait à commenter une illustration de la pauvreté de l'Inde ou du système des castes : absolument rien, dans ce texte, ne permettait de suivre de telles pistes et, surtout, il s'agissait **d'un texte littéraire appelant un commentaire littéraire et un commentaire de civilisation ne pouvait en aucun cas s'y substituer.**

Présentation de la consigne

Comment on the following text, showing how India is depicted both as a real place and as an imaginary homeland.

Si la consigne vise à donner une **direction** au commentaire, elle ne se substitue pas à une problématique personnelle. Elle ne suggérerait donc en aucun cas un plan binaire (1 – A real place ; 2 – An imaginary homeland). Rappelons à ce sujet qu'un plan binaire, sans être à proscrire absolument, est presque toujours réducteur et que la complexité d'un objet littéraire est mieux rendue par un plan en trois parties. Rappelons enfin que l'usage, en littérature, n'est pas au plan apparent (c'est-à-dire qu'on ne doit pas annoncer en toutes lettres le titre ou même le numéro de chaque partie ; mais afin de faciliter la lecture des candidats qui ont composé lors de cette session, comme celle des candidats des sessions à venir, les mots clés du commentaire sont néanmoins indiqués en gras dans le corrigé ci-dessous).

Par conséquent, si la consigne suggère une direction, il y a néanmoins plusieurs façons de rendre compte d'un texte et la consigne pouvait / devait être dépassée, pour suggérer d'autres cheminements possibles. *A contrario*, on ne pouvait pas s'exonérer totalement de la direction donnée par la consigne et ne pas traiter du tout du réalisme magique dans ce texte.

Cette consigne suggérait une **ambivalence** (entre réalisme et réalisme magique, réel et fiction, Histoire et histoire...), un texte qui est presque toujours à la **limite** (entre un avant et un après, entre l'Inde et la Grande-Bretagne, une réponse de la périphérie au centre ?...) et il convenait donc de trouver une problématique qui prenne en compte l'ambiguïté du texte.

Proposition de corrigé

The "midnight's children" of the title are the children born at the very moment of India's independence (and, consequently, of the Partition between India and Pakistan.) To quote Nehru's speech, made towards midnight on the eve of his country's independence, the narrator of *Midnight's Children* has therefore a "tryst with destiny." The story starts with "I was born in the city of Bombay... once upon a time": thus it introduces itself right from the outset as both a fictional autobiography and a fairy-tale. The whole passage is characterized by a combination of numerous realistic details such as historical dates or places together with everyday incidents, and of fantastic elements such as references to magic, myths or tales.

The frontier between "the improbable and the mundane" (l. 22) is therefore unclear. Like the Kashmiri Mountains of the last paragraph which "closed in", the literary frontier is moving, genres are blurred, the status of the text is ambiguous, the narrative is a point of convergence of various texts, and the reader is forced to question the lineage of the text he is reading. This is what Salman Rushdie meant when he argued in a recent interview that fiction is a way to "arriv[e] at the truth by the road of untruth".

Like the narrator, the reader "tumble[s]" (l. 6) into India as he is given a description of India as well as of the self; he is then offered glimpses of India, an India that is both a real place and an imaginary homeland; with his travelled eyes, he can finally witness an exercise in story-telling.

The passage deals with **the birth of the narrator** and his ancestry: the narrator gives the date and the place of his birth in the first paragraph and mentions his father and grandfather (l. 7 and paragraph 4). He uses 'I' and addresses the reader directly in a rather conversational tone, asking questions and answering them in turn (ll. 1-6). The reader perceives the adult narrator/character behind the midnight's child as past and present or then and now become blurred: different time markers correspond to

different "I"s, from "I was born" (l. 1) and "Now, time [...] is running out. I will soon be 31" (ll. 16-7) to "... I am to end up" (l. 19).

The narrator's date of birth corresponds to India's rebirth or independence on "August 15, 1947": the text opens on the birth of the narrator **and the birth of a nation**, on a historical and historic date, which suggests the strong symbiosis between character and country, between his story and History, and which also suggests the common identity they share as the character clearly identifies with his country and beyond.

For indeed, Saleem Sinai bears an Asian name that is also transnational (Mount Sinai). Beyond him and his family the reader perceives **a story of origins**: the grandfather is called Aadam and is strongly reminiscent of Adam just after the Fall (he is seen falling in the text and is "vulnerable to women and history", l. 39) and the title of the novel suggests that Saleem is the child of a new era. Besides, there is a strong mirror effect in the names of the narrator and of his grandfather, almost as if the family story wrote an Indian history from A to Z: Aadam Aziz or AA and Saleem Sinai or SS. Finally, the same importance is given to both characters' noses (the nickname Snotnose and the reference to the nose of the narrator l. 15, the grandfather hitting his nose l. 32): the noses here are explicitly linked with liquids, snot and blood, which is a pragmatic (almost medical, if one considers the grandfather's occupation), metonymic representation of births and beginnings as the verse of the Quran quoted l. 31 reminds us, even though mother figures (or a grandmother) are conspicuously absent. Corresponding to the **geographical space** of the novel (with Bombay l. 1, India, l. 5, Kashmiri, l. 32), a **political space** emerges (the Kashmiri mountains of the last paragraph suggest the Partition between India and Pakistan) and **the space of the body**, characterized by double movements, is unveiled. There is the swollen and grotesque body (as nicknames like Snotnose and Piece-of-the-Moon suggest, with a lot of Os and circles in Moon) versus flowing liquids coming out of eyes and nostrils reflecting the perforated sheet and revealing the 'hole... [and] vacancy in a vital inner chamber' (l. 38) felt by the grandfather as he lost faith. The circles are an image of the centre and the periphery with the I surrounded by his family (a lineage characterized by a periphery of men), the country (or countries), God and spirituality, and other circular motives (the sheet has 'a circular hole cut into the centre', ll. 25-6). Dilation is finally opposed to constraint: Buddha is 'handcuffed to history' (l. 11), his "destinies indissolubly chained to those of [his] countries" (l. 10) and at the end, 'the mountains closed in [...] like angry jaws' (ll. 46-7).

The narrator both introduces himself as a national hero and plays with the conventions of the autobiographical genre at the same time. His unreliability forces the reader to take a closer look at the India that is being depicted.

The story opens like **a realistic tale** but the narrator is obviously playing with time or times: paragraph 1 corresponds to 1947; in paragraph 2, we

are told that the narrator will soon be 31, i.e. that the time of narration is 1978; paragraphs 3 and 4 introduce events that took place 'thirty-two years before [his]... birth' in "the early spring of 1915"; and paragraph 5 closes on the cycle of seasons. These seemingly realistic mentions of time result in a complex, non-linear, confused time suggesting the tragic dimension of the hero since time is embodied, literally, in his "overused body" (l. 17) and there is "no escape" (l.11) as he is "heavily embroiled in Fate" (l. 14).

The sense of destiny is heightened by the use of **magic**: the narrative contains fairy-tale elements such as "once upon a time" and "the stroke of midnight". Midnight is the time when heroes go back to real life, it is an in-between-ness where limits are blurred, shifting to another dimension altogether. The narrative refers to magic worlds and mythology: the running metaphor of the two hands of the clock partakes of the anthropomorphism of time with "the saluting clocks", l. 9 bringing to mind Namaste, the traditional Indian salutation, and evoking Saleem greeting the reader. Likewise, "the swallower of lives" (l. 23) can be seen both as a mythological reference to Chronos and/or to the ogre of tales swallowing children. Scheherazade (l. 19), who tells stories to save her life, is of course a reflection of the numerous stories Saleem feels it is his fate to tell (l. 21) and of the fight against time.

The dreamlike elements become fantastic as real objects like "the holey [...] square of linen" are referred to as "talisman[s]" (l.27) and, by some obscure transubstantiation, real tears become diamonds and blood rubies (paragraph 4) and they sometimes verge on the nightmarish. The father breaking his toe a few seconds after his son's birth could be seen both as a trivial realistic detail and as a portent but there are too many ominous adjectives in the narrative: "dangerous sort of involvement" (l. 14), "mutilated square of linen" (l. 26) and "crime-stained birth" (l. 29). So there is **constant tension between facts and fantasy** and the "gasps" heard at the narrator's birth (l. 6) are understood, with hindsight, as announcing the forbidding landscape with monstrous figures ("angry jaws", ll. 46-7) of the last paragraph.

The narrator is using magic realism to blur limits and goes beyond the frontiers of religions with syncretic beliefs, be they Western or Greek, Eastern or Arabian (Adam, Buddha, the Quran, the original sin, Chronos and Scheherazade). His story contains many spiritual references, whatever the belief. The narrative of his own birth can therefore be read as being embedded in a wider web of beliefs and narratives.

The narrator finds it difficult to give birth to his own story: he is stuttering his way into the novel as shown by the elliptic punctuation (ll. 1 and 3), the repetition of "No" (ll. 1 and 3), the rhetorical question "And the time?" (l. 3), and the interjections "Well then" (l. 3) and "Oh" (l. 5). He reveals **the genesis of the story** as if it were being written before our very eyes. However, the theatricality of his own birth and his insistence on stressing his difficulty at telling the story look very much like a posture. This is the

posture of reflexive writing where the narrator observes himself in the act of telling or writing, distancing his own self while staging himself: like the newspapers of l. 11, he very much celebrates his own arrival. At the same time, he mocks the set rules of autobiography with the juxtaposition of incongruous ideas (for example the comic association of his grandfather's hitting his nose in the act of praying and losing faith as a consequence hints at irreverence towards religion), alternating impressionistic touches (suggested by the sentence without a verb ll. 6 and 7) and humorous notes or antithetical associations as in "on the stroke of midnight, as a matter of fact" (l. 4).

Undoubtedly, the direct addresses to the reader ("to know me [...] you'll have to swallow the lot as well", l. 24-5), together with the commentaries and the wish for accuracy ("No, that won't do, there's no getting away from the date...", ll. 1-2) give the text an oral quality. And yet, **the reader feels the tension between orality and written traditions**: it is written in a very complex, sophisticated, and elaborate style using words with Latin roots ("permit", l. 17, "commence", l. 27); it is at times bombastic and pedantic for example with the alliteration "beside... befallen... benighted... because", l. 8; at times extremely poetic and over-written for example in the last paragraph; it is also bursting with learned references and intertextuality. The narrator tells us that "there are so many stories to tell" l. 21 and indeed the reader finds allusions to soothsayers and to *The Arabian Nights*. These stories are sometimes combined with the written tradition of sacred texts, in particular with the Quran (which is in itself the transcription of the Prophet's voice), and profane texts as the alert reader recognizes the story of Saleem's birth which echoes the incipits of Sterne's *Tristram Shandy* or of Dickens's *David Copperfield*.

The narrator moves therefore from passivity (he is handcuffed) to becoming an actor of his own story: he is both creator and prophet as shown in "time [...] is running out", l. 16 or "I must commence the business of remaking my life", ll. 27-8. This is echoed by a metaphor mingling pregnancy, spring and creation at the end of the passage: "After a winter's gestation in its eggshell of ice, the valley had beaked its way out into the open", ll. 43-4). There is tension between hiding and revealing and the narrator reveals fragments and fills in the holes, or the "gasps/gaps": his grandfather's sheet can be seen as a metaphor for the sheet of paper and the drops of blood as the ink of course but also as a metaphor for creation: he fills in a chaotic and meaningless story with a lavish and baroque form to give birth to his own narrative. The sentence without punctuation "excess of intertwined lives events miracles places rumors" (ll. 21-2) imitates the original chaos which needs to be put in order before **meaning** can be found (the word is repeated twice on l. 19).

The close association between the self and India allows the narrator to mingle history and fiction, reality and imagination and to tell an extraordinary story that is both anchored in the real world and able to carry the reader into a specific imaginary world. What is particularly

striking is that the reader is both invited to reflect on the process of literary creation, remaining at a distance from what he is told, and to penetrate the magic world created by the author. Hence the paramount importance of perspective.

Perspective allows meaning. The grandfather looks at the grandmother through a hole in the sheet. The narrator shares with his grandfather symbolic attributes such as his nose and eyes. The grandfather, who has "diamond-free eyes" (ll. 41-2), seems to be using a telescope-like prayer mat (it is rolled up like a "cheroot", ll. 40-1) to see the world from a kaleidoscopic perspective, with both movement and metamorphosis. It is little wonder then that the narrator, too, should be playing with gazes and perspective. At the moment when the view is clear, a new world is born: the numerous images of a circle, and the circular structure of the text close "around the city on the lake" (l. 47), from the narrator's birth to that of this new (independent) world, from a prophet-like narrator to the 'hol(e)y'(l. 26) new land.

This is a lesson in postcolonial literature since, as with Scheherazade, telling stories has an effect on reality. In other words, literature is of way of coming back to the world by the road of fiction or "arriving at the truth by the road of untruth."

**Rapport établi par Catherine Plankelle (université de Limoges)
Remerciements à Jean-Marie Fournier (université Paris Diderot) et
Zohra Rahmouni (Lycée Militaire de Saint-Cyr)**

3.2. Épreuve de Traduction / Explication de choix de traduction

3.2.1. Thème

Texte à traduire

Je connaissais à peine Miranda, ne l'ayant croisée que deux ou trois fois, pourtant, dès le premier regard, j'avais ressenti une sympathie violente envers elle car vive, précise, indépendante, sans affectation, quasi brusque, elle symbolisait ces femmes modernes qui séduisent par leur refus même de séduire. S'adressant à moi comme l'aurait fait un homme, d'une façon dépourvue d'ambiguïté, elle m'avait mis à l'aise, tant à l'aise qu'ensuite, lorsque j'avais noté la finesse de ses traits et la féminité de ses jambes, j'en avais éprouvé une surprise teintée d'émerveillement.

Souriante dans le matin brumeux, la rousse Miranda s'assura qu'elle ne me dérangeait pas, brandit des croissants qu'elle venait d'acheter et proposa un café. Elle s'imposait avec autant de naturel que d'autorité.

En passant à la cuisine, je lui présentai mes condoléances, qu'elle reçut, front baissé, indéchiffrable, puis elle s'assit devant moi.

– Mon père aimait discuter avec vous. Peut-être vous a-t-il dit des choses... qu'il ne m'aurait pas dites.

– Ma foi, nous parlions surtout de littérature et de whisky. Principalement de littérature et de whisky.

– Quelquefois, en évoquant un thème général, on y accroche un souvenir singulier.

Je m'assis et lui avouai que, malgré mes efforts, nos conversations n'avaient jamais su prendre un tour personnel.

– Il se préservait beaucoup, conclus-je.

– De quoi ?

Miranda semblait exaspérée. Elle insista :

– Ou de qui ? Je suis sa fille unique, je l'aime mais je ne sais rien de lui. Quoique son comportement ait été exemplaire, mon père demeure un inconnu. Voici mon seul reproche : il aura tout fait pour moi sauf me dire qui il était.

Éric-Emmanuel Schmitt, « Le chien », *Les deux messieurs de Bruxelles*, Albin Michel, 2012

Présentation du texte

Ce texte est tiré d'une nouvelle d'un recueil publié en 2012. Il est constitué d'abord du portrait très subjectif d'une femme, livré par le narrateur masculin, puis d'un épisode mettant en scène le narrateur et cette femme, et dans lequel il y a un passage dialogué. On y trouve des

sentiments, des actions et des objets de la vie quotidienne, sans que le style soit familier ni relâché.

Le traducteur trouvera un certain nombre de défis dans ce passage. Le lexique dans les domaines des caractéristiques humaines et des sentiments (segments 3, 12, etc. – voir plus loin) est suffisamment précis pour ne permettre que peu d'approximation. Sur le plan de la grammaire, la traduction fait appel à des connaissances dans un certain nombre de domaines assez bien arpentés par les anglicistes (choix *these/those*, relatives restrictives/appositives, les aspects, etc.) et certains groupes verbaux demandent une bonne réflexion de la part du traducteur.

Avant de se pencher sur chaque segment du texte, quelques remarques d'ordre général qui ressortent de la correction des copies. Ce rapport se veut surtout constructif, utile aux futurs candidats au CAPES, qui doivent donc s'efforcer de prendre à cœur ses recommandations.

Tout d'abord, le jury a l'impression que de nombreux candidats ne prennent pas le temps de bien lire le texte, en s'imprégnant de la situation évoquée et des propos tenus, dans une attitude de totale empathie avec le texte. Le résultat cet empressement se voit très nettement, quand, par exemple, le candidat propose une traduction de *car vive...* (segment 3), en passant totalement à côté du lien de cause à effet sous-jacent (voir plus loin). Les traductions erronées de *sans affectation* (segment 3 aussi) relèvent certainement du même phénomène. Nous voudrions vraiment insister sur l'importance de lire plusieurs fois le texte, avant la moindre tentative de traduction.

Les correcteurs ont trouvé quelques copies raturées et mal écrites, ce qui est surprenant de la part de candidats au métier de professeur.

Il est fréquent que les candidats connaissent un verbe, mais sans la préposition appropriée pour introduire le complément (*to talk to*, *to protect oneself from*, etc.) ; le futur candidat aurait tout intérêt à ne pas négliger, lors de ses révisions de vocabulaire, la façon d'intégrer les verbes et autres éléments lexicaux dans la phrase.

Certains candidats ont eu un doute sur un mot et ont proposé deux solutions, ce qui n'est absolument pas accepté dans un concours, et ce qui est donc automatiquement sanctionné.

Il est rappelé aussi que la traduction est un exercice rigoureux ; certains candidats, mis en difficulté par le texte, interprètent et surtraduisent systématiquement ; il ne faut pas confondre étoffement ou modulation à bon escient avec surtraduction et approximation.

La relecture est aussi une phase importante, pendant laquelle de nombreuses fautes d'inattention (l'orthographe des noms propres, par exemple) peuvent être repérées. C'est à ce stade également que le candidat peut corriger des fautes de style, et celles liées à la plausibilité de la traduction proposée (cohérence des actions, la logique de la narration, etc.).

Analyse détaillée

1. Je connaissais à peine Miranda, ne l'ayant croisée que deux ou trois fois,

Lexique : La difficulté ici réside non pas dans *barely, hardly*, que les candidats connaissent, en général, mais dans la traduction de *croiser* dans ce sens. Le candidat qui ne connaît pas *to come across, run into*, etc. avait intérêt à employer un verbe courant (*met* a été accepté) plutôt que de se lancer dans une traduction littérale comme *cross*, qui a été lourdement sanctionnée. *Thrice* est trop archaisant pour le contexte, et *twice or three times*, ne correspondant pas à une expression courante, a été légèrement sanctionné.

Grammaire : Si l'emploi du *past perfect* n'était pas exigé pour tous les plus-que-parfaits de ce texte, il était obligatoire ici (*since/as I had only run into her*) dans le cas où le candidat n'employait pas la forme en *-ing*.

Syntaxe : D'ailleurs, bien que la structure *having only run into her* ait été rendue correctement dans de nombreuses copies, trop de candidats se sont contentés de juxtaposer les deux propositions, en omettant complètement le lien de cause à effet que véhicule *ayant croisé*.

2. pourtant, dès le premier regard, j'avais ressenti une sympathie violente envers elle

Lexique : Un calque sur l'expression *dès le premier regard* ne donnant pas la solution la plus idiomatique en anglais, une structure verbale (*the first time I saw her*, etc.) a été jugée préférable. Les correcteurs ont été surpris de trouver *sympathy* dans la majorité des copies puisque les faux amis *sympathique* et *sympathetic* sont un écueil classique. Les noms *liking* et *attraction* étaient recevables, tout comme des constructions verbales (*taken a liking to her, felt drawn to her*).

Grammaire : La contraction (*I'd*) n'est pas compatible avec la narration dans un registre relativement soutenu ; elle était en revanche obligatoire dans le discours direct plus loin.

3. car vive, précise, indépendante, sans affectation, quasi brusque,

Lexique : La liste d'adjectifs a posé quelques problèmes, et donné lieu à trop d'approximations. Mais la plus grave erreur concernait l'expression *sans affectation*, qui était rarement analysée ou bien comprise par les candidats. *Affectation* a soit été lu comme *affection*, avec comme résultat des contre-sens (*heartless, without tenderness*, etc.), soit compris dans le sens d'un poste administratif, avec la même gravité dans le résultat (*without a job*, etc.). Il semble s'agir d'une lecture beaucoup trop rapide et superficielle du texte, voire même d'un manque de connaissance de la polysémie de ce mot en français.

Syntaxe : Dans ce domaine aussi, ce segment a très souvent donné lieu à une erreur grave, dans la mesure où la majorité des candidats n'a pas explicité (ou pas compris ?) le lien de cause à effet entre la liste d'adjectifs

et ce qui suit dans le segment quatre (sur le modèle de *fatigué, il se coucha tôt*, par exemple). Souvent, le candidat juxtapose simplement les parties de la phrase, ou même place une nouvelle proposition après un point. Or il faut bien expliciter en anglais les deux causes : le fait que ces traits de caractère faisaient de Miranda, aux yeux du narrateur, un symbole d'un type de femme moderne, et que c'est cela qui crée chez lui le sentiment de sympathie qu'il éprouve envers elle. Cela pouvait se faire au début de ce segment (*since because she was so lively ...she symbolised...*), ou alors à la fin (*since she was ... almost blunt, and so symbolised...*). Certains candidats ont su traduire ce passage difficile avec élégance (*for, lively ... as she was, she symbolised ...* ou *... thus symbolising ...*).

4. elle symbolisait ces femmes modernes qui séduisent par leur refus même de séduire.

Lexique : Le sens de *séduire* étant plus large que son équivalent en anglais, le jury a préféré l'emploi d'un adjectif (*seductive, charming*).

Grammaire : *Même* a posé des problèmes à quelques candidats, comme le choix entre *these* et *those*, *those* étant nécessaire dans ce type de contexte, suivi d'une relative restrictive.

5. S'adressant à moi comme l'aurait fait un homme, d'une façon dépourvue d'ambiguïté,

Lexique : La traduction de *ambiguïté* a donné lieu à de nombreux néologismes ; il est important d'enrichir son vocabulaire, pour éviter d'avoir à prendre trop de risques le jour du concours.

Grammaire : *Comme l'aurait fait un homme* a gêné certains candidats. Il ne faut pas gommer la référence au passé (*as a man would*), ni rajouter *it*. Dans des propositions de ce type, introduites par *as*, l'anglais n'emploie pas *it* pour reprendre explicitement l'élément, qu'il soit nominal ou verbal, dans le co-texte avant, (par exemple : *comme je l'ai dit tout à l'heure : as I said earlier*, ou *il se lève de bonne heure, comme il le fait depuis cinquante ans : he gets up early, as he has done for fifty years.*)

Syntaxe : Ici encore, il fallait, si on avait opté pour un verbe fini (*she addressed me ...*) lier cette proposition à la suivante par une conjonction (*and* suffisait, ou alors *since she addressed me ...*).

6. elle m'avait mis à l'aise, tant à l'aise qu'ensuite, lorsque j'avais noté la finesse de ses traits et la féminité de ses jambes,

Lexique : Des approximations, dues sans doute à un vocabulaire insuffisant, ont fait perdre beaucoup de points dans ce segment. De nombreux candidats ont eu des difficultés à traduire *finesse* et *féminité*. Pourtant la réussite tenait à une petite syllabe dans les deux cas. *Fineness* était tout à fait possible, (à côté d'autres mots comme *delicacy, softness*). Et beaucoup ont omis la syllabe supplémentaire dans le mot anglais *femininity*. Certains bons candidats ont su trouver une formulation très idiomatique du genre *how delicate her features were, and how feminine*

her legs. *Traits* a aussi posé problème ; peu connaissent *features*, (*traits* étant plutôt pour le caractère), et se risquent à des périphrases inacceptables (*face lines*, etc.).

Syntaxe : La reprise par *tant ... que* n'est souvent pas maîtrisée. La traduction de *que* par *than* au lieu de *that* a été considéré comme une grave erreur.

7. j'en avais éprouvé une surprise teintée d'émerveillement.

Lexique : Il y a eu des maladresses dans la traduction de *teintée de*, comme dans celle de *émerveillement*. Les tentatives sous forme d'adverbe plus adjectif (*wonderfully surprised*) n'étaient pas heureuses, et proposer deux adjectifs liés par *and* revenait à sous-traduire. *Tainted* implique une imperfection.

Grammaire : Les fautes qui traduisent une connaissance insuffisante des verbes irréguliers (*stroke by*) ont été lourdement sanctionnées.

8. Souriante dans le matin brumeux, la rousse Miranda s'assura qu'elle ne me dérangeait pas,

Lexique : Commence ici le récit d'événements ponctuels mettant en scène le narrateur et Miranda. La situation n'est pas facile à définir, mais l'interprétation la plus logique est celle selon laquelle Miranda arrive à l'improviste chez le narrateur (qui se rend compte du temps brumeux en lui ouvrant sa porte), apportant des croissants, et proposant qu'il leur fasse un café.

Il y a eu beaucoup d'erreurs plus ou moins graves pour traduire *brumeux*, allant de *foggy*, trop dense, ou *smoggy*, trop spécifique, jusqu'à *floggy* ou même le surprenant *froggy*. Encore une fois, il n'y a rien de tel qu'un vocabulaire riche pour affronter cette épreuve.

Grammaire : La structure de l'adjectif composé n'est pas toujours maîtrisée : il faut bien le suffixe *-ed*, qu'il s'agit d'adjectif épithète ou attribut. La traduction de la proposition *Miranda s'assura qu'elle ne me dérangeait pas* est facilitée si on la considère comme un récit de paroles, une sorte de discours rapporté, et qu'on essaie de restituer les paroles effectivement prononcées par Miranda. On peut alors imaginer des formulations comme *I'm not disturbing / bothering you, am I? / I'm not intruding, am I?* On adapte ensuite les temps et les pronoms personnels au discours rapporté. Cette façon de procéder évite de commettre la grave faute d'aspect (*did not disturb*) qui a été trouvée dans de nombreuses copies.

9. brandit des croissants qu'elle venait d'acheter et proposa un café.

Lexique : Beaucoup de candidats ont jugé, justement, que la traduction littérale de *brandir* ne convenait pas ici, choisissant des solutions tout à fait convenables (*held out, held up proudly*, etc.). D'autres vont bien trop loin (*waved, thrust*, etc.). La différence entre *a cup of coffee* et *a coffee cup* devrait être connu à ce niveau d'études.

Grammaire : Il fallait rendre précisément la détermination du nom *croissants* : *some* était la seule possibilité. Les structures avec *offered*, *suggested*, etc. ne sont souvent pas connues ; il faudrait écrire : *she offered me a cup of coffee* (même si ceci ne correspond pas à la situation ici), ou mieux : *she suggested we had ... / suggested we should have ... / suggested having*

10. Elle s'imposait avec autant de naturel que d'autorité.

Grammaire : Très peu de candidats ont su éviter le calque sur *naturel*, considéré comme une erreur grave puisque l'anglais ne présente pas les mêmes possibilités que le français de substantivation d'adjectif. Le jury a accepté beaucoup de solutions convaincantes (*she was both naturally and authoritatively self-imposing, naturally and authoritatively*, etc.).

11. En passant à la cuisine, je lui présentai mes condoléances,

Lexique : Ce segment contient beaucoup d'écueils lexicaux pour le candidat moyen. La traduction de *passant* a posé problème : *pass* n'est évidemment pas possible, et beaucoup ont proposé des traductions erronées, qui semblaient souvent confondre à la cuisine avec *par la cuisine*. Beaucoup ne connaissent pas des expressions appropriés pour exprimer ses condoléances ; il était pourtant, comme souvent, tout à fait possible de proposer une périphrase idiomatique, comme *I told her how sorry I was for her loss*. Si l'expression *presented my condolences* a été choisie, il ne fallait pas insérer *her* comme complément d'attribution, ni se tromper sur l'orthographe de *condolences*.

Syntaxe : *As* (ou alors une construction en *-ing*) était préférable ici à *when* (qui semble donner une trop grande importance au moment) et à *while* (qui semble étirer le moment de façon inappropriée).

12. qu'elle reçut, front baissé, indéchiffrable, puis elle s'assit devant moi.

Lexique : Il ne fallait pas employer un verbe de sens trop actif pour traduire *reçut*. *Front baissé* demandait de la prudence : en anglais *forehead bent* n'est pas idiomatique. *Indéchiffrable* a donné lieu à beaucoup de faux-sens et d'inventions dans les copies.

Grammaire : (*with*) (*her*) *head down* est juste, mais l'article défini n'a absolument pas sa place dans ce type de construction en anglais.

Syntaxe : Il est évident que de nombreux candidats ne maîtrisent pas la différence, importante, entre les relatives restrictives, déterminatives (qui contribuent à la détermination de l'antécédent, et ne sont pas séparées de celui-ci par une virgule) et les relatives appositives, descriptives (qui apportent une précision plutôt accessoire sur l'antécédent, et sont toujours séparées de l'antécédent par une virgule – cette virgule étant d'ailleurs le point commun entre l'anglais et le français à ce sujet). Dans le cas d'une restrictive on a le choix entre *which* (ou *who*) et *that* ; dans le cas contraire, c'est-à-dire ici, *that* est impossible, et a été sanctionné sévèrement.

13. – Mon père aimait discuter avec vous. Peut-être vous a-t-il dit des choses... qu'il ne m'aurait pas dites.

Lexique : A ce point, où commence la partie dialoguée, rappelons que le français et l'anglais emploient les guillemets de façon différente. Heureusement, la majorité des candidats maîtrise ce point. La principale difficulté lexicale était le fait que *discuss* ne peut pas être utilisé de façon intransitive en anglais. Il fallait donc soit ajouter *things*, soit choisir un autre verbe.

Grammaire : Il était surprenant de voir tant de candidats calquer la structure de la phrase qui commence par *peut-être* sur celle du français (*perhaps did he ...*). Le choix de la forme verbale pour traduire *a-t-il dit* est clair : puisque son père est mort, le *present perfect* n'est pas possible. Pour traduire le conditionnel, *would* est possible, mais *might* également, pour exprimer l'incertitude. Dans les deux cas, il faut bien marquer l'antériorité de l'événement avec *wouldn't have told / might not have told*.

14. – Ma foi, nous parlions surtout de littérature et de whisky. Principalement de littérature et de whisky.

Lexique : La traduction des interjections n'est pas aisée ; il faut trouver la bonne force, et le bon registre. *Forsooth* est bien trop archaïque, *holy smoke* évoque trop le far-West ; des interjections plus faibles comme *well, to tell the truth, to be honest, actually* sont tout à fait appropriées.

15. – Quelquefois, en évoquant un thème général, on y accroche un souvenir singulier.

Lexique : *Evoke*, mot dont les étudiants anglicistes français font généralement un usage abusif, et qui doit être utilisé plutôt dans le sens de *faire allusion à, ou faire penser à*, n'est pas à sa place ici. *On y accroche un souvenir singulier* n'est pas facile à traduire. On peut employer les verbes *refer to, associate, include* ; mais *hang, hook, attach*, etc. ne sont pas du tout idiomatiques.

Grammaire : *By + V-ing* implique un moyen, et n'est pas approprié ici.

16. Je m'assis et lui avouai que, malgré mes efforts, nos conversations n'avaient jamais su prendre un tour personnel.

Lexique : Pour le groupe verbal *su prendre*, le jury a accepté deux possibilités : soit, en gardant, comme en français, *conversations* comme sujet, avec la personnification qui en résulte, soit avec le pronom personnel *I* comme sujet.

Grammaire : *Malgré mes efforts* a donné lieu à beaucoup de fautes grammaticales graves, soit des impropriétés (*despite of*), soit des fautes de sens (*instead of*), soit des confusions conjonction/préposition (*although my efforts*).

17. – Il se préservait beaucoup, conclus-je.

Lexique : *Preserved himself* est un gallicisme, et donc inacceptable. Il fallait être vigilant quant à la ponctuation dans ce segment : *conclus-je* ne devait pas être inclus dans les guillemets.

Grammaire : Les correcteurs ont rencontré de nombreuses fautes d'aspect sur ce segment. Cet imparfait indique une action réitérée (*a lot*), et ne peut donc pas être traduit par *was + ing*, à moins d'inclure *always* (et d'omettre *a lot*), qui introduit l'expression d'un commentaire.

18. – De quoi ? Miranda semblait exaspérée. Elle insista : – Ou de qui ?

Lexique : Les candidats ont souvent fait un choix un peu approximatif de l'adjectif. *Exasperated* correspond bien au sens, alors que *overwhelmed*, *hopeless*, *desperate* etc. sont des faux-sens.

Syntaxe : Il y avait un risque d'incohérence si on employait la mauvaise préposition, dont le bon choix dépendait, évidemment, du verbe utilisé dans le segment précédent : *protected himself ... what from/against ?*

19. Je suis sa fille unique, je l'aime mais je ne sais rien de lui.

Lexique : *Fille unique* a posé quelques problèmes. *His only daughter* voudrait dire qu'il a aussi un ou des fils ; les adjectifs *unique*, *single*, *sole* ne sont pas du tout idiomatiques ; *lonely* est un contre-sens.

Grammaire : Il est regrettable de lire dans des copies de ce niveau, et ceci très souvent, le calque grammatical *her only child* au lieu de *his only child*.

20. Quoique son comportement ait été exemplaire, mon père demeure un inconnu.

Lexique : De nombreux candidats n'ont pas trouvé le bon substantif pour traduire *un inconnu*, employant à tort *foreigner*, *alien*, ou pire puisque relevant d'un problème de grammaire, *an unknown*.

Grammaire : Comme dans le segment 13, le *present perfect* est impossible ici. De nouveau (voir 16) certains candidats ont confondu conjonction et préposition en écrivant *despite his behaviour was...*

21. Voici mon seul reproche : il aura tout fait pour moi sauf me dire qui il était.

Lexique : La seule difficulté ici est le mot *reproche*. *A reproach* en anglais étant plutôt une désapprobation exprimée directement à une personne qu'une critique exprimée en dehors de sa présence, il faut plutôt un nom comme *criticism*, ou alors une périphrase verbale comme *the only thing I blame him for*.

Grammaire : Ce dernier segment était assez exigeant en ce qui concerne la grammaire. *That* n'est pas possible, puisque sa valeur anaphorique est contraire à la valeur cataphorique de *voici*. Il y a de nombreuses confusions entre *anything* et *everything* ; les candidats ne distinguent peut-être pas ce type d'énoncé d'un énoncé comme *he would have done anything for me (il était prêt à faire n'importe quoi pour moi)*. Finalement, un trop petit nombre de candidats a pris le temps de bien identifier le sens

du groupe verbal *il aura tout fait*. En effet, ici, il n'a pas le sens de projection dans l'avenir (d'où l'impossibilité de *he will have done*), mais plutôt le sens de bilan, ce qui se traduit en anglais par un simple prétérit, assorti éventuellement d'une tournure adverbiale comme *in the end*.

Syntaxe : Encore une fois, la cohérence veut qu'on choisisse avec soin la forme du verbe qui suit *except*. La forme en -ing serait possible dans des contextes comme *what have you been doing except telling me ... ?* à cause de la forme verbale en *be + -ing* qui précède ; mais ici, nous avons *he did everything*, forme simple, d'où la nécessité de la forme simple de *tell*.

Proposition de corrigé

I hardly / barely / scarcely knew Miranda, having seen/met her / run into her / come across her only two or three times, and yet from the first moment I set eyes on her I took a violent liking to her, for since / as she was lively, precise, independent, unaffected and almost blunt in her manner, she symbolized/ incarnated those modern women who are seductive / charming by their very refusal to be so. Addressing me as a man would have done, unambiguously / without the slightest ambiguity, she had put me at ease, so much so that afterwards, when I noticed the delicacy of her features and the femininity of her legs, I felt a surprise tinged with wonder.

Smiling in the misty morning, red-haired Miranda checked that she was not bothering me / intruding, held up / out some croissants that she had just bought and suggested we (should) have a cup of coffee / suggested having coffee. She imposed herself in a way which was both natural and authoritative.

As I moved / stepped into the kitchen, I offered (her) my condolences, which she received / listened to with her head lowered, impenetrable / inscrutable, and then she sat down in front of me.

"My father used to enjoy talking to you. Perhaps he told you / He may / might / have told you things that / Ø he wouldn't / might not have told me."

"To tell the truth / Quite honestly / Actually, we mostly talked / used to talk about literature and whisky. Mainly about literature and whisky."

"Sometimes / Occasionally, when talking about something in general, one refers to / one brings in a particular / personal memory."

I sat down and admitted (to her) that, in spite of / despite / my (best) efforts / try as I might / however hard I tried I had never managed / been able to get our conversations to take a personal turn.

"He protected himself a lot," I concluded / I said, finally.

"From / against what? / What from / against?"

Miranda looked / appeared (to be) exasperated. She persisted / insisted:

"Or from / against who(m)? I'm his only child, I love him but / and yet I know nothing / I don't know anything about him. Although his behaviour

was exemplary / Exemplary as his behaviour was, my father remains a stranger (to me). This is my only / one criticism: (in the end) he did everything for me except / but tell me who he was."

Conclusion

Il est évident que toutes les fautes relevées plus haut ne sont pas de gravité égale, et le barème qu'appliquent les correcteurs traduit ce fait en données chiffrées. Les imprécisions et faux-sens peuvent être assez nombreux dans une copie et malgré cela la note peut rester correcte ; l'accumulation de contre-sens et de fautes élémentaires de grammaire, en revanche, tirent inévitablement la note vers le bas.

La meilleure prise en compte possible du contexte, et une bonne dose de bon sens, sont des atouts de premier ordre dans ce genre d'exercice. Mais même l'attitude la plus intelligente pendant l'épreuve est d'une utilité limitée si le candidat n'a pas profité pleinement de son année de préparation. Le candidat doit s'astreindre à un apprentissage méthodique et progressif (collocations, polysémies, etc.) du lexique, des éléments syntaxiques et de la grammaire en général. Mais il doit aussi lire régulièrement pendant l'année universitaire, y compris en français.

Les candidats qui ont intégré les conseils donnés dans les précédents rapports ont tiré leur épingle du jeu. Même si parfois leur lexique manquait de richesse, ils ont fait preuve de bon sens et ont produit des traductions honorables.

**Rapport établi par David James (lycée Édouard Herriot, Lyon)
avec la Commission de Thème**

3.2.2. Version

Texte à traduire

Veronica's brother, Jack, was easier to read: one of those healthy, sporting young men who laughed at most things and teased his younger sister. He behaved towards me as if I were an object of mild curiosity, and by no means the first to be exhibited for his appreciation. Veronica's mother
5 ignored all the by-play around her, asked me about my studies, and disappeared into the kitchen a lot. I suppose she must have been in her early forties, though of course she appeared to me deep into middle age, as did her husband. She didn't look much like Veronica: a broader face, hair tied off her high forehead with a ribbon, a bit more than average
10 height. She had a somewhat artistic air, though precisely how this expressed itself – colourful scarves, a distraught manner, the humming of opera arias, or all three – I couldn't at this distance testify.

I was so ill at ease that I spent the entire weekend constipated: this is my principal factual memory. The rest consists of impressions and half-
15 memories which may therefore be self-serving: for instance, how Veronica, despite having invited me down, seemed at first to withdraw into her family and join in their examination of me – though whether this was the cause, or the consequence, of my insecurity, I can't from here determine. Over supper that Friday there was more questioning of my
20 social and intellectual credentials; I felt as if I were before a court of inquiry. Afterwards we watched the TV news and awkwardly discussed world affairs until bedtime. Had we been in a novel, there might have been some sneaking between floors for a hot cuddle after the paterfamilias had locked up for the night. But we weren't.

Julian Barnes, *The Sense of an Ending*, Vintage Books, 2011

Proposition de traduction

Le frère de Veronica, Jack, était plus facile à déchiffrer : c'était un de ces jeunes gens sportifs et en bonne santé que la plupart des choses faisaient rire et qui taquinait sa sœur cadette. Il se comportait envers moi comme si j'étais un objet suscitant une curiosité modérée, et nullement le premier à être soumis à son appréciation. La mère de Veronica ne prêtait pas attention à toutes les scènes secondaires qui se jouaient autour d'elle, me posait des questions à propos de mes études et s'éclipsait souvent dans la cuisine. Je suppose qu'elle devait avoir une petite quarantaine d'années, même si, bien sûr, elle me paraissait en avoir une bonne cinquantaine, comme son mari. Elle ne ressemblait guère à Veronica : elle avait un visage plus large, des cheveux attachés avec un ruban, ce qui dégagait son grand front, et elle était un peu plus grande que la moyenne. Elle

avait un air quelque peu artiste, même si je ne pourrais affirmer, à cette distance dans le temps, comment au juste cela s'exprimait... foulards colorés, manière absente, fredonnements d'arias d'opéra, ou les trois à la fois.

J'étais si mal à l'aise que je passai tout le week-end constipé : voilà mon principal souvenir factuel. Le reste consiste en impressions et en souvenirs partiels qui sont peut-être donc à mon avantage : par exemple, comment Veronica, alors qu'elle m'avait invité dans sa famille, sembla d'abord s'éloigner de moi pour se rapprocher des siens et participer à l'examen de ma personne auquel ils se livraient... même si, rétrospectivement, je ne puis déterminer si c'était là la cause, ou la conséquence, de mon manque d'assurance. Au cours du dîner, ce vendredi-là, mes antécédents intellectuels et sociaux furent encore remis en question ; j'eus le sentiment de me trouver face à une commission d'enquête. Après quoi, nous regardâmes le journal télévisé et, avec embarras, discutâmes des affaires internationales jusqu'à l'heure du coucher. Si nous avions été dans un roman, il y aurait peut-être eu des allées et venues furtives entre les étages afin d'échanger des câlins torrides après que le *pater familias* aurait tout fermé à clef pour la nuit. Mais ce n'était pas le cas.

Présentation et contextualisation

Le texte à traduire est extrait de la première partie de *The Sense of an Ending*, roman le plus récent de Julian Barnes, auteur anglais contemporain souvent primé, au Royaume-Uni comme à l'étranger, notamment en France, où il a reçu le Médicis (pour *Flaubert's Parrot*) et le Femina (pour *Talking It Over*).

En 2011, *The Sense of an Ending*, lui aussi, été récompensé par le prestigieux Man Booker Prize for Fiction.

Comme le suggère le titre, ce roman est une quête de sens alliée à une enquête sur la fin abrupte d'une relation entre quatre amis.

Tony Webster, voix narrative et personnage principal, est un homme divorcé à la retraite qu'un courrier inattendu replonge dans un passé lointain. À partir de bribes de souvenirs, il tâche d'en reconstruire des pans et, en particulier, de se rappeler l'époque où il était étudiant à Bristol, dans les années 60, quatre décennies plus tôt.

Dans le passage qui nous intéresse, le narrateur-protagoniste évoque un week-end dans le Kent, où vivaient les parents de Veronica, sa petite amie d'alors. Il se remémore cet épisode comme une mise à l'épreuve et se souvient du sentiment d'infériorité qu'il a éprouvé dans ce nouveau milieu.

Caractéristiques du passage

Le passage à traduire, constitué de deux paragraphes, comprend 289 mots.

Il est majoritairement de nature narrative, avec quelques descriptions et commentaires. Le dialogue est absent, tout comme le discours indirect.

Les repères spatio-temporels ont beau demeurer vagues (la particule adverbiale de « having invited me down », l. 13, et les syntagmes prépositionnels « into the kitchen », l. 5, ou « between floors », l. 19, ne sont pas très éclairants quant au lieu ; « the entire weekend », l. 11, et « Over supper that Friday », ll. 15-16, ne permettent guère de dater les événements), il est évident que le temps où le narrateur était à l'Université (« my studies », l. 4) est révolu.

De fait, le décalage entre passé et présent (autrement dit, temps de l'histoire et temps du récit) est l'un des enjeux du texte, comme l'attestent les expressions « at this distance » (ll. 9-10) et « from here » (l. 15).

Logiquement, le récit se fait au passé, le prétérit simple dominant nettement.

L'auteur a recours à un narrateur qui raconte sa propre histoire à la première personne du singulier (narrateur autodiégétique, selon la terminologie de Genette).

Quatre autres personnages jouent ici un rôle : Veronica, dont le nom ouvre le passage et apparaît à trois autres reprises, semble occuper une place centrale sur la scène fictive ; Jack est clairement identifié comme son frère ; la mère n'est pas nommée, mais elle est repérée par rapport à Veronica ; le père, qui est simplement mentionné, est lui-même repéré par rapport à son épouse et il reste au second plan.

Il ne fait aucun doute que le narrateur perçoit cette famille comme un groupe antagoniste.

Cependant, ce narrateur est loin d'être objectif, comme le montrent les modulations et modalisations qui émaillent le texte (en italique ci-après) : « *I suppose she must have been in her early forties* » (l. 5), « *she appeared to me deep into middle age* » (l. 6), « *I couldn't [...] testify* » (ll. 9-10), « *impressions and half-memories which may [...] be self-serving* » (ll. 12-13), « *Veronica [...] seemed at first to withdraw into her family* » (ll. 13-14), « *I can't [...] determine* » (l. 15), « *I felt as if I were before a court of inquiry* » (ll. 16-17), etc.

Cette tendance à ne pas asserter va de pair avec la récurrence (trois occurrences en vingt lignes) de la conjonction de subordination « though », qui exprime la concession et qui est conforme au caractère peu fiable du narrateur.

Le propos ci-dessus ne vise pas à l'exhaustivité, bien sûr, mais il a pour but de démontrer combien ce type de repérage liminaire, qui doit se faire lors des lectures précédant la traduction elle-même, est fondamental si l'on veut avoir une vision claire de la situation représentée.

Niveau de difficulté et nécessité de vigilance

L'apparente facilité du passage à traduire est trompeuse.

Certes, à première vue, le texte ne présente pas de difficulté de compréhension particulière.

Pourtant, lorsque l'on essaie de passer effectivement d'une langue à l'autre, des obstacles se font jour, que les candidats bien exercés ont

surmontés en se servant des stratégies de compensation habituelles : inférence du sens des mots inconnus à partir du contexte (par exemple, la signification de « mild », l. 3, de « humming », l. 9, ou de « credentials », l. 16, souvent ignorés, peut être approximée) et/ou par analogie avec la morphologie de lexèmes connus (« by-play », l. 4, est un nom composé formé sur le même modèle que *bypass* ou *by-product* ; « self-serving », ll. 12-13, s'analyse comme *self-effacing* ou *self-pitying*).

De même, la syntaxe complexe a pu donner du fil à retordre lors de la mise en français. Rares sont les indépendantes et les phrases qui ne contiennent que des coordonnées ; nombreuses sont celles qui contiennent une, deux voire trois subordonnées (notamment relatives, complétives, comparatives, hypothétiques, concessives et interrogatives indirectes). L'hypotaxe est, en effet, un trait stylistique majeur du texte, qu'il fallait remarquer et préserver en se gardant de simplifier les structures et d'agencer les propositions à son gré.

En outre, certains candidats ont eu du mal à déterminer le(s) niveau(x) de langue et à rendre les fluctuations de registre, qui oscille du formel (le lexique, pour ne citer que lui, reflète, par moments, la distance ironique du narrateur vis-à-vis de ses hôtes : « by no means », l. 3, au lieu de *not at all* ; « somewhat », l. 8, au lieu de *rather* ; « supper », l. 15, au lieu de *dinner* ; « paterfamilias », l. 19, au lieu de *father*) à l'informel (par exemple, les ellipses de *he was*, l. 1, et de *she had*, l. 7, dont le maintien en français frôlait le calque syntaxique ; « a lot », l. 5, plutôt que l'adverbe *often* ou le syntagme nominal *many times* ; les négations contractées de « didn't », l. 6, « couldn't », l. 9, « can't », l. 15, et « weren't », l. 20). Il s'agissait de ne viser ni trop haut (*bien que* suivi de l'imparfait du subjonctif est trop écrit pour un texte d'aujourd'hui dont l'action se situe dans la seconde moitié du 20^e siècle, alors que *though*, plus oral que *although*, peut avantageusement se rendre par *même si*— nous y reviendrons) ni trop bas (« un de ces jeunes gars qui rigolaient de presque tout et charriait sa petite sœur » est trop familier).

Il est donc primordial de rester vigilant durant l'intégralité de l'épreuve, même lorsque l'on est confronté à un texte *a priori* abordable, qui peut dissimuler des écueils.

Choix à faire d'emblée et cohérence à assurer d'un bout à l'autre

Le narrateur est-il censé être un homme ou une femme ?

Étant donné que les candidats ne disposent d'aucun indice linguistique leur permettant de déterminer le sexe du narrateur, le jury accepte aussi bien le masculin que le féminin (préféré par une minorité), à condition qu'il y ait cohérence, c'est-à-dire que le genre ne change pas soudain à quelques lignes d'intervalle : il est illogique d'accorder différemment les traductions de « constipated » (l. 11) et de « invited » (l. 13), erreur qu'une relecture scrupuleuse doit repérer et éliminer.

Quels temps grammaticaux faut-il utiliser pour traduire le prétérit simple ?

Là aussi, le jury a fait preuve d'ouverture d'esprit et a jugé qu'il était possible d'avoir recours, pour traduire les occurrences de prétérit simple correspondant à la narration d'événements révolus, soit au passé simple soit au passé composé, pourvu qu'il n'y ait pas eu de mélange : les segments contigus « there was more questioning » (l. 16), souvent traduit maladroitement par « il y eut plus de questions », et « we watched the TV news » (l. 17), parfois rendu dans la même copie par « nous avons regardé les nouvelles à la télé », auraient dû être traités de la même façon.

Pour ce qui était des occurrences du prétérit simple correspondant à la description d'états ou de propriétés passés, l'imparfait s'imposait, bien entendu.

Est-il possible de traduire « we » par *on* ?

Si, pour traduire la ligne 17, « Ensuite, on a regardé les infos à la télé » est aussi recevable que « Ensuite, nous avons regardé les infos à la télé », dans « Ensuite, on regarda... », il y a un hiatus entre le registre un brin relâché du pronom singulier *on* et le registre relativement élevé du passé simple, davantage compatible avec le pronom pluriel *nous* : « Ensuite, nous regardâmes... ».

De plus, selon les traductions choisies pour certains segments, le *on* spécifique incluant le narrateur (*we = I + they*) risque d'entrer en concurrence avec le *on* générique : ainsi, par exemple, l'impersonnel de l'introducteur existentiel « there was more questioning of my social and intellectual credentials » (l. 16), parfois rendu, à juste titre, par « on remit à nouveau en cause mes références sociales et intellectuelles », se trouve dans la phrase qui précède « Afterwards, we watched... ».

Peut-être est-il avisé, donc, de s'en tenir à *nous*, ce qui ne met pas forcément à l'abri de certaines maladroites, comme la concomitance d'un pronom personnel de la première personne du pluriel et d'un pronom réfléchi de la troisième personne du singulier au sein de la même phrase : *« nous regardâmes les informations à la télévision [...] jusqu'à l'heure d'aller se coucher. »

Remarques spécifiques

Si le jury a parfois eu l'heur de lire des copies de fort bon aloi et, à ce titre, dignes d'éloges, il a souvent été amené à sanctionner des erreurs orthographiques, de lacunes lexicales, de fautes grammaticales et d'incorrections syntaxiques.

Le jury s'étonne de la qualité très relative d'un grand nombre de copies et ne peut qu'encourager les candidats aux connaissances et aux compétences fragiles ou faibles à entreprendre des révisions approfondies et assidues de ces domaines linguistiques, qu'ils doivent maîtriser pour affronter sereinement ce type d'épreuve.

Il n'est pas question de dresser ici un catalogue de certaines erreurs rencontrées au fil des corrections, mais de fournir des solutions de rechange à la proposition de version ci-dessus et de recenser, pour les

déconstruire, les fautes les plus fréquentes, qu'elles soient dues à des défauts de compréhension du texte (lacunes en anglais) ou à des défaillances d'expression de la traduction (insuffisances en français).

Dans une dernière partie, seront prodigués quelques conseils génériques destinés à corriger et à éviter ces erreurs.

Erreurs mineures

Propreté de la copie

Le jury déplore que certaines versions, peu lisibles et raturées, ressemblent davantage à des brouillons qu'à des copies de concours.

Par respect du lecteur et par souci d'exemplarité, le scripteur (et futur enseignant) doit soigner la présentation.

Variantes

Lorsqu'ils ont envisagé une alternative pour traduire un segment, certains candidats ont cru bon de la proposer au jury, à l'aide d'accolades, de parenthèses ou de barres obliques.

Il va de soi que cela est à proscrire.

En effet, alors qu'il est légitime d'hésiter entre plusieurs traductions, il n'est pas acceptable de refuser de choisir celle qui semble la plus juste.

Abréviations

Il arrive que des candidats, peut-être pour économiser quelques secondes, abrègent certains mots courants comme lors d'une prise de notes (« ds » pour *dans*, par exemple). Or, sauf si c'est un procédé stylistique employé dans le texte à traduire, cela ne se justifie pas. Même l'usage de l'esperluette (&) n'a pas lieu d'être.

Ceci, cela et ça

Tout candidat au CAPES se doit de savoir que, selon l'usage, *ceci* soit presque toujours cataphorique (il annonce ce qui suit), tandis que *cela* est anaphorique (il reprend ce qui précède).

Quant à *ça* (à ne pas confondre avec son homonyme accentué, qui ne s'emploie plus guère que dans l'expression *ça et là*), il appartient au langage familier et sera surtout utilisé en version pour les passages dialogués.

Cela signifie que le « this » de la ligne 8 ne sera traduit ni par *ceci* ni par *ça* et que « this is » (l. 11), qui renvoie à ce qui vient d'être énoncé, sera rendu, outre par « voilà », par « c'est [là] » ou par « il s'agit [là] de ».

« Afterwards » (l. 17), quant à lui, peut se traduire par « Après cela », mais mieux vaut éviter, ici, « Après ça ».

Noms des personnages

En règle générale, on conserve intacts les noms des personnages.

Ainsi, Mrs Dalloway et Mr Hyde ne se traduisent ni par Madame (ou M^{me}) Dalloway ni par Monsieur (ou M.) Hyde, pas plus que Beloved et Heathcliff ne deviennent Bien-aimée ou Falaise de la lande.

Ici, par conséquent, franciser Jack et Veronica, qui ont régulièrement été transformés en Jacques et Véronique (ou Véronica), n'est pas pertinent et constitue une altération du sens, puisque cela implique que ces personnages sont probablement français ou francophones.

Ponctuation

Un nombre non négligeable de candidats éprouve des difficultés avec les signes de ponctuation.

Tantôt, ceux-ci sont retranscrits servilement (y compris le soulignement des trois segments à expliquer, comme s'il s'agissait d'une mise en relief voulue par Julian Barnes), alors qu'il existe des différences d'emploi entre l'anglais et le français dans ce domaine, notamment pour la virgule, en particulier avec les conjonctions de coordination *and* et *or* (dans une énumération dont le dernier élément est précédé de *et* ou de *ou*, il n'y a pas de virgule en français, alors qu'elle est fréquente en anglais), mais aussi avec les circonstants, qu'elle isole en français (beaucoup plus rarement en anglais), contribuant ainsi à clarifier la construction de l'énoncé, mais aussi pour distinguer une relative appositive (amovible, donc) d'une relative déterminative (inamovible), aux sens radicalement différents.

Tantôt, hormis les points, ils sont supprimés, alors qu'ils sont tout sauf des fioritures facultatives. Le jury invite les candidats qui voudraient s'en convaincre à lire, par exemple, l'essai drolatique et didactique de Lynne Truss intitulé *Eats, Shoots & Leaves*, paru en 2003.

Paragrapes

Les alinéas doivent être fidèlement reproduits.

Majuscules

Une phrase commence par une majuscule, ce que certains candidats semblent ignorer.

De même, les noms propres ont systématiquement une majuscule initiale. Au contraire, comme tous les jours de la semaine et les mois de l'année en français (là où l'anglais utilise des capitales), « vendredi » (nécessaire pour traduire la ligne 16) prend une minuscule.

Accents

Sous la plume de nombreux candidats, les accents n'existent pas ou apparaissent de façon erratique et souvent erronée.

Au mieux, si l'on ose dire, cela crée une simple faute d'orthographe. Dans de nombreuses copies, les accents aigus (é) et les accents graves (è), lorsqu'ils ne sont pas oubliés, ont tendance à être aplatis (ē), ce qui empêche de les distinguer. Autre exemple, ici, *« age », *« diner », *« calin » et *« brulant » (utilisés pour traduire les lignes 6, 15 et 19) ont souvent perdu leur circonflexe (ê). En revanche, *paraître* (ou *apparaître*)

et *disparaître* ne conservent leur circonflexe sur le *i* que devant un *t* (*apparaît, disparaît, etc.*), d'où, ici, « disparaissait » et « paraissait » (pour les prétérits des lignes 5 et 6) et non *« disparaissait » et *« paraissait ».

Plus ennuyeux, cela peut causer des interférences sémantiques avec d'autres termes : « bien sur » dénote un goût très acide, ce qui n'est pas le cas de la locution « of course » (l. 6), bien sûr ; de même, l'accent permet de discriminer entre le substantif « mur » et l'adjectif « mûr », qu'ont tâché d'utiliser certains candidats, pour traduire « deep into middle age » (l. 6).

Au pire, l'absence de diacritique constitue une grave erreur grammaticale : « a », verbe avoir au présent de l'indicatif, a ainsi été trouvé à la place de la préposition à (*« plus facile a cerner » est aussi grave que *« plus facile à cerné » ; tous deux, dès la première phrase, augurent mal de la suite).

Le jury ne peut que constater et regretter également la méconnaissance quasi généralisée des conjugaisons du passé simple de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif : *« fût plus facile à cerner » et *« bien qu'elle me parut » (pour les lignes 5-6) sont des confusions qu'un candidat au CAPES ne doit plus faire.

Là encore, donc, il serait sage de réviser les règles régissant l'accentuation, ainsi que certains temps et modes.

Fautes plus graves

Orthographe

Les déficiences orthographiques ci-dessous sont présentées dans l'ordre où les segments concernés apparaissent dans le texte d'origine.

Rendre « read » (l. 1) par *« décriper » est faisable, à condition d'orthographier ce verbe avec un *y*.

Il est possible de rassembler l'adjectif au comparatif de supériorité « younger » (l. 2) et le substantif qu'il qualifie (« sister », l. 2), si celui-ci est bien écrit *cadette* et non *« cadète ».

Transformer « a lot » (l. 5) en « fréquemment » est tout aussi recevable qu'opter pour une traduction littérale de « precisely » (l. 8), tant que sont appliquées les règles orthographiques relatives à la dérivation depuis des adjectifs qualificatifs d'adverbes de manière : *bruyant* donnera ainsi *bruyamment* et *prudent, prudemment* ; en revanche, *précis* n'obéissant pas à la même règle, *précisément* n'a pas de consonne double.

Malgré sa prononciation, *ressembler* (utilisé pour traduire *look like*, l. 6-7) prend bien deux *s* en français, alors que *resemble* n'en a qu'un en anglais. Synonymes, « fredonnements » et « chantonnements » étaient aussi pertinents l'un que l'autre pour rendre « humming » (l. 9), à condition de ne pas perdre leur gémée.

Il est dommage d'ajouter des traits d'union à *« mal-à-l'aise », alors que « ill at ease » (l. 11) aurait pu s'écrire *ill-at-ease*.

L'emprunt « week-end » convient parfaitement, pourvu de ne pas oublier le trait d'union (qui se trouve aussi en anglais, même si ce n'est pas le cas

dans ce texte, l. 11). Incidemment, bannir à tout prix les anglicismes relève de l'excès de zèle : « fin de semaine » n'est guère satisfaisant.

Traduire « for instance » (l. 13) par *« par exemple » (*example* étant la graphie anglaise) est anodin, mais cela indique un manque de rigueur.

Emprunter *« pédigrée » à l'anglais pour rendre « credentials » (l. 16) était une bonne idée, mais il ne fallait pas le franciser en ajoutant des accents.

Non seulement *« demi souvenirs » et *« demis souvenirs » sont des calques de « half-memories » (l. 12), mais ils ne sont pas correctement orthographiés. Thomas, dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, explique que « [d]emi, placé devant un nom, est toujours invariable et se lie à celui-ci par un trait d'union ». Sans la faute, *« moitiées de souvenirs » serait passable.

Il est légitime de préférer « dîner » à *souper* pour traduire « supper » (l. 15), mais pas *« dinner », qui est un anglicisme.

Dans le même complément circonstanciel de temps, non seulement il ne fallait pas oublier de traduire le déictique de « that Friday » (ll. 15-16), puisque « ce vendredi » équivaut à « ce vendredi-ci » et engendre donc une erreur de repérage chronologique, mais il fallait aussi penser au trait d'union. Citons le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, de Hanse : « Quand un adjectif démonstratif est séparé de là par un nom, il convient de mettre un trait d'union devant là [...] ». L'adverbe *ci* suit la même règle.

Les collocations *« cours de tribunal » et *« court d'enquête » sont à la fois fautives (il faut se méfier des homonymes) et maladroites. En revanche, bien que légèrement inexacte, la traduction de « court of inquiry » (l. 17) par « cour de justice » a été tolérée.

Enfin, lorsque les candidats gardent, à bon escient, le latin « paterfamilias » (l. 19), ils ont tort de ne pas adopter l'orthographe française : *pater familias*, en deux mots, les italiques n'étant pas exigibles.

Lexique

Le manque de vocabulaire, le manque de concentration et le manque de discernement jouent rarement en faveur du candidat.

Omissions

De nombreux segments ont été omis, ce qui a été sanctionné proportionnellement à la longueur et à l'importance des éléments non traduits.

Tantôt, lorsque les segments ne posent aucun problème, ces omissions sont probablement de simples oublis. Ainsi, le jury ne soupçonne-t-il pas les candidats qui n'ont pas traduit le morphème *-er* de « easier » (l. 1), « all » (l. 4), « of course » (ll. 5-6), « to me » (l. 6), « precisely » (l. 8) ou « at first » (l. 13) d'en ignorer le sens.

Tantôt, il s'agit manifestement d'une stratégie d'évitement de la difficulté. Il est anormal, à ce niveau d'expertise, de ne pas connaître le(s) sens de

mots aussi banals que l'adjectif « mild » (l. 3) ou l'adverbe « awkwardly » (l. 17), régulièrement escamotés pour tenter de masquer des lacunes lexicales.

Tantôt, enfin, un blanc indique sans ambiguïté que l'ignorance de tel ou tel vocable s'est révélée une entrave rédhibitoire.

Erreurs de lecture

De nombreux candidats, probablement par distraction, ont traduit « healthy » (l. 1), confondu avec *wealthy*, par « riches », « height » (l. 8), confondu avec *weight*, par « poids », « scarves » (l. 9), confondu avec *scars*, par « cicatrices » ou encore « cuddle » (l. 19), confondu avec *kettle*, par « bouilloire » voire « bouillotte » (*hot-water bottle*).

Une lecture attentive du texte de départ et une relecture critique du texte d'arrivée auraient dû permettre de ne pas commettre ce type d'erreur, qui génère des contresens.

Calques lexicaux

Appliquons le même principe que plus haut : les erreurs seront traitées dans le même ordre.

On dit couramment qu'on peut *lire en quelqu'un comme dans livre ouvert*, mais il est rarissime de *lire quelqu'un*, hormis, par métonymie, s'il s'agit d'un auteur. Une traduction littérale de « read » (l. 1) est donc peu opportune ici.

Le jury a apprécié que certains candidats aient reconnu en « mild » (l. 3) un adjectif souvent associé à des noms comme *spices* ou *weather*. Cependant, ici, une traduction par « une source de douce curiosité » (ou « de curiosité douce ») ne convenait guère. Les candidats qui ont pensé à la collocation *mild criticism* ont proposé des solutions élégantes : par exemple, « un objet qui éveillait légèrement la curiosité ».

Le participe passé « exhibited » (l. 3) a souvent été calqué (« exhibé ») et a parfois donné lieu à des interprétations erronées (« comme une bête de foire »), alors que « exposé » pouvait faire l'affaire.

La majorité des candidats a traduit littéralement « artistic » (l. 8), alors que les adjectifs « artistique » et « artiste », dont les dénnotations et connotations ne sont pas identiques, ne sont pas toujours interchangeables, le second étant préférable ici.

Un mot aussi simple que « memory » (l. 12) a piégé bien des candidats, qui l'ont traduit par « mémoire », qui n'était pas la bonne acception.

Rendre « withdraw » (l. 14) par « se retirer » est un calque qui frise le contresens, puisque le personnage de Veronica est déjà dans sa famille lorsqu'elle semble « se retrancher auprès de sa famille » ou « se mettre en retrait parmi les siens ».

Étoffer légèrement « my insecurity » (l. 15) permettait d'éviter le calque : « mon sentiment d'insécurité » ou « le sentiment d'insécurité que j'éprouvais » étaient habiles.

Traduire littéralement « supper » (l. 15) n'est pas idéal. En effet, le *Grand Robert de la langue française* définit *souper* ainsi : « Repas ou collation

qu'on prend à une heure avancée de la nuit après le spectacle, au cours d'une soirée, etc. ». L'autre acception, « [r]epas du soir », est décrite comme un archaïsme ou un régionalisme.

Il va sans dire que « a novel » (l. 18) est un faux ami à ne pas confondre avec *une nouvelle (a short story)*.

Il était très maladroit de calquer « un câlin chaud » sur « a hot cuddle » (l. 19), surtout lorsque le français dispose d'une kyrielle d'adjectifs appartenant au même champ lexical : « emflammé », « embrasé », « ardent », « fogueux », etc.

A l'inverse, dans certains cas, il est pertinent de ne pas s'éloigner du texte.

Ainsi, bien que certains puristes considèrent encore que le pluriel de *jeune homme* est *jeunes gens*, « jeunes hommes » (pour la ligne 1) est tout à fait convenable.

De même, « appreciation » (l. 3) pouvait être conservé : aucune obligation d'avoir recours à des synonymes de type « évaluation ».

La palette sémantique d'*ignorer* est suffisamment vaste pour qu'il soit permis de traduire « ignored all the by-play around her » (l. 4) par « ignorait tout ce qui se jouait en coulisse autour d'elle » (ou « ignora » voire « a ignoré », à condition que les trois verbes de cette phrase soient au même temps), mais « ignorait tout de... » et « ne savait rien de... », avec le *de*, sont des contresens (*didn't know anything about...* ou *knew nothing about...*).

Il est possible de traduire « my principal factual memory » (ll. 11-12) par « mon principal souvenir des faits » ou par « le principal fait dont je me souviens / souviens », mais se contenter de l'adjectif *factuel* ne pose aucun problème.

Lacunes lexicales conduisant à des faux sens ou à des contresens, voire à des non-sens

Parce que leur vocabulaire est insuffisant, bien des candidats achoppent sur des mots qui n'auraient pas dû être des obstacles.

De ce bagage lexical limité découlent des tentatives maladroites de dissimulation des lacunes par l'à-peu-près et par le détour.

Il faut, pour acquérir un lexique plus étendu, vérifier, au fil des lectures d'œuvres littéraires et d'articles de presse, le sens des mots qui demeurent abscons et élaborer des fiches thématiques, mais également réviser les listes figurant dans des ouvrages classiques comme *Le mot et l'idée*.

Mots transparents

Parfois, alors que la traduction aurait dû être évidente, le sens de termes transparents a été déformé.

Ainsi, « for his appreciation » (l. 3) a souvent donné lieu au contresens « pour son plaisir » (*to his delight, for his pleasure, for his enjoyment*) ; « a distracted manner » (l. 9) a quelquefois été interprété comme « des manières distinguées » (*refined manners*, au pluriel) ; « constipated »

(l. 11) a sporadiquement été atténué, d'où les euphémismes « noué » et « coincé », ce dernier tranchant en faveur du sens figuré, alors qu'il faut sans doute entendre l'adjectif au sens propre ici.

Paronymes

Rendre « half-memories » (l. 12) par *« brides de souvenirs » pour éviter un calque procède d'une intention louable, mais c'est une cacologie, qui trouve son origine dans la ressemblance entre *bride* et de *bribe*.

En anglais, cette fois, c'est « factual » (l. 11) qui a souvent été confondu avec *actual* et traduit par « vrai » ou « réel ».

Barbarismes

Certains calques sont aussi des barbarismes, lourdement pénalisés. Si *« testifier » (pour « testify », l. 10), *« autoservables » (pour « self-serving », ll. 12-13) sont restés marginaux, *« examination » (pour « examination », l. 14) s'est rencontré plus souvent.

Une traduction approximative de « humming » (l. 9) a donné soit « le murmure » soit *« le murmurement », mot-valise évoquant *chuchotement* ou *susurrement*, mais non répertorié par les dictionnaires.

Autant le jury s'est félicité que bien des candidats connaissent *sneak* (*se glisser, se faufiler ; entrer ou sortir discrètement, subrepticement, furtivement*, etc.), lorsque le verbe est suivi soit des particules adverbiales *in* ou *out* soit de la préposition *into* ou de la locution prépositionnelle *out of*, autant il a regretté d'être contraint de sanctionner aussi bien *« faufilements » que *« faufileades », qui sont des barbarismes.

Autres erreurs de lexique récurrentes

Comme précédemment, les erreurs sont examinées dans l'ordre où les segments apparaissent dans le texte à traduire.

L'adjectif de « mild curiosity » (l. 3) a souvent été traduit par « pure [curiosité] » ou « simple [curiosité] », alors qu'il n'a de commun avec *sheer* et *mere* que le fait d'être monosyllabique.

Bien des candidats ont mal compensé l'ignorance de « by no means » (l. 3), expression pourtant courante, se fourvoyant parfois en établissant un lien entre ce nom (singulier : *a means*) et l'un des sens du verbe *to mean* (d'où « sans le vouloir ») ou l'un de ceux de l'adjectif *mean* (d'où « sans aucune méchanceté »).

Réduire « by-play » (l. 4) à « pièce » ou à « jeu » n'était pas judicieux ; « tapage » (*din, racket*) et « remue-ménage » (*commotion, hurly-burly*) ne convenaient pas davantage.

Même une expression aussi banale que « be[...] in her early forties » (l. 5) a connu des fortunes diverses : « avoir à peine quarante ans » est un faux sens (synonyme de *tout au plus*) ; « être dans le début de la quarantaine » est un calque ; « être du début des années 40 » est une méprise.

Dans la proposition suivante, « deep into middle age » (l. 6) a donné des traductions inattendues également. Du calque « profondément dans l'âge moyen », on a régulièrement basculé dans le contresens ou le non-sens : « tout droit sortie du moyen âge » (*the Middle Ages*, avec un article défini et un –s, ou *medieval times*).

Certains candidats ne connaissant pas l'adjectif *broad*, qui fait pourtant partie du vocabulaire de base, et ne reconnaissant pas le morphème –er du comparatif de supériorité, « broader » (l. 7) a souvent posé problème aussi, d'où des traductions inexactes par des adjectifs passe-partout ayant trait à la taille ou à la forme, tels que « grand » ou « rond ». Plus insolite était « un visage étranger » (*a strange face* ou *a foreign face*, selon le contexte), sans doute par amalgame avec l'adverbe *abroad*.

Le composé « forehead » (l. 7) non plus n'allait pas de soi : « avant de la tête » valait certes mieux que « chignon » (*bun*).

L'adverbe « somewhat » (l. 8) a été communément confondu avec *somehow* (*en quelque sorte*).

Alors que *scarf* (*écharpe*) est censé être acquis, « scarves » (l. 9), vaguement associé au champ lexical des vêtements et accessoires, a été traduit tantôt par les hyperonymes « vêtements » et « habits » (*clothes, garments*) ou par des hyponymes comme « châles » (*shawls*) ou « gants » (*gloves*).

Le rapprochement de « humming » (l. 9) avec le français *humer* a abouti à des synesthésies confinant à l'absurde : « parfums d'airs d'opéra » ou encore « odeurs de salles d'opéra » (*arias* étant vraisemblablement lui-même confondu avec *areas*).

Autre contresens très fréquent : « at this distance » (ll. 9-10) a souvent été lu littéralement comme faisant référence à l'éloignement dans l'espace (« vu la distance qui nous sépare »), alors que c'est de temps qu'il s'agit (« à ce moment-là » est aussi un contresens), comme dans le cas de son pendant « from here » (l. 15), qu'une formule jouant sur les deux plans, « avec le recul », pouvait traduire intelligemment, contrairement à « de là où je me trouvais ».

Lorsqu'il n'est pas tout bonnement passé à la trappe, « therefore » (l. 12), connecteur logique qu'il est inconcevable de ne pas connaître à ce niveau, a été traduit diversement : « par ailleurs », « d'ailleurs », « pourtant », « quand même ».

La traduction de « self-serving » (ll. 12-13) était plus délicate. Certains ont su trouver des solutions adroites : « subjectifs », « flatteurs », « qui m'arrangent ». D'autres n'y sont pas parvenus : « utiles à eux-mêmes », « autosuffisants » ou « en libre-service » sont inadéquats.

Une interprétation littérale de « having invited me down » (l. 13) n'était pas recevable : « invité à descendre » ou « invité en bas » sont des contresens. L'omission de *down* a également été sanctionnée, car l'on peut inviter quelqu'un n'importe où (au restaurant, au cinéma, etc.). En revanche, les traductions par « chez ses parents » ou « à la campagne » ont été acceptées.

« Over supper » (l. 15) a montré que certains ignoraient cette acception de la préposition *over*, ici synonyme de *during*, d'où « en plus du souper » (par analogie avec des énoncés de type *she is over 18*) ou « après le dîner » (peut-être confondu avec l'elliptique *dinner over*, qui se rencontre parfois à la place de *when / after / once dinner was over*).

Peu de candidats ont tenu compte et rendu compte de la différence entre « questioning of » (l. 16) et *questions about*. Certes, la nuance est ténue, mais elle peut se rendre aussi en français grâce à *(re)mettre en question*. Pourquoi, également, ne pas envisager « les interrogations, proches de l'interrogatoire » ?

Ignoré d'une majorité, même dans le sens banal de *références*, « credentials » (l. 16) a parfois été considéré à tort comme un mot (semi)transparent et traduit par « convictions » ou « credos » (*credos, creeds*). Lorsqu'il n'a pas été éludé, « awkwardly » (l. 17) a souvent été rendu par « maladroitement », ce qui a le mérite de prouver que certains candidats connaissent le sens le plus fréquent de ce mot, qui, hormis la maladresse et la gaucherie, peut aussi dénoter, comme ici, l'embarras et la gêne. Alors que « bizarrement », plébiscité, est très loin du compte, « non sans gêne » est une litote assez heureuse.

La fin du texte, quant à elle, a donné lieu à des réécritures très imaginatives. Ainsi, les traductions de « some sneaking between floors » (ll. 18-19) par « quelques aperçus à travers le parquet », par « des glissades sur le sol » ou par « du grincement entre étages » sont loin de convenir.

Le -s de « paterfamilias », lui, a été analysé à moult reprises comme la désinence du pluriel, d'où « les parents », « les paternels » ou « les vieux », voire « les patriarches », « les membres de la sainte famille » ou « la famille papale ».

Grammaire et syntaxe

Une maîtrise défaillante de la grammaire et de la syntaxe, souvent malmenées, peut engendrer des pertes de points substantielles.

En effet, ici, les fautes sont moins variées qu'en orthographe et en lexicque, mais elles sont tout aussi fréquentes et bien plus graves (par exemple, un calque lexical est bénin en regard d'un calque syntaxique).

Du reste, c'est d'autant plus surprenant et inquiétant que, dans ce domaine, le nombre de règles à posséder est, somme toute, relativement limité en comparaison de l'infinie richesse du lexicque de l'anglais et des subtilités parfois capricieuses de l'orthographe du français.

Il faut noter, enfin, qu'une même copie peut être mitigée, alternant d'astucieuses trouvailles attestées et d'incongrues violations de la langue, qui gagneraient à rester des hapax.

Grammaire

Fautes d'accord en genre et/ou en nombre

Tous les types d'accord (du verbe, de l'adjectif, du participe passé, etc.) ont été mis à mal.

Les règles générales sont pourtant très simples : le verbe s'accorde en nombre et en personne avec le groupe nominal sujet ; l'adjectif qualificatif épithète s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie ; l'adjectif qualificatif attribut s'accorde en genre et en nombre avec le groupe nominal sujet ; le participe passé employé avec l'auxiliaire *être* s'accorde toujours en genre et en nombre avec le groupe nominal sujet ; le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* s'accorde en genre et en nombre seulement si le COD se trouve avant le verbe (exemples : « Je t'ai déjà expliqué ces règles. » ; « Je te les ai déjà expliquées. »).

Accord en genre

Voici une erreur commise très fréquemment : *« comme si j'étais un objet de douce curiosité et loin d'être la première à être exposée à son appréciation. » Or « the first » (l. 3) reprend « object » par le truchement d'une ellipse (et cela implique que l'on considère que le narrateur est de sexe féminin). C'est donc « le premier » qui s'impose, à moins que l'on n'ajoute « [la première] personne ».

Pareillement, *« même si évidemment elle m'avait l'air de l'avoir bien entamé » (pour rendre les lignes 5 et 6) est fautif, le COD *l'* reprenant « la quarantaine » utilisé en amont.

Le défaut d'accord de *« quel en était exactement l'expression » (pour la ligne 8) est manifeste.

Nul doute que l'agrammaticalité de *« des écharpes colorés » et *« des foulards colorés » (pour la ligne 9) est due à l'usage du neutre en anglais.

Si « des airs d'opéra chantonnés » est irréprochable, *« des arias d'opéra fredonnés » est incorrect, *aria* étant un nom féminin.

Accord en nombre

Le tout début du passage a occasionné quelques difficultés.

Voici un échantillon de traductions fautives d'un même passage trouvées dans des copies d'anglophones comme de francophones pour traduire la ligne 1 : *« un de ces jeunes homme athlétique et en bonne santé », *« un de ces hommes jeune, sportif et sain », *« un de ces jeunes sportif bien portant ». Évidemment, « un jeune homme sain et sportif », sans le partitif, est correct, mais ne respecte pas le texte.

La subordonnée relative qui suit est plus retorse : en effet, d'une part, la relative étant restrictive (ou déterminative) et définissant une sous-catégorie de jeunes gens, il est logique d'accorder son premier verbe au pluriel ; d'autre part, le syntagme nominal « his younger sister » (l. 2) se rapportant spécifiquement à Jack, il paraît difficile de ne pas accorder son second verbe au singulier (« et titillaient sa sœur plus jeune », « et taquinaient leur sœur cadette » ou « et embêtaient leurs petites sœurs » corrompent le sens du texte). Pourquoi, pour éviter cette tension (que la terminaison unique *-ed* efface), ne pas modifier légèrement la structure ? Ainsi, « il était l'un de ces jeunes hommes sportifs et sains qui se

moquaient de la plupart des choses et, comme eux, il taquinait sa cadette » est une solution commode.

À la fin du texte (ll. 18-19), il y a eu de nombreux dérapages sémantiques, comme nous l'avons vu, mais la grammaire n'a pas été épargnée : *« des déplacement furtifs » (ce substantif doit prendre la marque du pluriel), *« des va-et-vients discrets » (ce nom est invariable), *« nous nous serions peut-être faufilé entre les étages » (le participié passé doit s'accorder, puisque le pronom réfléchi est le COD du verbe pronominal), etc. La proposition circonstancielle de temps *« une fois que les parents se seraient enfermés » contourne habilement le problème de choix du mode avec *après que*, mais ampute le participe passé de son –s (accord en genre et en nombre pour les mêmes raisons que ci-dessus).

Fautes de mode, de temps et/ou de conjugaison

Le choix du temps a parfois posé problème, notamment (mais pas seulement) à des candidats anglophones ayant encore une maîtrise imparfaite du fonctionnement des temps du passé en français.

L'emploi du mode indicatif ou du mode subjonctif après des locutions conjonctives telles que *comme si*, *bien que* et *après que* a été source de nombreux solécismes.

Quant aux conjugaisons, en particulier au passé simple de l'indicatif et à l'imparfait du subjonctif, elles sont parfois aléatoires.

Ainsi, pour traduire « Had we been in a novel » (l. 18), certains candidats se sont rappelé qu'il existe en français aussi une structure avec inversion du sujet et de l'auxiliaire, mais se sont fourvoyés dans le choix du mode, du temps ou de la conjugaison («* Eûmes-nous été dans un roman », *« Étions-nous dans un roman », etc.). Quelques-uns ont heureusement proposé des versions correctes, quoique, peut-être, excessivement châtiées : « Eussions-nous été dans un roman, nous aurions pu nous retrouver en cachette... ». Quant à *« Si nous fûmes été dans un roman », c'est un solécisme provenant vraisemblablement de la confusion entre le plus-que-parfait et la 2^e forme du passé du conditionnel, qui est en déshérence et qu'il est raisonnable de ne manier que si l'on est certain de le dominer.

Les lacunes quasi généralisées dans ces domaines doivent être comblées par un apprentissage ou une révision des règles de ces systèmes.

Temps

Deux types d'erreur doivent être distingués : d'une part, le recours en français à un temps autre que celui utilisé dans le texte ; d'autre part, l'emploi de l'imparfait là où il aurait fallu le passé simple (ou le passé composé).

Ainsi, certains candidats ont abusivement transformé en présent le prétérit simple de la relative de la première phrase (« qui rient de presque tout »), alors que le narrateur fait ici la concordance des temps et se sert ailleurs du présent (« I suppose », l. 5).

Plus grave, « elle doit avoir une petite quarantaine » (pour « she must have been in her early forties », l. 5) fait se télescoper deux strates chronologiques bien distinctes : le présent du narrateur et le passé du personnage qu'il était à l'époque. Pourtant, contrairement aux modaux *couldn't* (l. 9), *may* (l. 12) et *can't* (l. 15), *must* n'est pas suivi d'une base verbale simple, mais d'une forme complexe (un infinitif passé), comme le *might* de la ligne 18. Dans ces deux derniers cas, le narrateur évalue dans le présent les chances de validation dans le passé d'une relation prédicative (valeur épistémique).

Par parenthèse, le modal a souvent été purement et simplement omis (« elle avait un peu plus de quarante ans »), ce qui est une faute tout aussi sérieuse.

*« J'étais tellement mal à l'aise que je passais le week-end entier constipé » (pour la ligne 11) est agrammatical et illogique, parce que l'énoncé anglais insiste sur une conséquence clairement bornée dans le temps, alors que l'imparfait insiste sur l'aspect inachevé d'une action secondaire qui sert de cadre à l'action principale.

Peut-être, du reste, ne s'agit-il pas d'une faute de temps, mais d'une faute de conjugaison, due à une confusion entre imparfait et passé simple (cf. *infra*). Pour mémoire, si l'on a un doute lors du choix entre ces deux temps, il suffit, pour le lever, de transposer à la troisième personne du singulier ou à la première personne du pluriel (*Il était tellement mal à l'aise qu'il passa le week-end entier constipé* et non *qu'il passait* ; *Nous étions tellement mal à l'aise que nous passâmes le week-end entier constipés* et non *que nous passions*). Ce « truc » d'instituteur peut encore être salutaire.

Pour la même raison, « Veronica [...] semblait d'abord se ranger du côté de ses proches » (pour les lignes 13 et 14) est fort douteux. En effet, la valeur inchoative de la locution adverbiale est plus compatible avec le passé simple (ou le passé composé) qu'avec l'imparfait.

« Ensuite, nous regardions les informations à la télé » (pour la ligne 17), quant à lui, ne convient pas du tout, car l'imparfait implique ici une itération (que l'anglais pourrait aisément rendre par *Afterwards, we would watch the TV news*) en contradiction flagrante avec le texte, qui dit explicitement que l'événement s'est produit un seul soir (« Over supper that Friday », ll. 15-16).

Modes

Infinitif versus participe passé

Ces deux modes impersonnels ont été fréquemment confondus, vraisemblablement en raison de la prononciation identique de l'infinitif et du participe passé des verbes du premier groupe (en *-er*, donc), auxquels il faut ajouter *aller*, qui appartient au troisième groupe.

Il est dommage qu'une relecture n'ait pas purgé certaines copies d'énormes bourdes telles que *« plus facile à cerné » (pour la ligne 1), *« à être exhiber » (pour la ligne 3) ou encore *« nous avons regarder » (pour la ligne 17). Là encore, en cas d'hésitation, suivre le conseil des

maîtres d'autrefois : remplacer le verbe par un verbe comme *prendre* permet de dissiper tout doute. Ainsi, s'imposent naturellement *plus facile à prendre* (et non *pris*), *à être pris* (et non *prendre*) et *nous avons pris* (et non *prendre*).

Futur de l'indicatif versus présent du conditionnel

L'homophonie du verbe *savoir* au futur et au conditionnel est à l'origine d'une autre faute, commise par certains candidats ayant traduit, avec raison, le *can* + *-ed* de « I couldn't [...] testify » (ll. 9-10) par *savoir*, mais s'étant trompés de mode : *« même si je ne saurai pas dire si... » (au lieu de *saurais*) n'est pas correct. Le moyen de s'en persuader est simple : à la première personne du pluriel, la faute est patente, **même si nous ne saurons pas dire si...* (au lieu de *saurions*) heurtant l'oreille et l'œil.

Indicatif versus subjonctif

Presque toutes les copies sont entachées de solécismes dus à une méconnaissance des modes à employer avec des locutions conjonctives pourtant très courantes : *comme si*, *bien que* et *après que*, notamment, ne s'emploient pas avec le même mode.

As if

→ **Comme si + indicatif (imparfait ou plus-que-parfait, selon les cas)**

La double occurrence dans le texte (lignes 2 et 16) d'une proposition subordonnée circonstancielle de comparaison (ou adverbiale comparative) introduite par *as if* a troublé certains candidats, peut-être surpris de trouver le pronom de première personne du singulier *I* suivi de *were*, forme généralement associée à *we*, *you* et *they*.

Or il s'agit ici de l'un des rares usages du mode subjonctif qui subsistent en anglais. Il est attendu des candidats qu'ils le connaissent, même si l'on rencontre de plus en plus des tours comme *as if I was*, jugé incorrect par la quasi-unanimité des linguistes, puisque la condition est irréalisable (par définition, *I am not you*).

Quoi qu'il en soit, il fallait se garder d'utiliser le subjonctif en français, car c'est l'indicatif que demande la locution *comme si*. C'est pourquoi *« comme si je fusse » ou, pis, *« comme si je fus » (sans doute censé être un imparfait du subjonctif), sont tous deux fautifs à des degrés différents.

Though

→ **Bien que + subjonctif (présent ou imparfait, selon la concordance des temps)**

La répétition d'une autre structure a été source d'erreurs : dans ce passage, il y a trois propositions subordonnées de concession introduites par *though* (ll. 5-6, ll. 8-10 et ll. 14-15), la première étant moins délicate à traiter que les deux autres, au parallélisme remarquable.

En effet, si l'on élague ce qui peut l'être (en particulier l'incidente entre tirets de la ligne 9), l'on obtient, à la suite de propositions plus ou moins

complexes, des subordonnées concessives à l'intérieur desquelles sont enchâssées des propositions subordonnées interrogatives indirectes antéposées à leurs verbes :

« though [...] how this expressed itself [...] I couldn't [...] testify »

et

« though whether this was the cause [...] of my insecurity, I can't [...] determine ».

La longueur des phrases et la complexité de la syntaxe pouvaient rendre périlleux l'exercice de la traduction dans ces deux cas.

En revanche, rien ne justifie que « though of course she appeared to me deep into middle age » ait pu être rendu par *« bien qu'évidemment elle me parut d'un âge très avancé », *« bien qu'elle me sembla, bien entendu, beaucoup plus âgée » ou encore *« bien que, à mes yeux, elle semblait bien entendu avoir dépassé la cinquantaine ». Si l'on tenait à conserver *bien que*, il fallait traduire, avec un subjonctif, soit par *bien qu'elle m'ait paru* (ou *semblé*) soit par *bien qu'elle me parût* (ou *semblât*). Pour ce qui est de la deuxième occurrence, elle a aussi donné lieu, en plus de la faute de mode, à des erreurs d'interprétation sur la valeur de *could*, *-ed* ayant ici sa valeur modale et non temporelle, d'où la double faute que constitue *« bien que je ne pouvais attester... » (au lieu de *pourrais*).

Traduire la dernière occurrence par *« bien que je ne peux pas déterminer » (au lieu de *puisse*) est agrammatical ; la traduire par *« bien que je ne pus déterminer » l'est davantage, puisque, en plus de l'erreur de repérage chronologique, soit il y a une erreur de mode (*pus* étant un passé simple de l'indicatif) soit il y a erreur de conjugaison (*pus* au lieu de *pusse*, par amalgame, sans doute, avec l'imparfait du subjonctif *il pût*). Seul *bien que je ne puisse (pas) déterminer* est correct.

Pour éviter toute prise de risque, il suffisait, encore une fois, de rendre *though* par *même si*, que chacun sait être suivi de l'indicatif.

Sinon, il fallait faire suivre *bien que*, *quoique* ou *encore que* du subjonctif.

After (utilisé ici en tant que conjonction, non en tant que préposition)

→ **Après que + indicatif (ou, plus rarement, conditionnel)**

À l'exception d'une minorité infime, tous les candidats ont utilisé le subjonctif avec *après que*, ce qui est incorrect.

Thomas est sans ambages : « *Après que* se construit avec l'indicatif ou le conditionnel (et non avec le subjonctif). »

Certes, l'on entend et l'on lit sans cesse de nos jours cet emploi, mais il est toujours critiquable. Il est donc préférable de l'éviter, surtout lorsque l'on passe un examen ou un concours.

Ainsi, que l'on fasse ou non la concordance des temps, le subjonctif de *« après que la paterfamilias eût tout cadenassé » (légèrement surtraduit) n'est guère plus recevable que celui de *« après que le paternel ait tout verrouillé ».

En outre, *« après que le père de famille ne se soit retiré » et *« après que les paternels ne se soient enfermés », en plus des contresens, sont doublement fautifs : en effet, subjonctif et *ne* explétif sont utilisés à tort

(en revanche, le *ne* explétif accompagne volontiers *avant que* et d'autres locutions et verbes exprimant le doute, la crainte, etc.).

À propos de la différence de mode avec ces deux locutions conjonctives, citons à nouveau Hanse : « Si le fait introduit par *avant que* n'est pas encore accompli au moment de l'énoncé, on peut le craindre, vouloir l'empêcher ou le retarder ou le modifier. [...] Au contraire, *après que* présente comme *lorsque*, mais dans un rapport de postériorité, deux faits que la pensée considère avec autant de réalité l'un que l'autre, qu'ils soient passés ou futurs. »

Enfin, « après l'extinction des feux par le paterfamilias » est un brin inexact, mais permet d'éviter une faute de grammaire et est en harmonie avec la prédominance du nom en français (la tendance de l'anglais étant verbale). À l'inverse, tout bienveillant qu'il soit, le jury ne peut que pénaliser le non-sens de *« après la fermeture à clef du père de famille ».

Conjugaisons

Outre les confusions déjà évoquées plus haut (certains candidats ayant l'intention d'employer le bon temps et/ou le bon mode, mais se fourvoyant dans la conjugaison), il faut aussi signaler des formes forgées surprenantes (notamment au passé simple, où les différences de terminaison selon le groupe du verbe ont tendance à être ignorées, comme s'il n'existait plus qu'un seul groupe, celui des verbes en *-er*).

Ainsi, pour la ligne 5, si l'on opte pour une traduction par le passé simple, *« elle disparu » et *« elle disparût » (au lieu de *disparut*) sont des solécismes, ces formes (respectivement un participe passé et un imparfait du subjonctif) existant par ailleurs, tandis que *« elle disparaissa » est un barbarisme (le verbe **disparaïsser* n'existant pas).

Confusion entre passé simple de l'indicatif et imparfait du subjonctif

Prenons un dernier exemple de cette faute récurrente : alors que « until bedtime » (l. 18) pouvait se rendre sans danger par des tours nominaux (« jusqu'au coucher » ou « jusqu'à l'heure du coucher », mais pas « jusqu'au lit »), certains candidats ont préféré une formule verbale, correcte (« jusqu'à ce qu'il soit l'heure d'aller au lit ») ou incorrecte (*« jusqu'à ce qu'il fut l'heure de se coucher », au lieu de *fût*).

Conclusion : l'imparfait du subjonctif est à manier avec précaution.

Confusion entre passé simple et participe passé

Abstraction faite des erreurs sémantiques, *« il y eu de nouvelles questions » (au lieu de *eut*, pour la ligne 16) ou, *vice versa*, *« il y aurait peut-être eut des commérages » (au lieu de *eu*, pour la ligne 18) sont des solécismes inacceptables, tout comme *« J'eu l'impression d'être devant un tribunal » (au lieu de *eus*, pour les lignes 16-17).

Confusion entre première personne et troisième personne du singulier

Les doubles fautes suivantes n'ont pas été rares : *« je ne pouvait » (au lieu de *pouvais*, alors qu'il aurait fallu *pourrais*, pour la ligne 9) et *« je ne peut » (au lieu de *peux*, pour la ligne 15).

Il est dommage également que *« bien qu'elle m'aie invité » (au lieu de *ait*, pour la ligne 13), inoffensif à l'oral, choque tant à l'écrit.

Sans doute s'agit-il là d'erreurs d'inattention, mais ne s'explique pas qu'une relecture n'en ait pas débarrassé les copies concernées.

Formes inventées

Les conjugaisons erronées de *disparaître* citées plus haut n'ont pas été un cas isolé. En effet, d'autres verbes banals ont été malmenés : *« elle se joigna à eux » ou *« elle les rejoigna » (au lieu de se *joignit* et *rejoignit*, respectivement, pour la ligne 14) sont tout aussi problématiques que *« nous regardâmes » (au lieu de *regardâmes*, pour la ligne 17).

Quant à la faute que constituent *« elle s'enquéra » et *« elle s'enquérit » (au lieu de *s'enquit*, pour rendre « she asked », l. 4), elle résulte d'une prise de risque inutile.

Quelques autres fautes de grammaire récurrentes

Gageons que *« l'un de ses hommes jeunes » (pour la ligne 1), avec un possessif au lieu d'un démonstratif, est une étourderie.

Rappelons que *« malgré qu'elle m'ait invité » (pour la ligne 13) est un solécisme, qu'un auteur mettrait dans la bouche d'un personnage parlant un idiolecte populaire. Le recours à la locution *malgré que* est condamné notamment par Littré, qui recommande d'en restreindre l'usage au tour, aujourd'hui désuet, *malgré que j'en aie (que tu en aies, etc.)*, synonyme de *en dépit de moi*.

Utiliser *on* plutôt que *nous* pour traduire « we » peut conduire à commettre une faute de grammaire qui ne s'entend pas (le verbe commençant par un phonème vocalique), mais qui se voit : *« Mais on était pas dans un roman... » (dernière phrase du texte) est incorrect, puisqu'il manque le *n'* entre le sujet et le verbe.

Syntaxe

Le jury note, année après année, la présence de structures bancales ou aberrantes.

Là encore, davantage de rigueur et de distanciation devraient permettre de corriger ces fautes très pénalisantes.

Calques syntaxiques

Les calques syntaxiques, bien plus graves que les calques lexicaux, ont été légion.

Il a déjà été question des ellipses des lignes 1 et 7. Rétablir les éléments sous-jacents était indispensable dans le premier cas (« c'était l'un de ces... » ou « il s'agissait de l'un de ces... »). Il n'était pas aisé non plus de se dispenser, dans le second cas, de l'ajout de « elle avait », qu'il ne fallait surtout pas convertir en « celle-ci avait » ou en un pronom relatif (« , qui

avait »), qui étaient des contresens reprenant Veronica, alors qu'il est fait référence à sa mère ici.

Des anglophones ont traduit littéralement « asked me about my studies » (l. 4) : *« me demanda sur mes études » est un solécisme, que l'on pouvait éviter en utilisant les verbes *questionner* et *interroger* ; *« me demanda des questions » est une collocation qui n'existe pas en français.

Il fallait employer la préposition appropriée avec le verbe *consister* (pour la ligne 12) : *consister à* étant suivi d'un infinitif, seul *consister en* fonctionne ici. « Le reste consiste d'impressions... » est incorrect.

Le segment « despite her having invited me down » (l. 13), nous l'avons vu, a généré de nombreuses fautes. Comme *« malgré qu'elle m'ait invité », *« malgré m'avoir invité » est un solécisme, *malgré* étant une préposition et devant donc être suivi d'un syntagme nominal. Si « Malgré le fait qu'elle m'avait invité » était acceptable, « bien que ce soit elle qui m'avait invité » s'écarte du texte, qui ne contient nulle trace d'une clivée (*though it was her who had invited me*).

Un segment *a priori* aussi limpide que « world affairs » (l. 18) a très souvent été mal compris et mal traduit par « le monde des affaires », ce qui est à la fois une lacune lexicale (*the business world* et *the world of business*, avec l'article défini, sont censés être connus) et une lacune syntaxique, puisque, en anglais, dans un nom composé, ce n'est pas le premier élément qui prime, mais le second : ainsi, *housework* est un type travail (*ménage*), alors que *workhouse* est un type d'habitat (*hospice*).

Autre calque syntaxique fréquent : « je me sentais / sentis comme si j'étais face à une cour de justice » (pour les lignes 16-17). Les expressions *to look / seem / sound / feel as if* (ou *as though*) sont pourtant courantes.

« Had we been in a novel » (l. 18) n'a pas toujours été identifié comme une proposition subordonnée d'hypothèse, d'où le calque « Avions-nous été dans un roman », dépourvu de sens lorsqu'il est juxtaposé au segment suivant.

L'étoffement (« en quête de », « pour se faire ») était nécessaire pour rendre « for a hot cuddle » (l. 19) : « pour un câlin chaud » sonne faux.

Enfin, dans *« après que les paterfamilias eût fermé pour la nuit », l'emploi absolu (sans complément) de *fermer* est un calque très gênant (le subjonctif l'est tout autant). Du reste, le *phrasal verb* de « after the paterfamilias had locked up for the night » (l. 19) a souvent été mal interprété : « s'était enfermé pour la nuit » serait pourtant en anglais « had locked himself up for the night », avec un pronom réfléchi.

Analyse défectueuse et/ou compréhension erronée d'un segment

Une lecture trop rapide du texte peut engendrer des contresens.

Ainsi, « and by no means the first to be exhibited for his appreciation » (l. 6) a parfois été interprété comme se rapportant au sujet « He » du début de la phrase, ce qui est impossible syntaxiquement (il faudrait ajouter la copule *be*) et sémantiquement : « il n'était pas le premier à se

faire remarquer » est tout aussi aberrant que « il devait par tous les moyens être exhibé ».

De même, alors que « her hair tied off her high forehead with a ribbon » (l. 7) avait déjà donné lieu à des contresens et à des non-sens (« noués au-dessus de son haut front avec un ruban », « maintenus derrière son grand front par un ruban », « les cheveux retirés de son front par un ruban », etc.), le segment suivant (« a bit more than average height », ll. 7-8), qui correspond à la troisième caractéristique physique d'un personnage, a parfois été compris à tort comme se rapportant à *ribbon*, à *forehead*, voire à *hair*, d'où des traductions fautives.

« I was so ill at ease » (l. 11) rendu par « J'étais si facilement malade » ou par « Je fus tellement à l'aise que j'en tombai malade » (ce qui est pour le moins paradoxal) traduit une méconnaissance de la syntaxe (l'adverbe est placé devant l'adjectif qu'il modifie : *easily ill*) et du lexique (*so comfortable*).

Autres erreurs fréquentes

Le jury a trouvé des *« il y aurait pu avoir » et des *« il y aurait pu y avoir » à foison (pour la ligne 18), ce qui signifie que les formes complexes du tour « il y a » ne sont pas maîtrisées. Quelle que soit la complexité de la forme verbale, y reste soudé à *avoir*. Hanse note ceci à propos de cette faute : « Ne pas écrire : [*Il y aurait dû y avoir un chemin*] en doublant y. Comparer : *Il doit y avoir un chemin*. On dira donc : *Il aurait dû y avoir un chemin*. »

Comme nous l'avons dit, il était envisageable de traduire les lignes 11-12 par « c'est le principal fait dont je me souviens / souviens », mais *« c'est le principal fait dont je me rappelle » (au lieu de *que je me rappelle*), n'est pas correct (on se rappelle quelque chose).

Le dernier point est une remarque générale : il faut se garder des modifications abusives de la syntaxe, qui entraînent souvent des simplifications excessives et/ou des changements de point de vue inopportuns. Prenons deux exemples.

Une rétrotraduction (la traduction à l'envers peut être utile pour vérifier si l'on a respecté le texte) des lignes 5 et 6 telles que traduites par certains candidats donnerait : *I suppose she must have been in her early forties. Of course she appeared to me deep into middle age. So did her husband*. Or le texte de départ lie ces trois phrases en une seule. Il faut donc s'efforcer de conserver les subordinations.

Ultime illustration : « Veronica ne ressemblait pas beaucoup à sa mère » (au lieu de l'inverse, comme dans le texte) pose un problème de cohésion discursive, puisque, à la ligne 7, c'est bien la mère (et non la fille) qui est le sujet grammatical et le sujet du discours.

Pour aller plus loin

Bien que l'ordre canonique des éléments dans la phrase soit le même en français et en anglais (SVO pour les énoncés affirmatifs), il y a des cas où

les mots, les groupes de mots et les propositions sont agencés différemment.

À propos de ces questions, l'on consultera avec profit le précis séminal de *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, de Vinay et de Darbelnet, et les plus récents *Syntaxe comparée du français et de l'anglais : problèmes de traduction*, de Guillemin-Flescher, et *Approche linguistique des problèmes de traduction anglais↔français*, de Chuquet et de Paillard.

Conseils génériques

Barème et gestion du temps

Chaque partie de cette épreuve valant un tiers des points, il semble logique de n'en négliger, encore moins sacrifier, aucune et de consacrer à chacune environ un tiers du temps imparti, soit entre une heure et demie et une heure trois quarts pour chaque exercice.

Compétences évaluées

La traduction est un exercice exigeant, qui requiert bien des compétences et qui permet d'évaluer tant les connaissances du candidat dans la langue source que sa maîtrise de la langue cible. Ainsi ne suffit-il pas de comprendre finement le texte en anglais. Encore faut-il être capable de le rendre dans un français précis et correct. Paradoxalement, les lacunes orthographiques, grammaticales et syntaxiques en français, de francophones autant que d'anglophones, font parfois perdre plus de points que les lacunes en anglais.

Entraînement

Le jury fait volontiers sien le dicton selon lequel *practice makes perfect*. Toutefois, en plus de l'entraînement que constitue la pratique régulière de l'exercice de la traduction, il est souhaitable de consulter non seulement des manuels de version, pour se familiariser avec les procédés techniques les plus courants (transposition, modulation, équivalence, etc.), mais également, pour étoffer et consolider sa connaissance du français, de se référer à des usuels tels que le Grevisse (grammaire), le Bescherelle (conjugaison) ou le Bled (orthographe), qui ont fait leurs preuves. En outre, la lecture des rapports sur les sessions récentes du concours peut ne pas être superflue. Manifestement, certains candidats s'en sont dispensés. Enfin, lire abondamment littérature et presse, en anglais comme en français, est une obligation... mais aussi un plaisir, peut-on espérer.

Traduire sans trahir

Le traducteur doit s'efforcer de respecter les choix lexicaux, syntaxiques et stylistiques de l'auteur, ce qui signifie qu'il doit avoir l'humilité de s'effacer et de ne s'écarter du texte de départ que si c'est indispensable. Il doit donc ne pas céder à la tentation de la belle infidèle, croyant améliorer le texte en l'enjolivant soi-disant.

Lectures préparatoires

Lire et relire le texte à traduire n'est jamais du temps perdu.

Avant même la première lecture, il est recommandé de prêter attention aux traditionnelles informations accompagnant le texte lui-même (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, date de publication), car elles peuvent fournir des indications et permettre de gagner en efficacité.

La première lecture est destinée à découvrir le texte et à en appréhender le sens général.

C'est lors de cette lecture globale que le lecteur identifie le genre auquel appartient l'œuvre (prose, théâtre, poésie), la nature de l'extrait (narration, description, dialogue, etc.), le cadre spatio-temporel, le type de narrateur, les liens entre les personnages, les événements du récit, les traits stylistiques majeurs, le(s) registre(s) utilisé(s), le ton adopté, etc.

Du brouillon à la copie

Il est rappelé que l'aspect de la copie donne immédiatement un aperçu du soin qui a été apporté par le candidat à la mise en forme de son travail.

De futurs enseignants doivent être soucieux de faciliter la tâche de leurs lecteurs en aérant la présentation (il est possible de sauter des lignes), en écrivant proprement (griffonnages cabalistiques et pattes de mouche sont pénibles), en se conformant aux conventions typographiques (faire jouer leur rôle à majuscules, accents et ponctuation), en n'ayant recours aux renvois qu'avec parcimonie (se contenter d'un astérisque—et seulement si la note de traduction est véritablement indispensable).

Relectures finales

Parce qu'il est risqué de rendre sa copie sans l'avoir relue au moins une fois, il est fortement conseillé de conserver quelques minutes pour effectuer plusieurs relectures ciblées, chacune se concentrant sur un aspect précis : le sens de l'ensemble, les échos et réseaux, les temps, les accords, les structures, etc. Même pour les meilleurs candidats, c'est l'occasion de vérifier que des coquilles ne se sont pas insinuées et qu'aucun segment n'a été oublié.

Du sens et du bon sens

Il est capital de ne jamais perdre de vue que la traduction doit avoir un sens et que ce sens doit être aussi proche que possible de celui du texte qu'elle est censée rendre compréhensible dans une autre langue.

Il ne faut se laisser déconcerter, selon son niveau, ni par l'apparente facilité ni par l'apparente difficulté du texte à traduire.

Les obstacles que recèle le texte seront surmontés à condition de maîtriser certaines techniques qui s'acquièrent avec un peu d'expérience.

Enfin, outre ces compétences, il est aussi une qualité précieuse : le bon sens, qui doit guider la réflexion.

Le mot de la fin

L'ambition de ce rapport n'est pas de railler ou de sermonner, mais d'aider les candidats à prendre conscience des domaines où ils doivent faire des efforts et de leur fournir des outils méthodologiques pour qu'ils progressent et, donc, améliorent leurs résultats.

**Rapport établi par Bruno Marchebout (lycée Lakanal, Sceaux)
avec la commission de Version**

3.2.3. Explication de choix de traduction (ECT)

Introduction et spécificité de l'épreuve

L'explication de choix de traduction constitue l'une des composantes de l'épreuve d'admissibilité de traduction. L'intitulé exact de cet exercice est le suivant : « Traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou traduction en langue étrangère d'un texte en français accompagnée(s) éventuellement d'une explication argumentée en français de certains choix de traduction. »

Cette explication argumentée de choix de traduction porte sur des segments en langue anglaise (soulignés dans le texte de version) et est fondée sur une analyse grammaticale, exercice avec lequel les étudiants en anglais sont familiers. En effet, il est tout à fait pertinent, pour un concours de recrutement d'enseignants du second degré, que les candidats accordent un intérêt particulier au système grammatical de la langue qu'ils seront amenés à enseigner à leurs futurs élèves, ainsi qu'aux différences de fonctionnement entre l'anglais et le français. C'est pourquoi on attend, lors de l'exercice d'explication de choix de traduction, des remarques pertinentes dans une perspective de grammaire contrastive. La consigne de la session 2014 fait apparaître explicitement toutes les étapes d'une analyse grammaticale progressive, claire et rigoureuse :

Vous décrirez et identifierez d'abord les marqueurs et/ou structures que comportent les segments soulignés dans le texte. Vous formulerez ensuite une problématique sur laquelle vous vous appuyerez pour rendre compte des valeurs et effets de sens véhiculés par ces formes dans leur contexte d'apparition. Vous pourrez procéder pour cela aux manipulations que vous jugerez nécessaires. A partir de votre analyse, vous proposerez enfin, pour chacun de ces segments, une ou plusieurs traductions en français dont vous justifierez le choix en adoptant une démarche contrastive.

Cette consigne particulièrement développée guide le candidat dans la rédaction de son analyse.

Lors cette session, les candidats ont eu à analyser trois segments soulignés dans le texte de version. Il est à noter que l'explication de choix de traduction a été traitée dans quasiment toutes les copies. La majorité des candidats ont parfaitement saisi les enjeux de cet exercice et ont fourni, conformément aux attentes, une analyse grammaticale des segments soulignés. Cependant, si les candidats ont respecté la démarche indiquée dans la consigne, leur analyse reste trop souvent superficielle. Le contexte d'apparition du segment n'est que très marginalement pris en compte, et la place consacrée à l'analyse contrastive reste trop peu importante, les candidats se contentant le plus souvent de remarques d'ordre stylistique, sans même décrire les marqueurs du français auxquels ils recourent dans leur traduction. Les descriptions sont parfois jalonnées

de confusions entre les catégories grammaticales élémentaires (prépositions et conjonctions, par exemple), et la démonstration peuvent manquer de rigueur. L'explication de choix de traduction se veut un exercice rigoureux et il convient que le candidat attache un soin particulier à la qualité de la rédaction et à l'intelligibilité de son propos.

Bien que l'épreuve d'explication de choix de traduction soit amenée à évoluer dans le cadre du concours rénové, le candidat pourra tirer profit des remarques suivantes :

1) **la place de l'explication argumentée** : si le candidat est libre de présenter, dans sa copie, le thème, la version et l'explication argumentée dans l'ordre qu'il souhaite, il est vivement conseillé de commencer par préparer l'explication de choix de traduction, en ce qu'elle constitue une aide précieuse à la traduction de l'anglais vers le français. Elle permet de se poser des questions sur la traduction des segments soulignés mais également sur le co-texte environnant les segments.

2) **la gestion du temps** : sur les 5 heures dévolues à l'épreuve de traduction, il est judicieux de réserver un temps suffisant à la préparation et à la rédaction. Il est souhaitable que le candidat ne consacre pas moins d'une heure et demie au total à cet exercice, qui compte pour un tiers de la note accordée à l'épreuve de traduction. On constate qu'il y a des copies où l'exercice de choix de traduction a été négligé, peut-être en raison d'une mauvaise gestion du temps : les segments sont à peine abordés et ne présentent pas de véritable analyse grammaticale. Par ailleurs, il semble préférable de préparer au brouillon l'exercice de choix de traduction de manière précise et détaillée, pour ensuite rédiger intégralement sur la copie.

3) **la longueur de l'explication** : la longueur optimale de l'explication de choix de traduction est difficile à quantifier dans la mesure où ce sont la qualité et la rigueur de l'analyse qui priment dans cet exercice, comme dans tout autre, plus que la longueur. L'expérience de cette session montre toutefois qu'une analyse de segment ne devrait idéalement pas excéder deux pages, ni être inférieure à une demi-page.

4) **la présentation de l'analyse** : le candidat peut, s'il le souhaite, utiliser certaines abréviations couramment employées dans les analyses grammaticales. À titre d'exemple :

- GN / SN pour groupe nominal / syntagme nominal
- GV / SV pour groupe verbal / syntagme verbal
- RP pour relation prédicative
- COD / COI pour complément d'objet direct / complément d'objet indirect
- ED pour le prétérit
- EN pour le participe passé, etc.

En revanche, les abréviations qui relèvent de la prise de note courante sont à bannir des copies ; exemple : « prop° » pour proposition, « vb » pour verbe. En cas de doute, le jury conseille au candidat d'éviter la forme abrégée.

De la même façon, le jury accepte une présentation par points de chacune des sous-parties (description ; problématique ; analyse ; choix de

traduction) dans l'explication des segments soulignés. Ainsi, pour *as did her husband* (I.6), la présentation suivante était envisageable :

a) Description : DO affecté de –ED, tête d'une proposition subordonnée introduite par la conjonction *as*, suivi du GN *her husband*

b) Problématique : Fonctionnement et valeur de *do* en contexte

c) Analyse : DO est un élément verbal qui peut être verbe lexical, proforme ou auxiliaire, etc.

d) Manipulations : *her husband appeared to me deep into middle age*. Cette manipulation constitue une glose de l'énoncé original et permet de constater que... *as her husband did* (I.6). A la différence de l'énoncé original, etc.

e) Choix de traduction : il n'existe pas, en français, d'auxiliaire permettant la reprise d'un prédicat comme le fait *do* en anglais. *Faire* ne permet pas la reprise d'un prédicat statif *etc*, on a donc eu recours à une tournure adverbiale etc.

Le candidat peut également, s'il le souhaite, utiliser des schémas pour renforcer ou éclairer son analyse. Ceux-ci peuvent, par exemple, se révéler d'une grande utilité lors de l'analyse d'un énoncé complexe et permettre d'identifier des découpages plus clairs qu'une longue paraphrase ou explication.

Les segments soulignés dans la version de la session 2014 illustrent les domaines du groupe verbal et de l'énoncé complexe. La longueur peut aller d'un seul mot à un énoncé entier. Il arrive également qu'un fait de langue porte sur ce qu'on appelle un "point double", indiqué dans la consigne : deux mots ou séquences différent(e)s sont souligné(e)s. Le candidat doit alors les mettre en perspective en procédant non seulement à une analyse séparée de chacun d'entre eux, mais aussi à une analyse comparative de leurs points communs et de leurs différences.

Il est important que les candidats présentent dans leur copie un exposé clair, précis et structuré. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en considération plusieurs éléments.

Toute analyse complète et pertinente de ces segments suppose que le candidat ait lu le texte dans son intégralité et qu'il en ait une compréhension claire et précise. En effet, les segments sont prioritairement choisis pour l'accès qu'ils donnent au sens du texte d'où ils sont extraits, ainsi que pour l'intérêt qu'ils présentent au niveau de la traduction en français. Il est donc attendu du candidat qu'il tienne compte du co-texte, certains éléments contribuant nécessairement à l'explication grammaticale du segment.

Toute démonstration convaincante passe d'abord par l'identification de la spécificité du segment souligné, et par l'émission d'hypothèses concernant les raisons qui ont motivé son emploi. Il s'agit donc de cerner avec précision le problème soulevé par chaque segment, prémisses indispensables à tout commentaire pertinent et structuré.

Pour être convaincante, la présentation doit être articulée avec rigueur. Il est souhaitable d'adopter une démarche claire et de suivre les étapes

recommandées dans la consigne. L'analyse du candidat doit consister en une démonstration convaincante et non en une juxtaposition d'idées sans lien entre elles. Le jury met le candidat en garde contre l'usage abusif de la conjonction *donc*, parfois utilisée pour mettre en rapport deux propositions n'entretenant aucun lien logique.

Chaque segment doit être traité séparément. Il n'est pas demandé d'établir des parallèles ou des comparaisons entre les trois segments soulignés, même si cela peut sembler possible. Une problématique englobant les trois segments ne peut être formulée. La seule exception concerne les "points doubles" (deux points soulignés pour un segment), dont l'analyse doit impérativement donner lieu à une mise en perspective entre les deux points.

Le jury attend du candidat qu'il possède des connaissances théoriques solides et qu'il en fasse montre lors de son exposé. Cependant, l'exercice ne doit en aucun cas se transformer en un placage de connaissances linguistiques ou en une récitation de cours, où le candidat se contenterait d'exposer son savoir en relation avec tel ou tel point de grammaire. Il s'agit d'une explication argumentée : le candidat doit exposer très clairement les enjeux soulevés par les segments soulignés et procéder à une démonstration où il applique ses connaissances pour l'analyse du segment dans sa relation au co-texte.

Dans le même ordre d'idée, le recours à la métalangue est apprécié à condition que les termes employés soient définis. On remarque trop souvent l'utilisation de termes linguistiques qui ne sont visiblement pas maîtrisés par les candidats, ce qui rend le propos jargonnant, voire contradictoire. Il est d'ailleurs préférable que le candidat fournisse une véritable analyse, sans recourir de manière excessive à la métalangue ; il fera ainsi la preuve qu'il maîtrise la grammaire anglaise, et qu'il est capable de transmettre ses connaissances à ses futurs élèves dans un langage qu'ils seront à même de comprendre, aptitude pédagogique tout à fait pertinente dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignants.

Le jury tient compte de l'orthographe, de la correction de la langue française, de l'exactitude de la syntaxe et de l'utilisation d'un vocabulaire précis et adéquat. On ne saurait trop recommander aux candidats de prêter une attention particulière à la rédaction de leur explication, ainsi qu'à l'orthographe de la terminologie. Le jury déplore la fréquence de fautes sur des termes comme « auxilli^laire », « subordon^lée », « antécédant ».

Il est à noter que les analyses relevant de toutes les théories ou écoles linguistiques sont acceptées. Il n'est pas nécessaire que le candidat précise, lors de sa présentation, le cadre théorique dans lequel il se situe.

Étapes de l'explication de choix de traduction

L'explication de choix de traduction doit se fonder sur une analyse grammaticale. Aussi est-il indispensable d'adopter une démarche logique

selon un plan d'analyse progressive ; le plan conseillé suit la progression suivante, explicite dans la consigne de l'exercice : Description - Problématique – Analyse – Choix de traduction. En effet, toute analyse d'un segment débute par sa description, qui doit permettre de poser une problématique. De ces deux étapes découle naturellement l'analyse grammaticale proposée. Celle-ci permet au candidat, pour finir, de proposer un choix de traduction assorti de remarques d'ordre contrastif. Les titres peuvent être notés en tête de chaque partie ou rester implicites, tant que la progression reste évidente. Le jury a constaté que bon nombre de copies suivent les étapes indiquées ci-dessous.

Description

La description constitue une première étape de l'analyse et ne saurait donc être ni négligée, ni déconnectée du reste de la démonstration. Il s'agit d'un préalable à toute analyse pertinente, cette dernière n'étant possible qu'après une identification correcte des éléments soulignés.

La description consiste à identifier le segment en le replaçant dans le cadre de l'énoncé dans lequel il se trouve. Ceci suppose une connaissance approfondie des étiquettes traditionnelles, des parties du discours et des domaines grammaticaux ; on attend des candidats qu'ils maîtrisent les catégories grammaticales et les fonctions syntaxiques. De même, il est souhaitable d'éviter de calquer les étiquettes françaises pour les appliquer aux segments de l'anglais : des termes tels que le conditionnel ou le plus-que-parfait pour la forme *had + -EN*, sont à proscrire.

Le détail de la description doit comporter un certain nombre d'éléments nécessaires à l'élaboration de la problématique puis de l'analyse. Il s'agit d'identifier le domaine dont relève le segment (groupe nominal, groupe verbal ou syntaxe / énoncé complexe), ainsi que sa nature et sa fonction dans la phrase, et d'étiqueter les différents éléments qui le composent (nature et fonction). En outre, si un seul mot est souligné, la description ne se cantonne pas uniquement à ce mot ; il est nécessaire de tenir compte des éléments pertinents dans le co-texte. À l'inverse, lorsque le segment souligné est long, il n'est pas toujours utile de procéder à l'étiquetage de tous les mots, sauf si celui-ci s'avère pertinent pour le reste de l'explication. Il est préférable d'opérer des regroupements sous des appellations telles que "groupe nominal", "groupe verbal" ou "proposition", avant d'entrer dans le détail si nécessaire. Il est toutefois nécessaire, lorsque le segment est long, de faire apparaître son organisation en constituants.

Voici quelques rappels des éléments attendus et des exemples de ce qui pouvait être mentionné dans la description des segments de cette session, en fonction du domaine dont ils relèvent, ainsi que quelques écueils à éviter.

Groupe nominal

Les segments soulignés ne relevaient pas du domaine d'étude du groupe nominal, toutefois, le candidat pouvait être amené à décrire certains GN, notamment *her husband* (I.6) pour le segment 1 ou *more questioning* (I.16) pour le segment 2. On attendait alors du candidat qu'il indique la nature et la fonction du syntagme nominal souligné, qu'il précise le fonctionnement du nom noyau (discontinu / dénombrable ou continu / indéénombrable), son emploi au singulier ou pluriel. Il importe également d'indiquer avec quels éléments fonctionne le nom : modifieurs (adjectifs, par exemple) ou compléments éventuels du nom. De même, il faut veiller à mentionner le déterminant d'un groupe nominal ; ceci vaut également pour l'article Ø, bien qu'il ne soit pas matérialisé dans l'énoncé (on peut aussi parler d'absence de déterminant dans ce cas). La mention du déterminant dans la description permet d'en tenir compte dans la formulation de la problématique, ainsi que dans l'analyse.

Ainsi, il convenait de mentionner le fait que *her husband* était le sujet du prédicat repris par *did* (I.6). Cette année encore, le jury a déploré la maîtrise insuffisante de l'analyse fonctionnelle. L'étiquette "COD de *did*" pour ce groupe nominal est erronée et n'a pu être acceptée. L'étiquette "pronom" pour *her*, rencontrée fréquemment dans les copies des candidats, était également erronée.

De la même manière, *more questioning* a souvent été présenté comme étant le COD ou le COI de *be* dans *there was more questioning* (I.16). Ces étiquettes sont également erronées. Il s'agissait du sujet sémantique de *be*. L'analyse catégorielle pose parfois des problèmes à certains candidats. Ainsi, dans *more questioning*, *more* a souvent été décrit comme étant un adverbe, y compris par des candidats ayant su identifier le fonctionnement nominal de *questioning*, ce qui n'a pu être accepté, *more* étant, dans ce cas, un déterminant de quantification.

Groupe verbal

Plusieurs cas de figure se présentent lors de l'analyse du groupe verbal. Lorsqu'un seul verbe est souligné, il convient d'indiquer sa forme (présent, prétérit, forme non finie), cette dernière ayant parfois tendance à être oubliée en raison de son évidence. Il est également souhaitable de donner le co-texte immédiat : les arguments du verbe, en particulier le sujet et le complément d'objet le cas échéant, même si ces derniers ne sont pas soulignés. Ainsi, pour *did* (I.6), il est nécessaire, pour la suite de l'analyse, de dire que le sujet est le groupe nominal *her husband*. Il est, en outre, pertinent de mentionner la place de ce sujet puisque celui-ci est placé après l'auxiliaire de reprise. De la même manière, l'identification, dès la phase de description, de *more questioning* (I.16) comme sujet sémantique/réel/profond de *was* est fondamentale pour la suite de l'analyse. Il n'est pas inutile de souligner qu'on ne saurait accepter la confusion entre complément d'objet, attribut du sujet et sujet.

De même, lorsque seul un modal est souligné, outre indiquer le modal concerné et sa forme (présent ou prétérit), il est essentiel d'identifier son sujet (le fait que le référent du sujet soit animé ou inanimé peut également avoir une incidence) et de préciser qu'il est (toujours) suivi d'une base verbale (ou verbe à la forme nue / infinitif). On ne saurait trop insister sur la nécessité d'utiliser les étiquettes appropriées : l'aspect HAVE + -EN à l'infinitif n'est pas un *present perfect* (qui correspond à l'auxiliaire HAVE au présent suivi d'un participe passé).

Dans le même ordre d'idée, si la forme soulignée comporte l'auxiliaire BE suivi d'un participe passé, il faut indiquer que l'on a affaire à une forme passive, et ne pas se contenter des appellations « auxiliaire BE + participe passé ». Cette remarque vaut également pour les cas où la forme passive BE + -EN est à l'infinitif. Pour finir, il convient également de bien distinguer la combinaison des deux aspects HAVE + -EN et BE + -ING lorsque celle-ci se présente dans un énoncé.

Un étiquetage scrupuleux peut éviter des erreurs d'analyse. Ainsi, there was more questioning (I.16) ne peut en aucun cas être décrit comme une tournure passive, dans la mesure où ce segment ne comporte pas de forme verbale au participe passé.

En outre, on constate parfois une confusion quant à la nature de BE, HAVE et DO. Ils peuvent tous trois être soit auxiliaire, soit verbe (et également proforme dans le cas de DO). Ainsi, dans les énoncés as did her husband (I.6) et Had we been in a novel (I.18), *did* et *had* sont pas des verbes lexicaux mais des auxiliaires, *been* est un verbe lexical. *Was*, dans there was more questioning, est aussi un verbe lexical. Dans as did her husband, on n'attendait pas du candidat qu'il donne la nature de *did* dès la description mais qu'il l'intègre dans sa problématique pour en rendre compte ensuite dans l'analyse.

Énoncé complexe

Les segments longs posent souvent des problèmes aux candidats, qui tendent à en donner une description linéaire, dans laquelle chaque élément est identifié tour à tour. La description qui est attendue doit mettre en évidence la structure et le rôle des constituants qui la composent, ainsi que leur nature et/ou fonction. Pour le segment souligné dans Had we been in a novel (I.18), il s'agissait de procéder comme suit : proposition située en tête d'énoncé, constituée de l'auxiliaire *have* au prétérit (*have* + *-ed*) suivi du pronom personnel sujet de première personne du pluriel *we*, du participe passé de la copule *be* et du groupe prépositionnel attribut locatif ou de localisation du sujet *we*, *in a novel*. Il n'était, par exemple, pas nécessaire d'entrer dans le détail de la composition de ce groupe prépositionnel.

Il était aussi possible d'indiquer qu'il s'agissait de la copule *be* au past perfect / pluperfect à condition de mentionner l'ordre Auxiliaire – Sujet – Participe passé. Il ne saurait, en revanche, être question de proposer un étiquetage erroné, comme « inversion Sujet – Verbe ».

De plus, se contenter de dire qu'il s'agit du verbe *be* affecté de la forme aspectuelle past perfect (*have + -en* avec *have* au prétérit) ne constitue pas une véritable description car elle limite le segment au statut de groupe verbal sans montrer qu'il s'agit d'une proposition, donc d'un énoncé complexe. Ainsi, il importe de ne pas perdre de vue que l'objet de la description, au-delà de la démonstration des connaissances relatives à la nature et à la fonction de mots ou de constituants, est la préparation efficace de la problématique, puis de l'analyse qui en découle.

Pour le segment *there was more questioning* (l.16), la description linéaire a conduit certains candidats à un étiquetage erroné. *There* a souvent été présenté comme un adverbe, alors qu'il s'agit d'un pronom (ou d'une proforme), qui occupe la fonction de sujet grammatical/syntaxique/de surface de *was*. *Questioning* a parfois été considéré comme un élément de la forme aspectuelle *be+-ing*, par des candidats ayant repéré, dans l'ordre linéaire, une occurrence de *be* suivie d'une occurrence de *V-ing*. Trop de candidats confondent le morphème -ING avec l'aspect *be +-ing*.

De manière générale, il convient, dès la description, de prêter attention à la ponctuation ou à une typographie particulière, car elles peuvent être utilisées dans l'analyse (présence d'italiques ou de guillemets, par exemple). Elles peuvent s'avérer pertinentes pour l'analyse, et doivent être mentionnées dans la description. Ainsi, la position en tête d'énoncé du segment *Had we been in a novel* (l.18) doit être mentionnée.

En outre, le jury a à cœur de rappeler aux candidats qu'il leur faut bien distinguer entre les diverses catégories des éléments grammaticaux. Les catégories de préposition, conjonction et adverbe ne sont pas toujours bien distinguées : par exemple *WHETHER* est une conjonction de subordination tandis que *OR* est une conjonction de coordination ; *OF*, quant à lui, est une préposition. Voici quelques remarques complémentaires sur des termes dont l'étiquetage a parfois été source d'erreurs :

- AS : l'élément AS est préposition uniquement lorsqu'il est suivi d'un élément nominal (*AS a child, he was always adventurous*). Lorsqu'il introduit une proposition, comme dans *AS did her husband*, il est conjonction de subordination.

- IF n'est en aucun cas une préposition. Il s'agit d'une conjonction de subordination.

- Il est essentiel de distinguer les différentes natures de l'élément *THERE*, qui peut être adverbe ou pronom/proforme. Lorsqu'il est adverbe, on peut souvent lui substituer un groupe prépositionnel (*a couple of episodes have been shot THERE/in this area*). Ce n'est pas le cas lorsqu'il est pronom/proforme, comme dans la structure de prédication d'existence (*THERE/*in the dining-room was more questioning*)

- Il faut se garder de donner trop hâtivement l'étiquette de gérondif ou de participe présent à une forme en -ING : l'opérateur -ING sert à former aussi bien des gérondifs que des participes présents, sans oublier les noms et adjectifs verbaux. La présence de *be* dans le co-texte gauche

d'une forme en -ING ne suffit pas à en faire un participe présent, élément de la forme aspectuelle BE+ -ING.

- Il est utile de rappeler que tous les auxiliaires ne sont pas des modaux.

En conclusion, une description appropriée doit donner tous les éléments pertinents pour la problématique choisie, éléments qui permettront de procéder par la suite à une analyse cohérente et complète. La description montre également que le candidat maîtrise son sujet et les catégories grammaticales, qualités indispensables pour un futur enseignant. Il convient donc de procéder à l'étiquetage avec soin et précision, la justesse de la description permettant d'éviter de suivre de mauvaises pistes pour l'analyse. Des catégorisations contradictoires d'un même segment ou terme, une description erronée, ne pourraient qu'invalider le reste de la démonstration. Par exemple, il est contre-productif de catégoriser THERE comme adverbe dans la description, pour ensuite s'efforcer de démontrer dans l'analyse qu'il s'agit en fait d'une proforme qui constitue le sujet grammatical/syntaxique/de surface dans la structure de prédication d'existence. Enfin, il faut prendre garde à ce que la description ne fournisse pas de réponse au problème soulevé par le segment, en particulier si l'identification de la nature d'un mot ou de tout un segment est un enjeu de l'analyse, ce qui est le cas dans *as did her husband* (l.6).

Problématique

Identifier la problématique revient à identifier les raisons qui ont conduit le jury à souligner dans le texte tel segment plutôt que tel autre. Il est nécessaire de formuler la problématique pour la clarté de l'exposé et de la démarche adoptée. Cette formulation est l'aboutissement naturel de la description, et constitue une étape que certains candidats ont parfois tendance à négliger.

Le recours à une problématique plaquée pour tel ou tel type de fait de langue peut parfois conduire à un contresens ou à une analyse hors-sujet. On ne saurait accepter la récitation mécanique d'une problématique apprise par cœur et appliquée à tous les segments (ex : « Il s'agit de déterminer la valeur et le sens de ces mots pris ensemble dans le contexte précis du texte et en particulier du paragraphe »), pas plus que l'annonce d'une problématique sans pertinence (ex : « Pourquoi l'auteur a-t-il choisi l'inversion sujet-verbe [sic] ? », « Quel est le sens de ces mots mis côte à côte ? », « Comment traduire ce segment ? »)

Une problématique efficace ne peut être posée qu'en tenant compte de la spécificité du contexte dans lequel le segment est inséré. Trop souvent, le contexte d'apparition du segment n'est pas pris en compte. Ainsi, dans *Had we been in a novel* (l.18), il ne s'agit pas seulement de s'interroger sur le rôle et la valeur de la forme aspectuelle, mais aussi sur la structuration de l'ensemble du segment souligné et la place des constituants à l'intérieur de ce segment, ainsi que sur la relation de cette

proposition à la principale *there might have been some sneaking between floors*. Dans *as did her husband* (l.6), les candidats n'ayant pas commenté le contexte d'apparition de *did*, et sa place au sein d'une subordonnée de comparaison, ont parfois concentré leur analyse sur la valeur de ED, et sont passés à côté de l'enjeu du segment.

Dans tous les cas, la problématique est à définir en termes d'analyse grammaticale, et non pas en termes de problèmes de traduction. Certes, le choix de traduction constitue une dernière étape dans l'exercice, mais il vient à la suite de l'analyse grammaticale sur laquelle il se fonde. Il n'est donc pas pertinent de dire que la problématique est le choix de traduction. L'emploi d'une structure et non d'une autre, par exemple, d'une existentielle alors qu'un passif aurait pu être utilisé, relève, certes, d'un choix énonciatif, mais il n'appartient pas au candidat de s'interroger sur les motivations stylistico-psychologiques du narrateur/énonciateur. Des problématiques comme « nous nous demanderons ce que le narrateur a voulu faire ressentir au lecteur en employant telle construction » conduisent nécessairement à des analyses indigentes et paraphrastiques des segments soulignés. Elles sont donc à proscrire.

L'intitulé de la problématique peut être formulé de manière assez simple : choix du déterminant et structuration du groupe nominal, nature et ordre des adjectifs, choix et valeur / effet de sens du modal et de sa forme passée, valeur de l'aspect BE + -ING, nature et fonction de la subordonnée / proposition, par exemple. Dans *there was more questioning* (l.16), on attend du candidat qu'il concentre l'analyse à venir sur la structuration de cette proposition (son fonctionnement, son interprétation et son rôle) ainsi que sur les conditions d'apparition et le choix de la construction de prédication d'existence.

Pour le domaine nominal, l'ensemble des éléments formant le groupe nominal doit être pris en compte dans la formulation de la problématique ; on pense, en particulier, à la détermination, au fonctionnement des noms (discret / dense / compact), à la morphologie, à l'ordre et à la portée des adjectifs, qui doivent faire partie intégrante de la problématique.

Dans le cas d'un point double, il appartient au candidat de formuler une problématique qui mette en relation les deux formes soulignées afin de les comparer et de les mettre en perspective, par exemple : « valeur et effet de sens de chaque forme verbale et passage de l'une à l'autre dans le même énoncé ».

Par ailleurs, un soulignement qui paraîtrait inhabituel doit précisément orienter le candidat vers une problématique spécifique. Dans *there was more questioning*, les candidats ayant uniquement focalisé leur attention sur l'identification de la forme *V-ing* n'ont pas perçu l'enjeu du segment, et la nécessité de décrire le fonctionnement syntaxique et sémantique ainsi que les conditions d'apparition de la structure de prédication d'existence.

Dans l'énoncé complexe, où toute une proposition (ou une partie de proposition) est soulignée, le candidat doit naturellement s'interroger sur la nature et la fonction de cette proposition. Lorsque seul un subordonnant

est souligné, le candidat peut signaler les éventuelles ambiguïtés syntaxiques. Il s'agira pour lui d'établir la nature de ce subordonnant et, par voie de conséquence, de procéder à l'identification de la nature et de la fonction de la subordonnée qu'il introduit. Il importait de remarquer que le segment *Had we been in a novel* (l.18), *there might have been some sneaking between floors*, ne faisait pas apparaître en surface de subordonnant mais l'ordre canonique Sujet - Auxiliaire était inversé.

Organisation de l'analyse

Cette année encore, le jury tient à souligner l'importance de cette étape, trop souvent négligée dans certaines copies. Il ne saurait être question de passer de la problématique à la proposition d'un choix de traduction sans avoir analysé rigoureusement le segment souligné. L'analyse doit logiquement découler de la problématique et permettre l'explication de l'emploi du segment souligné en contexte. Ainsi, toute pseudo- analyse psychologisante ou littéraire est à exclure. La paraphrase pure et simple du texte est également à proscrire. De la même façon, tout placage de cours, tout emploi de termes non maîtrisés, ne pourront aboutir à une démonstration convaincante. Le jury pourra dans ce cas être amené à penser que le candidat n'a pas saisi les enjeux du segment proposé. L'explication doit s'appuyer sur une démarche argumentative organisée, articulée autour de la problématique dégagée, et mener à une conclusion quant à la spécificité du segment souligné.

Dans certains cas, le candidat peut commencer son analyse par un rappel du fonctionnement général, de la valeur fondamentale des opérateurs en jeu dans le segment en question. Ainsi, dans *there was more questioning* (l.16), il était utile de rappeler que la structure de prédication d'existence est employée pour introduire une première occurrence dans la situation. On pouvait également rappeler les caractéristiques de son fonctionnement, en mentionnant, notamment, l'accord de la copule avec le sujet sémantique/réel/profond et non avec le sujet grammatical/syntaxique/de surface (*there were more questions*).

Toutefois, le candidat ne saurait se contenter d'une simple mention des valeurs de base, des opérations invariantes liées aux segments soulignés, tels que rupture pour le prétérit, renvoi à la notion pour le déterminant Ø, valeur épistémique pour un modal. Il faut également expliquer ce que ces étiquettes recouvrent. Il convient également de prendre en considération le contexte d'apparition de la forme. Par exemple, toujours pour *there was more questioning* (l.16), la détermination de *questioning* au moyen du quantifieur *more* devait amener le candidat à noter qu'une occurrence de *questioning* est déjà construite dans le contexte (« *[Veronica's mother] asked me about my studies* », et par conséquent, à s'interroger sur l'emploi de cette forme. Il doit, notamment, relever dans le co-texte gauche et droit, l'ensemble des indices indiquant que la venue à l'existence de *more questioning* est contraire aux attentes de

l'énonciateur, qui lui associe une valuation négative (*I was so ill at ease that I spent the entire weekend constipated [...] how Veronica, despite having invited me down, seemed at first to withdraw into her family and join in their examination of me [...] I felt as if I were before a court of inquiry[...]*), et bien évidemment, la forme même du nom déverbal et la valeur de V-ing). Il lui appartient aussi de signaler que le co-texte gauche immédiat pose, avec les éléments adverbiaux *Over supper that Friday*, une situation nouvelle dans laquelle l'existence d'une occurrence de *questioning* n'est pas encore construite.

Pour ce qui concerne les phénomènes qui relèvent de l'énoncé complexe, on rappelle que le candidat ne doit en aucun cas proposer une analyse qui serait totalement dissociée du sens. Dans le segment *Had we been in a novel* (l.18), le candidat devait également s'interroger sur la motivation de l'ordre Auxiliaire - Sujet par opposition à l'ordre canonique qu'on aurait avec *if we had been in a novel*. Il importe donc de montrer en quoi la syntaxe découle des paramètres énonciatifs et discursifs, ce qui implique une prise en compte du contexte ; ici, l'ordre Auxiliaire - Sujet adopté permet de conserver une cohésion discursive car cette structure met en question la relation préconstruite en soulignant le décalage entre la valeur validée et la valeur adverse, souhaitée par l'origine subjective.

Lorsque l'analyse conduit à choisir entre deux valeurs, deux fonctionnements ou deux interprétations pour un opérateur ou un segment, le candidat doit justifier son choix de l'un(e) à l'exclusion de l'autre dans le contexte de l'énoncé. En effet, trancher en faveur d'une des hypothèses possibles sans donner d'explication quant au choix effectué ne constitue pas une analyse ; il est nécessaire d'étudier le contexte, de soumettre l'énoncé à certains tests et d'effectuer des manipulations avant d'aboutir à toute conclusion. Ainsi, pour *as did her husband* (l.6), il ne suffit pas d'affirmer que *do* est auxiliaire, il faut également le démontrer. Si la grande majorité des candidats a vu que *did* reprenait le prédicat « *appear to me deep into middle age* », peu d'entre eux se sont attachés à opérer les transformations permettant d'opérer la distinction entre auxiliaire, proforme et verbe lexical. La mention des « NICE properties » par exemple, pouvait porter à l'attention du candidat le fait qu'il se trouvait en présence d'une inversion du sujet et de l'auxiliaire (Inversion), et/ou l'amener à une transformation comme *but/though her husband didn't* (Negation).

En revanche, dans les cas où il n'est pas possible de trancher en faveur d'une seule interprétation ou valeur au cours de l'analyse, il convient de souligner que l'ambiguïté syntaxique et/ou sémantique subsiste, ou encore que les deux interprétations se superposent.

Il convient aussi de garder à l'esprit la très grande utilité des **manipulations** pour révéler le sens du segment souligné. Néanmoins, les candidats ne devraient pas y voir un passage obligé ou plaqué mais un véritable outil d'analyse qui doit être intégré à l'explication linguistique, et

non pas juxtaposé ou systématiquement relégué à la fin de l'explication. La manipulation doit être accompagnée d'une explication décrivant ce qu'elle apporte à l'analyse. Trop souvent, les candidats se contentent d'indiquer si telle ou telle manipulation est possible ou non, sans spécifier en quoi elle est utile à la progression de l'analyse. À ce propos, il est bon de souligner que toute manipulation donnant lieu à un énoncé agrammatical ou peu recevable doit être indiquée comme telle au début de l'énoncé, par le biais d'un astérisque ou d'un point d'interrogation, respectivement. Le jury ne saurait accepter des manipulations agrammaticales assorties d'explications erronées, malheureusement trop souvent rencontrées dans les copies. Il convient également de noter que le candidat ne doit pas se contenter de mentionner la possibilité d'opérer une substitution ou de procéder à la suppression de tel ou tel élément, mais qu'il doit proposer la manipulation dans sa copie, en indiquant si celle-ci est recevable et de quelle manière elle éclaire l'analyse. Le jury a constaté à de nombreuses reprises que le fait de ne pas procéder à la manipulation amenait le candidat à raisonner sur des énoncés inacceptables, ou que le correcteur n'est pas en mesure d'identifier. À cet égard, on a trouvé dans les copies, pour there was more questioning (l.16), des propositions de transformation passive sans que l'élément à thématiser ne soit explicitement mentionné.

Une manipulation ne constitue pas une explication en elle-même, et ne peut se substituer à une analyse. En fonction de la spécificité du segment à analyser, la manipulation peut être de différents types, dont nous donnons quelques exemples. Elle peut consister en :

- une substitution de forme : pour *as did her husband*, on peut remplacer l'auxiliaire par le prédicat, mais l'inversion est alors problématique *her husband appeared to me deep into middle age*. Cette manipulation permettait d'explicitier la valeur anaphorique/de reprise de *did*, et met en lumière le principe d'économie de la langue qui justifie son emploi dans ce contexte.

- un ré-agencement syntaxique : concernant le segment Had we been in a novel (l.18), *there might have been some sneaking between floors*, on peut proposer *If we had been in a novel, there might have been some sneaking between floors*. Le réagencement permet de montrer qu'on perd le jeu avec la valeur adverse préconstruite, justement privilégié dans le contexte de la construction originelle. Le jury regrette que beaucoup de candidats aient rapproché les deux constructions pour les qualifier de « synonymes ». Une comparaison était nécessaire mais la conditionnelle introduite par *if* avait valeur de manipulation et non d'analyse. Pour *as did her husband*, il pouvait être pertinent de rétablir l'ordre canonique de l'énoncé, *as her husband did*, en mentionnant le fait que cet agencement bouleverse la relation de repérage entre le comparant et le comparé.

- la suppression d'un élément : dans *as did her husband*, la suppression de *did* est impossible dans le contexte de l'énoncé (**as her husband*), dans la mesure où celui-ci reprend le prédicat support de la comparaison entre les référents de *Veronica's mother* et *her husband*.

Choix de traduction

La consigne de l'épreuve de choix de traduction donne une indication quant à la place de la proposition de choix de traduction au sein de l'analyse d'un segment : « A partir de votre analyse, vous proposerez enfin, pour chacun de ces segments, une ou plusieurs traductions en français dont vous justifierez le choix en adoptant une démarche contrastive. » Il est donc vivement conseillé de placer les choix de traduction et les remarques grammaticales contrastives avec le français à la suite de l'analyse grammaticale ; en effet, ce choix – voire ces choix, car parfois, deux choix peuvent être tout aussi appropriés pour un segment – constitue une suite logique à l'analyse grammaticale du segment souligné.

Le candidat doit établir un contraste entre le segment souligné en anglais et la proposition de traduction en français. Il ne s'agit pas de procéder à une comparaison approfondie avec la grammaire du français, pas plus qu'il n'est attendu de connaissances théoriques étendues sur le français. Ce qui est souhaitable, ce sont des observations grammaticales contrastives, qui peuvent être assez succinctes, sur le fonctionnement du français sur tel ou tel point, en comparaison avec celui de l'anglais. Ces remarques peuvent précéder, suivre ou accompagner le choix de traduction. Il importe de souligner ici que ce ne sont pas les choix lexicaux qui importent véritablement, mais le choix de telle structure ou de tel opérateur grammatical pour traduire le segment souligné. Par exemple, dans Had we been in a novel (l.18), il convenait de s'attarder sur la structure utilisée pour rendre en français le schéma avec inversion (Auxiliaire – Sujet).

Par ailleurs, on insiste sur le fait que les choix de traduction doivent être accompagnés de justifications et de remarques contrastives, ce qui est encore loin d'être le cas dans toutes les copies. Ainsi, dire que telle traduction est plus naturelle en français que telle autre ne constitue pas une explication. Ce sont de véritables remarques contrastives qui sont attendues, et qui permettent de montrer en quoi le fonctionnement du français diffère (ou non) de celui de l'anglais. Pour there was more questioning (l.16), par exemple, on peut mentionner le fait que la structure existentielle du français se construit avec *avoir*, alors que la structure existentielle de l'anglais met en jeu la copule *be*. De même, pour as did her husband (l.6), il est pertinent de signaler que le français ne dispose pas d'auxiliaire de reprise, et que la traduction mettra en jeu une tournure adverbiale avec ellipse totale du prédicat, dans des traductions comme son mari également, par exemple.

Pour finir, on précise que l'explication de choix de traduction et la version sont notées indépendamment l'une de l'autre ; le candidat peut donc opter pour une – voire deux – proposition(s) de traduction différente de celle qui est choisie dans la version. Ce qui importe est de fonder ce ou

ces choix sur l'analyse grammaticale qui précède, et de commenter les propositions qui sont avancées.

Conclusion

L'explication de choix de traduction trouve pleinement sa place dans un concours de recrutement de futurs professeurs d'anglais, dans la mesure où elle permet d'évaluer la capacité des candidats à expliquer et analyser avec finesse et pertinence certains phénomènes linguistiques et à mettre en œuvre certaines techniques de base (étiquetage, manipulation, substitution, etc.) qui leur seront indispensables en situation d'enseignement. Elle leur permet également d'acquérir une bonne connaissance de la grammaire française, dans la mesure où elle amène à mettre en perspective le fonctionnement de la langue française et celui de la langue anglaise, ce qui rend les candidats plus à même d'expliquer à leurs futurs élèves les différences de fonctionnement entre les deux langues, trop souvent sources d'erreurs pour les élèves.

Cet exercice permet également aux candidats de mobiliser leurs connaissances de la langue anglaise et leur sensibilité linguistique, ce qui leur est fort utile, voire indispensable, en vue de l'épreuve de traduction. Les segments soulignés ne doivent pas être détachés du texte auquel ils appartiennent, car l'analyse linguistique est une porte d'entrée vers le sens d'un texte, et non un exercice grammatical déconnecté du reste de l'épreuve. L'explication de choix de traduction peut permettre d'éclairer le sens du texte, et de guider le candidat vers le rejet de certaines solutions ou l'adoption de telle ou telle proposition de traduction qu'il jugera plus appropriée en raison de son analyse.

Le jury tient à rappeler qu'une bonne analyse nécessite une préparation sérieuse dans la durée, sur des cas précis et variés. Un candidat bien préparé acquiert ainsi la méthodologie et la démarche indispensables à l'analyse grammaticale et linguistique qui permet d'éclairer les choix de traduction : cohérence, rigueur et clarté. Cette année encore, le jury a constaté que certains candidats avaient négligé l'explication de choix de traduction ce qui a pu compromettre leur admissibilité.

**Rapport établi par Lise Hamelin (université de Cergy-Pontoise)
avec la commission Explication de Choix de Traduction**

Proposition de correction

La démarche attendue lors de l'explication de choix de traduction est illustrée dans les analyses proposées ci-dessous ; les segments soulignés sont extraits du texte proposé pour la version.

Segment 1 → *I suppose she must have been in her early forties, though of course she appeared to me deep into middle age, as did her husband.* (l.6)

Description

Le segment souligné relève du domaine d'étude du groupe verbal. Il est constitué de (l'auxiliaire) DO affecté du prétérit -ED placé entre la conjonction de subordination *as* et le groupe nominal sujet *her husband*. Il apparaît la tête d'une proposition subordonnée conjonctive circonstancielle/adverbiale de comparaison.

Problématique

On s'interrogera sur le fonctionnement, le rôle et la valeur de DO en contexte, ainsi que sur l'inversion du sujet et de la forme verbale.

Analyse

DO peut être employé comme **verbe lexical**, comme **auxiliaire**, ou comme **proforme**. Lorsqu'il est employé comme verbe lexical, il est transitif direct et suivi d'un GN occupant la fonction de COD. Il est également compatible avec la présence d'un autre auxiliaire, y compris DO. Lorsqu'il est employé comme auxiliaire, il est support de la négation, apparaît en position initiale d'une interrogation, permet la reprise d'un énoncé du co-texte gauche (dans les tags notamment), marque l'emphase. Ces quatre valeurs correspondent aux **NICE properties** (Negation, Inversion, Code, Emphasis), qui caractérisent le fonctionnement des auxiliaires en anglais. DO auxiliaire (re)travaille le noeud prédicatif/la relation sujet-prédicat. Lorsqu'il est employé comme proforme, il permet la reprise partielle ou totale du prédicat (ellipse), mais il conserve ses propriétés verbales.

Did n'est pas un verbe lexical, dans la mesure où il n'est pas employé dans une structure transitive directe. Le GN qui le suit (*her husband*) n'est pas son COD mais le sujet du prédicat.

Il reprend le prédicat *appear to me deep into middle age* figurant dans le co-texte gauche (l.6) et l'associe au GN sujet post-posé *her husband*, pour former la relation prédicative *<her husband – appear to me deep into middle age>*.

Il a donc une valeur anaphorique/de reprise, et permet d'éviter la répétition du prédicat selon le principe d'économie de la langue.

DO proforme permet la reprise mais ne possède pas les mêmes propriétés que les auxiliaires, il ne peut, par exemple, servir de support à une négation: *He asked, 'May I sit down?' And he did (sit + ed down) so./ *But he didn't so./ But he didn't do so.*

Dans le segment, si on introduit une négation (pour ce faire il faut rétablir l'ordre canonique de l'énoncé sujet-auxiliaire), DO ne nécessite pas l'introduction d'un autre opérateur pour former cette négation: *she appeared to me deep into middle age, but/though her husband didn't.* Ajoutons que bien qu'il ne s'agisse pas d'un énoncé interrogatif, il y a une

inversion du sujet et de l'auxiliaire (Inversion), qui, si elle intervient parfois avec des verbes lexicaux (introduceurs de discours rapporté notamment) est avant tout caractéristique du fonctionnement des auxiliaires.

Un autre argument accréditant l'hypothèse selon laquelle DO serait auxiliaire est le caractère statif, et non dynamique du prédicat qu'il reprend (*appear to me [...]*).

L'inversion de l'auxiliaire et du sujet est signifiante. Cela a des conséquences sur le sens de la subordonnée:

- ? *she appeared to me deep into middle age, as her husband did*, (énoncé peu probable pragmatiquement, même si grammaticalement bien construit). Rétablir l'ordre canonique auxiliaire-sujet impliquerait que le co-énonciateur/l'interlocuteur ait eu accès à une description du référent de *her husband*, qui serait alors le point de repère de la comparaison. On pourrait d'ailleurs gloser par: *like her husband*.

- Ici la glose la plus proche sémantiquement serait plutôt, *and her husband too*

Le candidat pouvait faire remarquer que l'inversion est la forme canonique de l'interrogation, et elle indique la déstabilisation de la relation sujet-prédicat/que la relation prédicative n'est pas assertée. C'est au co-énonciateur/l'interlocuteur qu'on demande de prendre en charge la valeur positive ou négative de la relation.

Ici, la relation <*her husband – appear to me deep into middle age*> n'est pas prise en charge/assertée en amont. Elle ne peut servir de point de repère dans le cadre de la comparaison.

Le candidat pouvait remarquer que l'inversion est aussi (couramment) pratiquée avec *so*, *so did her husband*. Il pouvait également préciser que la relation prédicative à gauche est stabilisée/assertée (*she appeared to me deep into middle age*), la relation prédicative à droite constitue une information nouvelle, une assertion en construction dans l'énoncé (<*her husband – appear to me deep into middle age*>).

D'ailleurs la subordonnée est détachée de la principale par une virgule et elle constitue une remarque supplémentaire non nécessaire, le thème de l'énoncé étant *she* (*Veronica's mother*), et non *her husband*.

Des manipulations pouvaient être proposées pour étayer ces analyses

- **she appeared to me deep into middle age as did her husband*. (Impossibilité de supprimer la virgule.)

- ? *she appeared to me deep into middle age, (just) like her husband* est grammaticalement bien formé, mais ne convient pas dans le contexte. Cet énoncé pose, en effet, *her husband* comme repère de la comparaison alors qu'il n'en a pas été question dans le contexte-amont.

La substitution à la subordonnée adverbiale d'un groupe prépositionnel introduit par un marqueur de comparaison permet aussi l'ellipse du prédicat (puisqu'il s'agit de la propriété sur laquelle porte la comparaison) : *she appeared to me deep into middle age, and her husband too*. Plus proche de l'énoncé d'origine, l'adverbe *too* autorise l'ellipse du prédicat → *she appeared to me deep into middle age, and her*

husband appeared to me deep into middle age too. Il s'agit d'une manipulation sur laquelle les candidats peuvent s'appuyer s'ils ont fait le choix d'une tournure adverbiale en *aussi* ou *également* dans leur traduction.

Choix de traduction

Le français ne dispose pas d'auxiliaire de reprise, d'où l'effacement total du prédicat dans la traduction. Le métaverbe/l'emploi d'auxiliaire de *faire* : *comme le faisait aussi son mari* n'est pas approprié dans un contexte non dynamique > en anglais, *did* reprend un prédicat statif, *appear* étant une semi-copule (d'état).

, (*tout*) *comme son mari* (en français dans ce cas, on opère un réagencement syntaxique en traduisant la subordonnée circonstancielle par un autre adverbial, un Gprép, qui traduit explicitement la comparaison avec *comme*, intensifiée avec *tout* ;

, (*et*) *son mari aussi/également*, proposition avec ellipse du prédicat.

Le candidat pouvait faire remarquer que le problème se pose de manière similaire avec d'autres formes de reprise par un auxiliaire avec inversion en anglais. La tendance en français va être la traduction par un adverbial avec ou sans ellipse.

You're not tired, are you? → *Tu n'es pas fatigué, si?*

Neither did she → *Elle non plus.*

Segment 2 → *Over supper that Friday there was more questioning of my social and intellectual credentials; I felt as if I were before a court of inquiry.* (l. 16)

Description

Le segment souligné est une proposition constituée du pronom/de la proforme *there* sujet de la copule BE affectée de -ED au singulier (*was*), formant la structure dite existentielle / de prédication d'existence "*there is*" et du GN complexe *more questioning [of my social and intellectual credentials]*, dont le noyau est *questioning*, un nom verbal au fonctionnement dense/indénombrable, déterminé par le quantifieur *more* (comparatif de supériorité de *much* ici), post-modifié par le groupe prépositionnel *of my social and intellectual credentials*.

Problématique

On s'interrogera sur la structuration de l'ensemble (nature, fonctionnement, sens, interprétation de cette proposition), et plus particulièrement sur le fonctionnement et les conditions d'apparition de la forme existentielle *there was*.

Analyse

La structure existentielle est une structure dans laquelle le pronom/la proforme *there* constitue le sujet grammatical/syntaxique/de surface, le

sujet réel/sémantique/profond de la copule étant ici *more questioning of my social and intellectual credentials*. L'accord de la copule (ou du verbe d'existence, puisque, dans cette structure, on trouve aussi *appear, exist, rise, etc.*) est fonction de ce sujet réel/sémantique/profond: *there was more debate about* etc... (*debate* = nom au fonctionnement dense/indénombrable → accord singulier) / *there were more questions about* etc... (*questions* = nom à fonctionnement discret/discontinu/dénombrable pluriel → accord pluriel).

There ne peut être considéré comme un adverbe complément de lieu, dans la mesure où l'on ne saurait lui substituer un Gprép de même fonction "** in the dining-room was more questioning [...]*". Il s'agit donc bien d'un pronom/d'une proforme reprenant *more questioning of my social and intellectual credentials*.

A l'oral, il ne peut être accentué (contrairement à l'adverbe), et est le plus souvent prononcé dans sa forme faible.

La structure existentielle/de prédication d'existence opère la **rhématisation** du sujet réel/sémantique/profond, présenté alors comme l'information nouvelle et principale de l'énoncé (**end-focus**)

La structure existentielle est obligatoire, dans la mesure où on ne pourrait avoir : ** more questioning of my social and intellectual credentials was*, dans lequel *be* ne serait suivi d'aucun constituant (l'emploi absolu de BE est archaïsant et limité à des contextes restreints, type biblique → *God is*). Cette structure permet la focalisation du sujet réel/sémantique/profond.

Elle permet souvent d'en introduire l'existence pour la première fois dans la situation (*there*).

Toutefois, dans le contexte, la présence de *more* indique qu'il y a déjà eu auparavant occurrence de */questioning of my social and intellectual credentials/* ce qui est confirmé par la présence dans le texte de *[Veronica's mother] asked me about my studies (l.4), et their examination of me (l. 14)*.

Néanmoins, on trouve dans le co-texte gauche le groupe adverbial *Over supper that Friday*, qui construit une situation nouvelle par rapport à laquelle l'existence d'une occurrence de *questioning* n'est pas encore repérée.

On ajoutera que l'occurrence de *more questioning [...]* est évaluée négativement dans la situation, comme le montre le co-texte droit : *I felt as if I were before a court of inquiry (l.16-17)*. L'existence de *more questioning [...]* dans la situation ne va donc pas de soi. Elle est même contraire aux attentes de l'énonciateur /narrateur : *I was so ill at ease that I spent the entire weekend constipated (l. 11), my insecurity (l. 15)*.

Ce qui est préconstruit, c'est donc la non-existence/non réitération de l'occurrence de *questioning [...]*. A cet égard, on peut ajouter que la forme nominale déverbale V-ing en position focale indique que ce qui importe, c'est le constat de l'existence d'une occurrence de l'activité désignée par *questioning* dans la situation, et là où on se serait attendu à ce que ça ne soit pas / plus (*more*) le cas, sans qu'il soit nécessaire de mentionner la source à l'origine de cette activité.

Le candidat peut préciser que la forme V-ing est un nom verbal, et non un gérondif ou un participe présent, car il est déterminé par un déterminant quantifieur (*more*), et post-modifié par le groupe prépositionnel *of my social and intellectual credentials*.

- *my social and intellectual credentials were once more/further questioned once/yet again*

Dans cette manipulation, qui constitue un réagencement syntaxique puisque on substitue une voix passive à la structure de prédication d'existence, *my social and intellectual credentials* thématisé, et on ne focalise plus l'activité *questioning*, évaluée négativement par l'énonciateur, on rétablit une forme verbale finie avec *were questioned*. Le passage de la forme -ing à la forme finie permet de présenter l'occurrence de la relation <*my social and intellectual credentials - be questioned*> comme la répétition d'un événement ayant déjà eu lieu.

- *More questioning of my social and intellectual credentials occurred.*

Dans cette manipulation, on opère la thématization de *more questioning of my social and intellectual credentials*, sans référence explicite à la situation (*there*) dans laquelle le référent de ce groupe vient à l'existence.

Choix de traduction

Il y eut davantage de questions [...]

En français, la structure existentielle / de prédication d'existence se construit avec *avoir* et non avec *être* (BE, en anglais). Elle fait aussi appel à un pronom d'origine adverbiale (*y*) permettant d'ancrer le référent du terme introduit dans la situation, mais cet élément n'est pas le sujet de *avoir* (→ *il* impersonnel). *Avoir* ne s'accorde pas en nombre avec le terme qu'il introduit. Contrairement à *there is/are*, la construction *il y a* est peu compatible avec les prédicats nominalisés supposant une forme d'agentivité. Si on fait le choix de cette traduction, il y a une légère perte de sens, puisque *questioning* renvoie à une activité perçue comme pénible par l'énonciateur / le locuteur. Par contre, en français comme en anglais, l'agent / la source reste indéterminée.

On remet en cause mes références sociales et intellectuelles

Pour conserver le caractère dynamique/verbal/ l'idée d'activité véhiculé(e) par l'énoncé de départ (*V-ing*), on fait le choix d'un réagencement syntaxique dans lequel la prédication d'existence passe par la validation de la relation prédicative par une source / un sujet / un agent indéterminé (avec le choix du pronom indéfini *on*, la source est explicitée mais indéterminée). L'élément verbal n'est plus focalisé, et on perd l'idée du passage de rien à quelque chose, de la prédication de l'existence dans la nouvelle situation repère (*over supper that Friday*) de *more questioning [...]*

Mes références sociales et intellectuelles furent de nouveau mises en question

Pour conserver le caractère dynamique/verbal/ l'idée d'activité de l'énoncé de départ (V-ing), on fait le choix d'un réagencement syntaxique, tout en gardant indéterminée la source de la relation prédicative, puisque l'énoncé est à la voix passive et que l'agent n'est pas mentionné. On opère un changement de focalisation en thématissant *mes références sociales et intellectuelles*. On perd ici aussi la mention explicite de la prédication d'existence.

Il me fut posé davantage de questions

Dans cette traduction, on conserve le caractère indéterminé de la source/de l'agent/du sujet avec le pronom *il* qui n'a pas d'antécédent dans l'énoncé, et se trouve employé dans une structure impersonnelle. On a une légère perte de sens du fait de l'emploi du substantif *questions* qui n'a pas le caractère dynamique du nom verbal *questioning* en anglais, ainsi que l'explicitation de la venue à l'existence du référent de *questions*.

Segment 3 → *Had we been in a novel, there might have been some sneaking between floors for a hot cuddle after the paterfamilias had locked up for the night. (l. 18)*

Description

Le segment souligné est une proposition constituée de l'auxiliaire *have* affecté de -ED (prétérit), suivi du pronom personnel sujet de première personne du pluriel *we*, du verbe copule BE à la forme -EN (participe-passé) et du groupe prépositionnel attribut de localisation du sujet *we, in a novel*.

Problématique

On s'intéressera à la structuration de cet énoncé complexe (nature, fonctionnement, interprétation, mode de subordination et rôle de cette proposition), ainsi qu'au choix et à la valeur de l'inversion sujet-auxiliaire.

Analyse

La proposition subordonnée instaure un repère fictif /imaginaire/décroché. Elle construit une hypothèse, à partir de laquelle peut être calculée une relation d'entraînement/d'implication / transfert de validation : « p entraîne q ». Il s'agit d'une protase (proposition subordonnée adverbiale de condition), mise en rapport avec l'apodose (proposition principale/matrice, exprimant la conséquence de la condition) *there might be some sneaking between floors*.

La forme *had + EN* implique un décrochage complet et irréversible par rapport au réel/à l'actuel. En effet, l'hypothèse consiste à imaginer l'existence de faits non-conformes à la réalité. (*had we been in a novel => we were not in a novel*, confirmé par la présence l. 19-20 *But we weren't*.) L'origine subjective/énonciative imagine à un moment révolu/du passé une situation autre que celle qui a effectivement été. (*we were in a novel*)

L'association de la forme *have + -en* (antériorité) et du prétérit (imaginaire/fictif/modal) donne un irréel du passé : une situation/un repère fictif est construit(e). *Had + -EN* a donc une valeur de contrefactuel / d'irréel du passé. La confrontation du fictif au factuel aboutit à la mise en évidence de la valeur qui n'est pas le cas.

Étant donné que la situation repère est fictive, l'événement localisé par rapport à cette situation, celui dénoté par l'apodose, l'est aussi.

La valeur préconstruite est la valeur adverse/opposée/contraire/négative/complémentaire (p'). On a donc, en situation, < *we- not be in a novel* > entraîne < *there – not be any sneaking between floors [...]* >

La proposition subordonnée n'est pas introduite par un subordonnant. Le repérage fictif est construit par l'inversion auxiliaire-sujet. En effet, l'auxiliaire en position initiale (antéposition) signale que la prise en charge / validation de la RP est problématique (choix entre valeur positive et valeur négative /validation/non-validation de la RP).

Cette structure interro-hypothétique ressemble, formellement, à une interrogative, dans laquelle l'inversion auxiliaire-sujet constitue l'ordre canonique de l'énoncé. Dans une interrogative, l'énonciateur propose un choix entre deux valeurs (positive ou négative / validation ou non-validation de la RP), au co-énonciateur / à l'interlocuteur, qui doit donc prendre en charge l'une ou l'autre de ces deux valeurs.

Dans l'interro-hypothétique, on prend en considération à la fois la valeur fictive et la valeur factuelle.

Le candidat peut faire remarquer que le schéma « interro-hypothétique » / avec inversion ne fonctionne qu'avec les auxiliaires *had*, *were (to)*, et le modal *should* (tous les 3 au prétérit modal).

L'inversion est possible car le segment est précédé d'une pause intonative (il se trouve ici en position initiale de l'énoncé). Elle permet de marquer la construction d'une hypothèse.

On aurait pu à s'attendre trouver, dans ce type de contexte, une protase introduite par la conjonction de subordination *if (if we had been in a novel)*, dans laquelle l'ordre canonique des constituants aurait été respecté. Dans ce cas, l'énonciateur construit une situation repère fictive stabilisée. Avec le schéma interro-hypothétique, l'énonciateur/le locuteur ne passe pas explicitement par la construction d'un repère fictif (construit par la conjonction de subordination *if*), mais introduit, au moins en apparence, un parcours sur les/la prise en considération des deux valeurs de la relation.

L'hypothèse à schéma interrogatif met en question une relation préconstruite, et implique un décalage entre la valeur qui est le cas, la non-validation de *q (< there – not be any sneaking...>)*, et la valeur construite par l'origine subjective (*< there – be some sneaking...>*).

Le candidat pouvait remarquer que *might (MAY+-ED)* apparaît dans l'apodose, et que -ED y a une valeur modale, marque un décrochage par rapport au réel.

On observe dans ce contexte un jeu sur p/p'/les deux valeurs de la relation prédicative (positive et négative, validation ou non validation de la RP) avec confirmation *a posteriori* du choix de la valeur négative: *But we weren't (l.19)*.

- *If we had been in a novel, there might have been some sneaking between floors for a hot cuddle after the paterfamilias had locked up for the night.*

If permet la construction d'un repère stable localisé sur le plan fictif. Avec l'inversion, la relation n'est pas stabilisée, il y a un jeu sur p/p'/la validation/non-validation de la RP.

Choix de traduction

Le français dispose d'une tournure avec inversion, le conditionnel passé ou le subjonctif plus-que-parfait : *Se fût-on trouvé/Eût-on été dans un roman...*

Le candidat ayant fait ce choix de traduction doit mentionner le décalage de registre que cela entraîne entre le texte anglais et le texte français, la forme verbale choisie étant archaïsante. Avec cette traduction, on conserve le schéma interro-hypothétique, et avec lui, le jeu sur la valeur positive et la valeur négative de la relation prédicative.

Pour traduire, on peut aussi s'appuyer sur la glose en *if*: *si on avait été dans un roman*.

Dans ce cas, on perd le jeu sur la valeur positive et négative dans la protase, pour poser d'emblée un repère fictif à partir duquel on calcule la (non) validation de la relation prédicative dans l'apodose.

On aurait/eût été dans un roman,

Une autre solution est le passage par le mode conditionnel passé (1ère ou 2ème forme). Dans ce cas, c'est le temps verbal lui-même qui permet la mise en place d'un cadre hypothétique (porté par la forme verbale) conditionnant la validation de la relation prédicative contenue dans l'apodose.

Éléments bibliographiques

(Il s'agit d'une liste indicative. Les candidats sont invités à consulter leurs préparateurs pour des compléments d'information.)

Grammaires de référence en langue anglaise

Huddleston R. & Pullum G. *The Cambridge Grammar of the English Language*. Cambridge: Cambridge University Press, 2002.

Quirk R. *et al.* *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London: Longman, 1989.

Grammaires à orientation linguistique

Adamczewski, H. *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris : Colin, 1982.

Bouscaren, J. *et al.* *Analyse grammaticale dans les textes*. Paris : Ophrys, 1998.

Bouscaren, J. & Chuquet, J. *Grammaire et textes anglais, guide pour l'analyse linguistique*. Paris : Ophrys, [1987] 2002.

Dufaye, L. *Pour en finir avec... les auxiliaires de modalité*. Paris : Ophrys, 2005.

Joly, A. & O'Kelly, D. *Grammaire systématique de l'anglais*. Paris : Nathan, 1989.

Lapaire, J.-R. & Rotgé, W. *Linguistique et grammaire de l'anglais*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1991.

Larreya, P. & Rivière, C. *Grammaire explicative de l'anglais*. 4^{ème} édition. Paris : Longman France, [1991] 2010.

Radden, G. & Dirven, R. *Cognitive English Grammar [Cognitive Linguistics in Practice 2]*. Amsterdam and Philadelphia: John Benjamins, 2007.

Souesme, J.-C. *Grammaire anglaise en contexte*. Paris : Ophrys, 1992.

Ouvrages de préparation aux concours

- Cotte, P. *L'Explication grammaticale des textes anglais*. 2^{ème} édition. Paris : Presses Universitaires de France, 1996.
- Delmas, C. et al. *Faits de langue en anglais*. Paris : Didier-Érudition, 1997.
- Gardelle, L. & Lacassain-Lagoïn C. *Analyse linguistique de l'anglais : Méthodologie et pratique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013.
- Garnier, G. & Guimier, C. *L'Épreuve de linguistique au Capes et à l'agrégation d'anglais*. Paris : Nathan, 1997.
- Oriez, S. *L'Épreuve de traduction en anglais – Thème, version, commentaire linguistique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- Ranger, G. & Vallée, M. *Making Sense. Méthodologie pour l'analyse des faits de langue*. Nantes : Éditions du Temps, 2004.
- Rotgé, W. & Lapaire, J.-R. *Réussir le commentaire grammatical de textes*. Paris : Ellipses, 2004.

Pour un travail en syntaxe

- Dubois-Charlier, F. & Vautherin, B. *Syntaxe anglaise. Examens et concours de l'enseignement supérieur*. Paris: Vuibert, 1997.
- Haegeman, L. & Guéron, J. *English Grammar: a generative perspective*. Cambridge: Blackwell, 1999.
- Khalifa, J.-C. *Syntaxe de l'anglais. Théorie et pratique de l'énoncé complexe*. Paris : Ophrys, 2004.
- Oriez, S. *Syntaxe de la phrase anglaise. Licence-Master-Concours*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Rivière, C. *Pour une syntaxe simple à l'usage des anglicistes*. Paris : Ophrys, 1995.

Pour un travail en lexicologie

- Lehmann, A. & Martin-Berthet, F. *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Paris : Dunod, 1998.
- Mortureux, M.-F. *La Lexicologie entre langue et discours*. Paris : Sedes, 1997.
- Paillard, M. *Lexicologie contrastive anglais-français. Formation des mots et analyse du sens*. Paris : Ophrys, 2000.
- Tournier, J. *Précis de lexicologie anglaise*. Paris : Nathan, 1993.

Pour un travail sur une approche linguistique de la traduction

- Chuquet, H. & Paillard, M. *Approche linguistique des problèmes de traduction*. Paris : Ophrys, 1989.
- Guillemin-Flescher, J. *Syntaxe comparée du français et de l'anglais*. Paris : Ophrys, 1981.
- Joly, A. & O'Kelly, D. *Thèmes anglais : lexique et grammaire*. Paris : Nathan, 1993.